Quatre-vingt-unième année. — N° 289. Le Numéro : 10 francs. Jeudi 8 Décembre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 49-1566 du 7 décembre 1949 portant ratification de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921 et de l'article 7 du décret du 24 mai 1938 (p. 11846).

Loi n° 49-1567 du 7 décembre 1949 modifiant le tarif de l'impôt progressif sur les jeux dans les casinos (p. 11847).

Loi n° 49-1568 du 7 décembre 1949 modifiant l'article 20 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes (p. 11847).

Loi n° 49-1569 du 7 décembre 1949 accordant une subvention de 1.500.000 F à l'Union internationale des avocats à l'occasion du prochain congrès à Paris de cette union (p. 11847).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 7 décembre 1949 portant délégation de signature (p. 11848).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, mutations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration pénitentiaire) (p. 11848).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant nominations, attributions de fonctions, réintégrations, licenciement, détachement et conférant l'honorariat (administration centrale et services extérieurs) (p. 11848).

Exequatur accordés à des consuls (p. 11848).

(1 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 7 décembre 1949 portant promotion de classe et nomination d'un secrétaire général de préfecture et nomination de sous-préfets (p. 11848).

Arrêtés portant détachements :

Administration centrale (p. 11848).

Personnel du cadre des préfectures (p. 11848).

Sûreté nationale (p. 11848).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 7 décembre 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11849).

Décret du 7 décembre 1949 portant nomination au grade d'ingénieur militaire général dans le corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement (p. 11849).

Décrets portant nominations et promotions (armées de terre et de mer, réserve) (rectificatifs) (p. 11849).

Arrêté du 7 décembre 1949 portant délégation de signature (p. 11851).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 11851).

Arrêtés portant détachements (administration centrale de la guerre et études et fabrications d'armement) (p. 11852).

Ordre de nomination (armée de l'air, active) (p. 11852).

Liste des candidats admis à l'école des élèves officiers de marine (rectificatif) (p. 11854).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la D.P.M.A.T. (p. 11854).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 2 décembre 1949 portant modification de l'arrêté du 31 juillet 1947 instituant un conseil de discipline pour les auxiliaires de l'administration centrale du ministère de l'économie nationale (p. 11858).

Arrêté du 7 décembre 1949 relatif au recomplètement des fonds d'avances des unités administratives (Défense nationale) (p. 11858).

Arrêté du 7 décembre 1949 relatif au tirage au sort d'obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939 émis aux Pays-Bas et en Suisse (p. 11859).

Arrêtés portant acceptation de démission et détachements :

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques) (p. 11859).

Contributions directes et cadastre (p. 11859).

Enregistrement (p. 11859).

Office des changes (p. 11859).

Règlement de la tranche spéciale de Noël de la loterie nationale 1949 (p. 11859).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant autorisation de cumul de fonctions publiques (p. 11861).

Arrêtés portant détachements :

Direction de l'architecture (p. 11861).

Education physique (p. 11861).

Enseignement du second degré (p. 11861).

Enseignement du premier degré (p. 11862).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 1er décembre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11857).

Arrêtés portant détachements (ponts et chaussées) (p. 11858).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 7 décembre 1949 portant délégation de signature (p. 11862).

Arrêté portant détachement (service des mines) (p. 11863).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 30 novembre 1949 instituant une régie de recettes auprès du laboratoire de la répression des fraudes à la Réunion (p. 11863).

Arrêtés portant détachements;

Génie rural (p. 11863).

Institut national de la recherche agronomique (p. 11863).

Office national interprofessionnel des céréales (p. 11863).

Service des haras (p. 11863).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant détachements (administrateurs) (p. 11863).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 7 décembre 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11864).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 1er décembre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11864).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 11863).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 1er décembre 1949 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 11864).

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 11864).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté portant détachement (administration centrale) (p. 11864).

Elections par les caisses régionales de crédit agricole mutuel de leurs représentants au comité spécial prévu par l'article 99 du décret de codification du 29 avril 1940 relatif à la constitution d'un fonds commun de garantie entre les caisses régionales de crédit agricole mutuel (p. 11864).

Elections par les caisses régionales de crédit agricole mutuel de leurs représentants à la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole (p. 11864).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la 1re séance du jeudi 1er décembre 1949 (p. 11865).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11867).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats à l'Assemblée de l'Union française (p. 11868).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 11870).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux porteurs d'obligations 4 p. 100 1939 (emprunt émis aux Pays-Bas et en Suisse) (p. 11870).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance de chaire (p. 11870).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste d'inspecteur principal, directeur départemental de la population dans les Hautes-Alpes (p. 11870).

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé dans les Hautes-Alpes (p. 11870).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (juillet 1949) (p. 11870).

Annonces (p. 11871).

LOIS

LOI n° 49-1566 du 7 décembre 1949 portant ratification de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921 et de l'article 7 du décret du 24 mai 1938.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Sont ratifiés, en conformité des dispositions des articles 4 du décret du 25 juin 1934, 5 du décret du 29 novembre 1934 et 7 du décret du 24 mai 1938, les décrets suivants pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921 et de l'article 7 du décret du 24 mai 1938:

1° Le décret n° 48-841 du 15 avril 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (établissements de formation professionnelle de l'aéronautique);

2° Le décret n° 48-842 du 15 mai 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (rémunération du personnel d'autorité et des magistrats en service dans les territoires d'outre-mer);

3° Le décret n° 48-874 du 26 mai 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (délimitation de la frontière franco-italienne);

4° Le décret n° 48-1052 du 30 juin 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (organisation internationale des réfugiés);

5° Le décret n° 48-1053 du 30 juin 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (lutte contre les bostryches);

6° Le décret n° 48-1257 du 9 août 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (Haute Cour de justice et service de publication des débats du tribunal militaire international de Nuremberg);

7° Le décret du 11 août 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (réception de S. M. le roi d'Iran);

8° Le décret n° 48-1380 du 1er septembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (rapatriement des libérés des pénitenciers de la Guyane française);

9° Le décret n° 48-1633 du 18 octobre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (lutte contre les fléaux des cultures);

10° Le décret n° 48-1642 du 20 octobre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (renouvellement des récépissés de déclaration des véhicules automobiles);

11° Le décret n° 48-1658 du 26 octobre 1948 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1948 (Imprimerie nationale);

12° Le décret n° 48-1659 du 26 octobre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances sur report, en excédent des crédits ouverts;

13° Le décret n° 48-1676 du 29 octobre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (commémoration des fêtes du 11 novembre);

14° Le décret n° 48-1703 du 4 novembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts pour tenir compte des modifications apportées à la composition du Gouvernement (Gouvernement R. Schuman et Gouvernement H. Queuille);

15° Le décret n° 48-1717 du 10 novembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (dépenses militaires);

16° Le décret n° 48-1724 du 13 novembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (gestion des cités administratives);

17° Le décret n° 48-1725 du 13 novembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (subvention complémentaire au budget local de Saint-Pierre et Miquelon);

18° Le décret n° 48-1748 du 18 novembre 1948 portant autorisation de dépenses, à

titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (versement d'une subvention au beurre) ;

19° Le décret n° 48-1760 du 19 novembre 1948 portant autorisation de dépenses en excédent des crédits ouverts (fonctionnement de la conférence des Indes occidentales) ;

20° Le décret n° 48-1815 du 29 novembre 1948 portant ouverture de crédits supplémentaires pour l'exercice 1948 (budget annexe des monnaies et médailles) ;

21° Le décret n° 48-1821 du 29 novembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne) ;

22° Le décret n° 48-1822 du 30 novembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (Journaux officiels) ;

23° Le décret n° 48-1834 du 3 décembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (liquidation du compte spécial: Transports routiers nécessaires à l'approvisionnement) ;

24° Le décret n° 48-1838 du 3 décembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (amélioration de la situation des pensionnés de guerre) ;

25° Le décret n° 48-1865 du 7 décembre 1948 portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits (dépenses militaires) ;

26° Le décret n° 48-1886 du 13 décembre 1948 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1948 (postes, télégraphes et téléphones) ;

27° Le décret n° 48-1887 du 13 décembre 1948 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (budget de l'éducation nationale) ;

28° Le décret n° 49-54 du 11 janvier 1949 rapportant les dispositions du décret n° 48-236 du 11 février 1948 relatif à des autorisations de dépenses (ministère de la France d'outre-mer) ;

29° Le décret n° 49-25 du 4 janvier 1949 rapportant les dispositions du décret n° 48-842 du 15 mai 1948 relatif à une autorisation de dépenses (rémunération du personnel d'autorité et des magistrats en service dans les territoires d'outre-mer) ;

30° Le décret n° 49-26 du 4 janvier 1949 rapportant le décret n° 48-874 du 26 mai 1948 relatif à une autorisation de dépenses (délimitation de la frontière franco-italienne) ;

31° Le décret n° 49-21 du 4 janvier 1949 portant autorisation de dépenses, au titre d'avances, en excédent des crédits ouverts ;

32° Le décret n° 49-596 du 25 avril 1949 portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits (constructions et armes navales) ;

33° Le décret n° 49-658 du 13 mai 1949 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent de crédits ouverts ;

34° Le décret n° 49-666 du 16 mai 1949 portant autorisation de dépenses, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts (célébration du sixième centenaire du rattachement du Dauphiné à la France) ;

35° Le décret n° 49-730 du 3 juin 1949 rapportant un certain nombre de dispositions antérieures ayant ouvert des crédits ou autorisé des dépenses à titre d'avances à régulariser.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

LOI n° 49-1567 du 7 décembre 1949 modifiant le tarif de l'impôt progressif sur les jeux dans les casinos.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les dispositions du premier alinéa de l'article 32 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 sont abrogées et remplacées par les suivantes:

« Le tarif de l'impôt progressif institué par l'article 14 de la loi des finances du 19 décembre 1926 sur le produit brut des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907 s'établit comme suit:

« 10 p. 100 jusqu'à 1 million de francs;

« 15 p. 100 de 1 million de francs à 2.500.000 F;

« 25 p. 100 de 2.500.000 F à 5 millions de francs;

« 35 p. 100 de 5 millions de francs à 15 millions de francs;

« 45 p. 100 de 15 millions de francs à 30 millions de francs;

« 55 p. 100 de 30 millions de francs à 50 millions de francs;

« 60 p. 100 de 50 millions de francs à 150 millions de francs;

« 65 p. 100 de 150 millions de francs à 250 millions de francs;

« 70 p. 100 de 250 millions de francs à 350 millions de francs;

« 80 p. 100 au-dessus de 350 millions de francs ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

LOI n° 49-1568 du 7 décembre 1949 modifiant l'article 20 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 20 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Un règlement d'administration publique déterminera les mesures nécessaires pour assurer l'application de la présente loi ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GEORGES BIDAULT.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ MAYER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE SÉGELLE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

LOI n° 49-1569 du 7 décembre 1949 accordant une subvention de 1.500.000 F à l'union internationale des avocats à l'occasion du prochain congrès à Paris de cette union.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministère de la justice, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948, et par des textes spéciaux, un crédit s'élevant à la somme totale de 1.500.000 F et applicable au chapitre 503 « Subvention à l'union internationale des avocats » à l'occasion du congrès de Paris.

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques, au titre du budget des finances, par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 et par des textes spéciaux, une somme de 1.500.000 F est définitivement annulée au titre du chapitre 629 « Conséquence de l'alignement monétaire du 18 octobre 1948 ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice par intérim,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 28 décembre 1880 relative au *Journal officiel*;

Vu le décret du 30 décembre 1880 relatif au service financier de l'exploitation en régie du *Journal officiel*;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 portant rattachement à la présidence du Gouvernement de la direction des Journaux officiels;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 28 octobre 1949 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre Cassagneau, préfet, directeur des Journaux officiels, pour signer, au nom du président du conseil des ministres, les fiches d'engagement de dépenses, les ordonnances de payement, de virement et de délégation émises sur les crédits ouverts au budget de la présidence du conseil au titre de la direction des Journaux officiels, ainsi que les ordres de payement, les chèques, les pièces justificatives de dépense, les ordres de recette et autres pièces comptables, à l'exclusion des marchés de fournitures et de travaux.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, directeur des Journaux officiels, M. Maurice Chauvin, secrétaire général, est autorisé à signer, en son nom, tous les documents visés à l'article 1er.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 29 octobre 1949.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 29 novembre 1949, est désigné en qualité d'adjoint de laboratoire au sanatorium de Liancourt:

M. le docteur Dolgopoloff (Wladimir), domicilié 2, rue Chauchat, à Paris (9e).

Par arrêté du 2 décembre 1949:

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré: M. Morel (Victor), surveillant (1re classe) au groupe pénitentiaire d'Eysses-Carrère.

Au groupe pénitentiaire d'Eysses-Carrère: M. Trécou (Robert), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Au centre pénitentiaire de Cormeilles-en-Parisis: M. Durand (Roger), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt de Béthune.

Au fort de la Duchère à Lyon: M. Gruffat (Charles), surveillant (4e classe) à la maison d'arrêt d'Issoire.

Est rapporté l'arrêté du 15 octobre 1949, en tant qu'il réintégre en qualité de surveillante (6e classe) aux prisons de Fresnes:

Mme Solon (Eliane) non acceptante.

Est nommée, sur sa demande, surveillante de petit effectif (1re classe):

Au centre pénitentiaire d'Ecrouves: Mme Bourdeaux (Fernande), surveillante (5e classe) aux prisons de Fresnes.

Est nommée surveillante de petit effectif (3e classe):

A la prison de Lyon-Montluc: Mme Pardon (Marie), née Doitrand.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêtés du 2 novembre 1949:

M. Fabre (Marc), administrateur de 3e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Puaux (Frank), administrateur de 2e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 7 novembre 1949:

M. Regoûgne de Juniac (Gontran), administrateur de 1re classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de deuxième conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Washington;

M. Besse-Desmoulières (Roger), secrétaire d'administration principal, 3e échelon, a été rappelé à l'administration centrale;

M. de Kerros (Tanguy), administrateur adjoint, a été nommé en mission à l'administration centrale;

M. Monge (Guy), administrateur adjoint, a été rappelé à l'administration centrale;

M. Rondel (Roland), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Wroclaw;

M. Siguret (Joseph), secrétaire d'Extrême-rient, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 11 novembre 1949:

Mme Delons (Jeannine), agent de bureau, a été licenciée, sur sa demande, au titre du dégagement des cadres, à compter du 1er septembre 1948.

Par arrêté du 17 novembre 1949:

L'honorariat du titre de consul de France a été conféré à M. Rochet (André), secrétaire d'administration principal à la retraite.

Par arrêté du 6 décembre 1949. M. Jeannel (Roger-Guillaume), administrateur adjoint, est placé en service détaché auprès de l'office européen des Nations Unies à Genève, en qualité d'adjoint du secrétaire exécutif de la commission économique pour l'Europe, pour une durée d'un an, à compter du 26 mars 1949.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Hubert V. Balme en qualité de consul de Belgique à Brazzaville.

L'exequatur est accordé à M. John Bowering en qualité de consul général de Grande-Bretagne à Nice avec juridiction sur le département des Alpes-Maritimes.

L'exequatur est accordé à M. Pierre Chomé en qualité de consul du grand-duché de Luxembourg à Sarrebrück, avec juridiction sur la Sarre.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 7 décembre 1949 portant promotion de classe et nomination d'un secrétaire général de préfecture.

Par décret en date du 7 décembre 1949, M. Cottin (Michel), sous-préfet de Die (3e classe), est nommé secrétaire général de la préfecture de la Drôme, en remplacement de M. Bérard, en congé de maladie de longue durée.

Dans ce poste, M. Cottin bénéficiera de la 2e classe, à titre personnel.

Décret du 7 décembre 1949 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 7 décembre 1949, M. Cazejust (Pierre), secrétaire général de la préfecture de l'Aude (3e classe), est nommé sous-préfet de 2e classe à Batna.

Décret du 7 décembre 1949 portant nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 7 décembre 1949:

M. Vieillescazes (Claude), chef de cabinet du préfet de la Loire, est nommé sous-préfet de 3e classe.

M. Vieillescazes sera placé, en cette qualité, en position de service détaché au cabinet du président du conseil.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Guillard (Germaine), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placée dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de rédactrice de 1re classe à la préfecture de l'Allier.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er novembre 1949.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Reboul (Marie-Thérèse), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire à la préfecture de la Gironde, est placée en position de service détaché en qualité d'employée de bureau recrutée sur contrat du 3e échelon, à compter du 1er juillet 1949, à ladite préfecture, et pour une période de cinq ans.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Labeque (René), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire à la préfecture de la Gironde, est placé en position de service détaché, en qualité d'employé de bureau recruté sur contrat du 3e échelon, à compter du 1er juillet 1949, à ladite préfecture, et pour une période de cinq ans.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Dubois (Germaine), agent de bureau de 4e classe du cadre complémentaire à la préfecture de l'Oise, est placée en position de service détaché, en qualité d'employée de bureau recrutée sur contrat du 5e échelon, à compter du 1er juillet 1949, à ladite préfecture et pour une période de cinq ans.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mlle Chesneau (Odette), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire à la préfecture de la Loire-Inférieure, est placée en position de service détaché, en qualité d'employée de bureau recrutée sur contrat du 3e échelon, à compter du 1er juillet 1949, à ladite préfecture et pour une période de cinq ans.

Sûreté nationale.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. l'inspecteur Lacoume (Jean), de la police d'Etat de Tarn-et-Garonne, est placée dans la position de détachement auprès du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une durée de cinq ans, à compter du 16 octobre 1948.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 7 décembre 1949 portant promotion dans la Légion d'honneur.

Par décret du 7 décembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 30 novembre 1949 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur, avec traitement, pour prendre rang de la date du présent décret, l'officier d'active désigné ci-après:

CONTINGENT SPÉCIAL

Corps des officiers de l'air.

ARMÉE ACTIVE

BOUILLON-PERRON (Jules-Robert), commandant; 29 ans de services, 20 ans 4 mois de campagnes, une blessure de guerre, 2 blessures en S. A. C., 7 citations, 17 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 3 ans 11 mois de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 12 décembre 1940.

Décret du 7 décembre 1949 portant nomination au grade d'ingénieur militaire général dans le corps des ingénieurs militaires des fabrications d'armement.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu la loi du 3 juillet 1935 portant création au ministère de la guerre d'un service des fabrications d'armement;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Vu le décret du 5 août 1943 sur les promotions des officiers généraux;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 portant publication au *Journal officiel* des nominations et promotions des officiers;

Vu les décrets des 28 et 29 octobre 1949 portant nomination des membres du Gouvernement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à titre définitif, dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, pour prendre rang du 14 novembre 1949:

Au grade d'ingénieur militaire général de 2e classe des fabrications d'armement.

M. l'ingénieur militaire en chef de 1re classe Moine (Aimé-Louis), en remplacement de M. l'ingénieur militaire général de 2e classe Martin-Prevel, placé dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Art. 2. — M. l'ingénieur militaire général de 2e classe des fabrications d'armement Moine (Aimé-Louis) est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée, pour compter du 15 novembre 1949.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

MAX LEJEUNE.

Décret portant nomination (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 février 1949: page 1840, 2e colonne, au lieu de: « Lhuillier (Pierre), D. P. M. A. T. 3e bureau, 7e région, classe 1940 », lire: « L'Huillier (Marie-René-Pierre), D. P. M. A. T., 3e bureau, 7e région, classé 1940, mle 1259 ».

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1949, pages 10264 et suivantes;

RÉSERVES

TROUPES METROPOLITAINES

Artillerie.

Au lieu de:

Alteirac (René-Frédéric-André), division d'Alger, 11 mai 1947.

Berthaud (Jean-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1947.

Bosq (Valentin-René), subdivision de Pau, 1er juin 1946.

Buchy (Jean-Marc), subdivision de Metz, 1er juin 1946

Cerutti (Pierre-Léon), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.

Charlas-Grasset (Louis), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.

Cheval (René-Louis-Fernand), subdivision de Tours, 1er juin 1946

Loumenc (Raymond-André-Maurice), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.

Dubois (Jean-Edmond-Roger), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.

Garnier (Cyprien-Louis-Emile), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.

Gay (Marcel), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1er juin 1946.

Grange (Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Chesle (Marcel), subdivision de Nevers, 25 décembre 1946.

Guicheney (Robert-Jean), subdivision de Bordeaux, 24 mars 1948.

Guilcher (Jean-Rahel), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.

Jacquemin (Jan-Victor), subdivision de Nancy, 1er juin 1947.

Hammes (Johan-Daniel), T. O. A., 1er juin 1947.

Jullien (Eugène-Joseph-Albert), subdivision de Grenoble, 12 novembre 1947.

Lafont (Hugues-Gabriel), subdivision de Tours, 9 juin 1946.

Levillayer (Roger-Joseph-Ferdinand), subdivision de Nantes, 1er juin 1947.

Karcenty (Léon - Alexandre), subdivision d'Oran, 27 août 1947.

Macaire (Paul-Edmond-Théophile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Ormancey (Michel-Maurice), subdivision de Nevers, 25 décembre 1947.

Pautesta (Pierre), Maroc, 10 octobre 1947.

Perie (Eugène), subdivision de Toulouse, 23 mars 1947.

De la Pomelle (Melchior-Marie-François-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Schrumpf (Paul-Gustave), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Tremblot (Daniel-Georges-Richard-Christophe), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Tuduri (Alphonse), division d'Alger, 11 octobre 1907.

Verkhovsky (Nikista), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Lire:

Altairac (René-Frédéric-André), division d'Alger, 11 mai 1947.

Berthaud (Jean-Emile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Bosc (Valentin-René), subdivision de Pau, 1er juin 1946.

Buchy (Jean-Marie), subdivision de Metz, 1er juin 1946.

Cerruti (Pierre-Léon), subdivision de Paris, 2 octobre 1947.

Charlas-Grasset (Louis), subdivision de Chambéry, 1er juin 1946.

Cheval (Pierre-Louis-Ferdinand), subdivision de Tours, 1er juin 1946.

Doumenc (Raymond-André-Maurice), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.

Dubois (Jean-Edouard-Roger), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.

Garnier (Cyprien-Louis-Emile), subdivision de Montpellier, 1er juin 1946.

Gay (Marcel-Jean), D. P. M. A. T., 3e bureau, 1er juin 1946.

Granger (Louis), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Gresle (Marcel-Jean), subdivision de Nevers, 25 décembre 1946.

Guicheney (Robert-Jean), subdivision de Bordeaux, 24 mars 1948.

Guilcher (Jean-Michel), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.

Jacquemin (Jean-Victor), subdivision de Nancy, 1er juin 1947.
Hammes (Charles-Marcel), T. O. A., 1er juin 1947
Juilhen (Paul-Eugène), subdivision de Grenoble, 12 novembre 1947.
Lafont (Hugues-Gabriel), subdivision de Tours, 1er juin 1946.
Levillayer (Roger-Joseph-Ferdinand), subdivision de Nantes, 1er juin 1946.
Karsenty (Léon-Alexandre), subdivision d'Oran, 27 août 1947.
Macaire (Paul-Edouard-Théophile), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Ormancey (Marcel-Maurice), subdivision de Nevers, 25 décembre 1947.
Pautestat (Pierre), Maroc, 10 octobre 1947.
Perie (Eugène), subdivision de Toulouse, 25 mars 1947.
De la Pomelie (Melchior-Marie-François-Jean), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Schrumpf (Paul-Gustave), subdivision de Paris, 1er juin 1947.
Tremblot de la Croise (Daniel-Georges-Richard-Christophe), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Tuduri (Alphonse), division d'Alger, 11 octobre 1947.
Verkhovsky (Nikita), subdivision de Paris, 1er juin 1946.

Train.

Au lieu de:

Ballyon (Jean-Louis), subdivision de Bordeaux, 25 décembre 1948.
Baufume (Henry-Paul-Marie), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Chevalier (Jean-Roger-Marcel), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Colin (Paul-Charles-Fernand-Joseph) subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Dutan (Marceau-Emile-Elie Jules), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
De Gaudemond (Pierre-Louis-Adolphe), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Koenig (Ervin-Henri), T. O. A., 1er juin 1946.
Lacaze (Osmin-Fernand-Xavier), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Le Coq, (Robert-Charles), T. O. A., 1er juin 1946.
Louwacie (Maurice-Alphonse-Joseph), subdivision de Pau, 25 décembre 1947.
Marcia (Auguste-Jean-André), subdivision de Lyon, 25 décembre 1947
Mouronot (Bernard-Guillaume-Robert), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Reynier (Jean-Henry-Fernand), Maroc, 1er juin 1946.
Rosset (Michel-Joseph-Georges-Armand), subdivision de Versailles, 1er juin 1946
Saltonay (Jean-Joseph-Alfred), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Tabacchi (Norbert-Médéric), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Vaillant (Joseph-Paul-Gaston), 6e région militaire, 1er juin 1946.

Lire:

Ballion (Jean-Louis), subdivision de Bordeaux, 25 décembre 1948.
Baufume (Henri-Paul-Marie), subdivision de Rouen, 1er juin 1946.
Chevallier (Jean-Roger-Marcel), subdivision de Besançon, 1er juin 1946.
Colin (Paul-Charles-Ferdinand-Joseph), subdivision de Bordeaux, 1er juin 1946.
Dutant (Marceau-Emile-Elie-Jules), subdivision d'Amiens, 1er juin 1946.
De Gaudemont (Pierre-Louis-Adolphe), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Koenig (Erwin-Henri), T. O. A., 1er juin 1946.
Lacaze (Osmen-Fernand-Xavier), subdivision de Pau, 1er juin 1946.
Le Cocq (Robert-Charles), T. O. A.), 1er juin 1946.
Louwagie (Maurice-Alphonse-Joseph), subdivision de Pau, 25 décembre 1947.
Marola (Auguste-Jean-André), subdivision de Lyon, 25 décembre 1947.
Mourgnot (Bernard-Guillaume-Robert), subdivision de Tunis, 1er juin 1946.
Reynier (Jean-Marcel-Louis), Maroc, 1er juin 1946.
Rosset (Michel-Joseph-Georges-Armand), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.
Saltonay (Jean-Joseph-Alfred), subdivision de Dijon, 1er juin 1946.
Tabacchi (Norbert-Médéric), subdivision de Marseille, 1er juin 1946.
Vaillant (Joseph-Paul-Gaston), 8e région militaire, 1er juin 1946.

Rayer:

Cibot (Jean), division de Constantine, 1er juin 1946.
Elloy (Robert-Léon-Armand-Lucien), subdivision de Colmar, 1er juin 1946.
Nicolas (Henry), subdivision d'Oran, 28 octobre 1946.
Suaos (Camille-Michel), division d'Alger, 1er juin 1946.

Transmissions.

Au lieu de:

Bourelle (Gervais-Paul), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Feneyrol (Jean-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1945.
Froidure (Louis-Marie-Henri), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Honoré (Antoine-Waast-Prosper-Côme-Napoléon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Jamin (Joseph-Benoist-Louis), division de Casablanca, 22 mars 1947.
Le Roux (Robert-Goulven), subdivision de Paris, 2 septembre 1947.
Simon (Pierre-Ernest-Eugène), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Vercer (Marcel-Joseph), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Vivien (René-Edmond), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.

Lire:

Bourrette (Gervais-Paul), subdivision de Saint-Etienne, 1er juin 1946.
Feneyrol (Jean-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand, 1er juin 1946.
Froidure (Louis-Henri-Marie), subdivision de Lille, 1er juin 1946.
Honoré (Antoine-Vaast-Prosper-Côme-Napoléon), subdivision de Paris, 1er juin 1946.
Jamin (Joseph-Benoît-Louis), division de Casablanca, 22 mars 1947.
Le Roux (Robert-Goulden), subdivision de Paris, 2 septembre 1947.
Simon (Joseph-Camille-Henri), subdivision de Nancy, 1er juin 1946.
Verger (Marcel-Joseph), subdivision de Strasbourg, 1er juin 1946.
Vivien (René-Armand), subdivision de Versailles, 1er juin 1946.

Cadre des adjoints du service du matériel des transmissions.

Au lieu de:

Crambes (Serge-Jean-Baptiste-Raphaël), commandement des transmissions, 9e région militaire, 25 mars 1947.
Dugay (Raymond), commandement des transmissions, 4e région militaire, 25 mars 1947.
Mecret (Albert-Félix), commandement des transmissions, 10e région militaire, 17 mai 1947.

Lire:

Crambes (Serge-Jean-Baptiste-Louis-Raphaël), commandement des transmissions, 9e région militaire, 25 mars 1947.
Dugay (Raymond), commandement des transmissions, 4e région militaire, 19 septembre 1948.
Megret (Albert-Maurice-Félix), commandement des transmissions, 10e région militaire, 25 septembre 1946.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au lieu de:

Martin (Lucien), 4e région militaire, 1er juin 1945.

Lire:

Martin (Lucien), 4e région militaire, 1er juin 1946.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au lieu de.

Cussac (Pierre-Jean), T. O. A., 1er juin 1947.
Pezet (Camille), 3e région militaire, 25 mars 1947.
Pezet (Léon-Auguste), 3e région militaire, 25 mars 1947.
Reby (Emile-Louis), 3e région militaire, 25 septembre 1947.
Sanchette (Jacques), 5e région militaire, 25 septembre 1947.

Lire:

Cussac (Pierre-Jean), T. O. A., 30 décembre 1948.
Pezet (Camille), 5e région militaire, 25 mars 1947.
Pezet (Léon-Auguste), 8e région militaire, 25 mars 1947.
Reby (Emile-Louis), 5e région militaire, 25 septembre 1947.
Sanchette (Jacques), 3e région militaire, 25 septembre 1947.

Section hors cadres.

RECRUTEMENT-STATISTIQUE

Au lieu de:

Bodin (Elie-Ernest-Marcel), direction régionale, 3e région, 25 décembre 1947.
Cerot (Célestin-Marie), direction régionale, 3e région, 25 décembre 1946.
Revemont (Gaston-Jean-Ernest), direction régionale, 25 mars 1947
Veiry (Camille-Marcel-Edouard), direction régionale, 25 décembre 1946.

Lire:

Bodin (Elie-Ernest-Marcel), direction régionale, 3e région, 25 décembre 1946.
Gerot (Célestin-Marie), direction régionale, 3e région, 25 décembre 1946.
Revemont (Gaston-Jean-Ernest), direction régionale, 6e région, 25 mars 1947.
Veiry (Camille-Marcel-Edouard), direction régionale, 6e région, 25 décembre 1946.

Corps des interprètes militaires.

Au lieu de:

Bourdouresque (Bruno-César), Maroc, 18 août 1946.

Lire:

Boudouresque (Bruno-César), Maroc, 18 août 1946.

Génie.

ARME

Au lieu de:

Camouilhem (Jean-Marcel).
Trillon (Clément-Francis).
Fresard (René-Robert-Marie).
Le Cahtelier (Etienne-Maurice).
Duffre (Charles-Georges-Henri).
Zahn (Gabriel).
Lave (Jean-Daniel-Gaston).
Blanc (François-Etienne).

Lire:

Camguilhem (Jean-Marcel).
Teillon (Clément-Francis).
Fresard (René-Hubert-Marie).
Le Chatelier (Etienne-Maurice).
Duffée (Charles-Georges-Henri).
Zahm (Gabriel).
Laye (Jean-Daniel-Gaston).
Blanc (Francis-Etienne).

Service des bâtiments.

CADRE DES ADJOINTS

Au lieu de:
Roux (Léon-Lucien-Antoine).

Lire:
Roux (Léon-Louis-Antoine).

Intendance.

Au lieu de:

Pour prendre rang du 3 septembre 1946 :
Assouline, etc.
Boffeyte (Henri).
Decamps (Guillaume-Marc-Marie), direction de l'intendance de la 9e région.
Delpech (Marcel-André-Louis), direction de l'intendance de la 5e région.
Goiraud (Fernand-Jean-Marie), direction de l'intendance de la 5e région.
Mejean (Raymond-Louis-Joseph), direction de l'intendance de la 8e région.
Drouilhet de Sigalas (Amédée-Serge-Gabriel-Etienne).
Faure (Antoine-Albert-Alphonse), direction de l'intendance de la 2e région.
Caplani (Emile-Louis-Georges).
Goirand (Emilien-Marie).
Laffon (Henri-Guillaume).
Dardenne (Maurice-Albert-Guy-Pierre-Paul).
Remy (Piere-Edmond).
Salone (André-Eugène-Edmond).
Legrand (Georges-Eugène-Lucien).

Lire:
Pour prendre rang du 13 septembre 1946:
Assouline..., etc.
Beffeyte (Henri),
Decamps (Guillaume-Marc-Marie), direction de l'intendance de la 5e région.
Delpech (Marcel-André-Louis), direction de l'intendance de la 1e région.
Goiraud (Fernand-Jean-Marie), direction de l'intendance de la 5e région.
Mejean (Raymond-Louis-Joseph), direction de l'intendance de la 9e région.
Drouilhet de Sigalas (Amédée-Serge-Gabriel-Etienne).
Faure (Antoine-Albert-Alphonse), direction de l'intendance de la 8e région.
Caplain (Emile-Louis-Georges).
Goirand (Emilien-Marie-Gabriel).
Laffont (Henri-Guillaume).
Dardenne (Maurice-Albert-Géry-Pierre-Paul).
Remy (Pierre-Edmond).
Salone (André-Eugène-Edouard).
Legrand (Georges-Eugène-Julien).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au lieu de:
Alessandrini (Maurice).
Ronsse-Lacordaire (Louis-Christian-Etienne).
Pellegrini (Henri-Gabriel).
Nonon (Henri-Jean).
Rozonnet (Maurice-Gabriel).
Picandet (André-Jules-Marcel).
Jacquelin (Albert).
Dupré (Joseph).
Rauby (Jean).
Bruneteaud (Roland-Serge-Albert-Jean).
Roy (Jean), Afrique équatoriale française.
Sebelque (André-Jean).
Girelli (Ours-Pierre), 10e région militaire.
Agostini (François-Antoine).
Grazini (Ours-Jean).
Esparon (Emmanuel).
Sourdy (Jacques-Léon).
Wiell (Louis-Julien).

Lire:
Alesandrini (Maurice).
Rousse-Lacordaire (Louis-Christian-Etienne).
Pellegrini (René-Gabriel).
Nonon (Henri-Nicolas-Jean).
Bozonnet (Maurice-Gabriel).
Picandet (André-Jean-Marcel).
Jacquelin (Eutrope-Jacques-Albert).
Dupre (Maurice-Joseph).
Rauzy (Jean).
Bruneteaud (Roland-Serge-Albert-Jean).
Roy (Jean), Afrique occidentale française.
Sebeloue (André-Jean).
Girelli (Ours-Pierre), 9e région militaire.
Agostini (François-Antoine).
Graziani (Ours-Jean).
Esparon (Joseph-Emmanuel).
Sourdy (Jacques-Louis).
Weill (Louis-Julien).

(Pour prendre rang du 25 septembre 1947.)
Ajouter:
Marchi (Paul-Louis), 1re région militaire.

(Pour prendre rang du 26 décembre 1947.)
Rayer:
Marchi (Paul-Louis), 1re région militaire.

Avant:
Artillerie
Ajouter:
AUTOCHTONES

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)
Issoufou Kongo, Afrique occidentale française.

Artillerie

Au lieu de:
Bergnes (Georges-Louis-Antoine).
Emon (Jules-Robert).
Herry (Georges).
Swilling (Robert-Jean-Paul).
Boudot (Jacques-Lucien-Alexandre).
Desnoyers (Gabriel-Joseph).
Fouche (Emmanuel).
Humann-Guilleminot (Henri).
Baroukel (Jacques).

Lire:
Bergue (Georges-Louis-Antoine).
Emon (Jean-Robert).
Berry (Georges).
Zwilling (Robert-Jean-Paul).
Boudot (Jacques-Lucile-Alexandre).
Desnoyer (Gabriel-Joseph).
Fouche (Roger-Raoul-Emmanuel).
Humann-Guilleminot (Marie-Henri).
Baroukel (Jacob-Jacques).

Au lieu de: « (Pour prendre rang du 27 octobre 1946.) », lire: « Pour prendre rang du 27 novembre 1946.) ».

Après: « Micouin (Yves-Raymond-Joseph), troupes de Madagascar », ajouter: « Lepron (Georges-Maurice), 4e région militaire ».

Avant: « Carre (Roger). 1re région militaire », ajouter: « (Pour prendre rang du 18 mai 1947.) ».

Pour prendre rang du 1er juin 1947, ajouter: « Salaun (François-Marie), 3e région militaire ».

Pour prendre rang du 25 décembre 1947, rayer: « Salaun (François-Marie), 3e région militaire; Lepron (Georges-Maurice), 4e région militaire ».

Corps du service des matériels et bâtiments coloniaux.

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Au lieu de: « Belleville (Vincent-Férié », lire: « Belleville (Vincent-Férié ».

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Au lieu de: « Tomi (Antoine), Billy (Yves-Clément), Vinciguera (Etienne-Marius), Philippi (Joseph) », lire: « Tomi (Antoine), Bily (Yves-Clément), Vinciguerra (Etienne-Marius), Filippi (Joseph) ».

Corps de santé des troupes coloniales.

A. — CADRE DES MÉDECINS

Au lieu de: « Hassen (Ismaël-Asmarjée) », lire: « Hassen (Ismaël-Omarjée) ».

B. — CADRE DES PHARMACIENS

Au lieu de: « Claudon (Barnabé-Marie-Charles) », lire: « Glaudon (Barnabé-Marie-Charles) ».

Avant: « Glaudon (Barnabé-Marie-Charles) », ajouter: « (Pour prendre rang du 1er juin 1946.) ».

Avant: « Guely (Pierre-Edouard), Afrique équatoriale française », ajouter: « (Pour prendre rang du 31 décembre 1947.) ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 novembre 1949 : page 11308, 2e colonne, au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve, au lieu de: « Lassalle (Gégard-Louis), du port de Toulon », lire: « Lassalle (Gérard-Louis), du port de Toulon ».

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 47-322 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 31 octobre 1949 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 autorisant les secrétaires d'Etat aux forces armées à déléguer leur signature;

Vu l'arrêté du 30 novembre 1949 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre Panard, chef du cabinet, pour signer, en l'absence ou en cas d'empêchement de M. François Watine, directeur du cabinet, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, relevant de la compétence du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er décembre 1949, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

JEAN RAYMOND LAURENT.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 20 novembre 1949, M. Le Mentec (Louis), chef d'équipe, secrétaire comptable, est nommé régisseur d'avances auprès du secteur social du service de l'action sociale des forces armées à Lorient (Morbihan), en remplacement de M. Fave (Henri), admis à la retraite à compter du 1er novembre 1949.

Administration centrale de la guerre.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Labergère (Léonce), commis administratif principal du département de la défense nationale (guerre), est détaché pour la période du 4er avril 1946 au 30 juin 1949 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général du Loiret à Orléans (régularisation).

Par arrêté du 6 décembre 1949, Mme Houdard (Simone), née Baillou, agent de bureau du cadre complémentaire du département de la défense nationale (guerre), est détachée pour la période du 1er janvier 1949 au 31 mai 1949 inclus, auprès de la présidence du conseil (S.D.E.C.E.) (régularisation).

Etudes et fabrications d'armement.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Conte (François), commis administratif titulaire à l'école centrale de pyrotechnie de Bourges, est maintenu en position de service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (délégation départementale du Cher) en qualité d'agent contractuel 3e catégorie jusqu'au 1er avril 1949.

Ordre de nomination (armée de l'air, active).

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), en date du 5 décembre 1949, les sous-officiers dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement 1949 ou figurant sur les listes d'ancienneté des sous-officiers de carrière, sont nommés aux grades ci-après, à compter du:

1er décembre 1949.

ACTIVE

I. — Au grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilotes.

Boisson (Lucien-Mary-A.), G. C. 2/3.
Leblanc (René-Paul), G. C. 1/4.
Mougin (René-Armand-A.), G. C. 1/4.
Clément (Albert), G. A. O. A. n° 1.
Raoust (Louis-Ferdinand-M.), G. C. 2/4 T. E.

Mitrailleurs.

Wolf (Albert-Léger), B. E. 706.
Jacquemin (Edouard-Jules), 21e E. B. L. T. E.

Radiotélégraphistes en avion.

Linares (Michel), G. T. 1/64.
Balayn (Roger-Jean-E.), E. L. A. 45.

Mécanicien volant.

Leblanc (Roger-Félix-P.), 61e E. T.

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécaniciens avion.

Poussade (Pierre), 21e E. B. L.
Galerne (Roger-Georges), 60e E. T.
Roche (Jean), G. T. 2/61.
Dimitriou (Stavros), G. C. 1/4.
Montet (André-Christian), D. M. A. A. 1/631.
Stalin (Bernard), S. M. A. A.
Agostini (Pierre-Jean-A.), G. L. A. 49.

Mécanicien armement.

Landrin (Jean-Louis-P.), G. C. 2/4.

Télémécaniciens.

Boucard (André-Eugène), G. C. 1/6.
Jardine (Marc-Joseph), C. S. T. A. 73.
Caillault (René-André-M.), S. T. T. A.
Le Basque (Yves-Louis-M.), 61e E. T.
Dortomb (Edouard-Ferdinand-G.), C. E. I. T.
Raudot (Georges), S. G. M. M. T. A.
Harlaux (Roland-Robert), G. C. 2/4.
Llopis (Yvan-Antoine), G. T. 2/64.

Mécaniciens équipement.

Fourquier (Georges-Paul), G. C. 1/3.
Beaulieu (Jean-René-E.), G. C. 2/4.
Timm (Marcel-Georges), 21e E. B. L.

Mécaniciens atelier.

Onfray (André-Pierre), B. E. 708.
Vidal (Marcel-André), E. M. C. S. E. A. et 3e R. A.
Campagne (Charles-Jean-U.), C. I. M. T. 236.

c) *Corps du personnel non navigant du service général.*

Baur (Charles-Jean), G. C. 2/4.
Le Duff (Georges-Henri), S. T. T. A.
Bergogne (Robert), S. P. A. A. 1er B.
Viot (Gaston-René), C. T. R. R. T. 472.
Février (Marcel-Henri), E. M. G. F. A. A. 4e B.
Marchand (Jean-Auguste), S. P. A. A. 2e B.
Portelli (Marceau), S. G. A. C. C.
Montfort (Léon-Louis), D. B. A. 188.
Descarpenteries (Jacques-Raymond), E. M. G. F. A. A. 3e B. T. E.

Comptable.

Anatole (Fernand-Germain-E.), M. R. H. 784.

Musicien.

Gosset (André-Félix), musique de l'air.

II. — Au grade d'adjudant.

Les sergents-chefs:

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilotes.

1er tour (choix). Lacampagne (Marcel-Edgard), G. C. 2/3.
2e tour (choix). Lemarie (Paul-Henri), E. A. A. 604.
3e tour (choix). Elineau (Emile-Robert-G.), G. C. 1/4.
4e tour (ancienneté). Verschoote (André), G. A. O. A. n° 4.
1er tour (choix). Bartier (Henri), G. A. O. A. n° 3.

Mitrailleurs.

3e tour (choix). Charrière (Paul-Louis), 21e E. B. L.
4e tour (ancienneté). Montheil (René-Jean), B. A. T. 162.
1er tour (choix). Auneau (René-Michel), 21e E. B. L.

Radiotélégraphistes en avion

1er tour (choix). Hutinet (André-Désiré), G. T. 3/64.
2e tour (choix). Ribier (Jacques-Antonin), G. T. 2/64.

Mécanicien volant.

1er tour (choix). Le Cam (Guillaume), E. L. A. 52.

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécaniciens avion.

3 tour (choix). Moret (Raymond-Albert), B. E. 708.
4 tour (ancienneté). Pinçon (Marcel-Daniel), B. A. S. A. L. E.
1er tour (choix) Streit (Raymond-Charles), S. M. A. A.
2e tour (choix). Tordjman (Isaac), C. T. R. R. T. 477.
3e tour (choix). Guérut (René-Maurice-R.), B. E. 702. T.E.
4e tour (ancienneté). Chardonnet (Jean), B.A. 721.

Mécanicien armement.

1er tour (choix). Alborino (Eugène-Henri), G. C. 2/4.

Télémécanicien.

1er tour (choix). Steiner (Eugène-Marius), B. E. 723.
2e tour (choix). Cuvellier (René-Jean), C.E.T. 815.
3e tour (choix). Gordon (Roger-Robert), E.T. 725.
4e tour (ancienneté). Guilhauma (Pierre-R.), C.E.T. 803.
1er tour (choix). Padovani (Alfred-Marius), D. M.A.A. 631.
2e tour (choix). Querry (André-Gaston-L.), B. A.T. 137.
3e tour (choix). Moirez (Serge-William-E.), C. E.T. 812.
4e tour (ancienneté). Meyre (André-Jean), 3e E.C.
1er tour (choix). Peyrou (Pierre-Albert), B.E. 705.
2e tour (choix). Mallebay-Vacqueur (Pierre-André-J.), G.C. 1/4.
3e tour (choix). Bordeu (Pierre), C.E.T. 812.
4e tour (ancienneté). Gauthier (Roger-René), B.A. 723.

Mécanicien équipement.

1er tour (choix). Bonnetain (Roger-Joseph), G.C. 2/4.
2e tour (choix). Chabaud (Joseph), G.C. 2/4.

Mécanicien atelier.

3e tour (choix). Rideau (Marcel-André), C.R. R.T. 403.
4e tour (ancienneté). Bruguière (Hubert), B. A. 101.
1er tour (choix). Wodniack (François), G.T. 2/64.

c) *Corps du personnel non navigant du service général.*

2e tour (choix). Gendre (Robert Georges), E. M.A.A.
3e tour (choix). Feuillet (Jean-Marie), P.D.C. 71.
4e tour (ancienneté). Denis (Henri-Ovide), B. A. 723.
1er tour (choix). Martel (Gilbert-Jérôme-E.), C. E.T. 815.
2e tour (choix). Bellon (Marcel-Jean-P.), C.T.A. 247.
3e tour (choix). Perdrigeat (Robert-Roger), C. A.A. 217.
4e tour (ancienneté). Rabain (Pierre-Jean), E. M. 1er D.A. et 1er R.A.
1er tour (choix). Alexandre (René-Auguste), G.C. 1/4.
2e tour (choix). Jaumillot (Etienne-Joseph-P.), D.B.A.T.S. 190.
3e tour (choix). Laurent (Fernand-Joseph), D. B.A. 191.
4e tour (ancienneté). Bousquet (Baptiste-Louis), C.I.M.T. 239.
1er tour (choix). Vinciguerra (Dominique), B. E. 710.
2e tour (choix). André (Maurice-Joseph), S.P. A.A. 4e B.
3e tour (choix). Riera (Henri-Guy), E.A.A. 601.
4e tour (ancienneté). Hautière (Roger-Lucien), C.R.A.P. 205.
1er tour (choix). Bro (Jean-Justin), G.T. 2/61.
2e tour (choix). Lecomte (Jean), 62e E.T.
3e tour (choix). Morain (Michel-Léon-R.), E.M. C.S.S.A. 820.
4e tour (ancienneté). Assante di Cupillo (Vincent), E. air Allemagne.
1er tour (choix). Orain (Michel-Fernand-Raoul), G.C. 2/4.
2e tour (choix). Dubois-Dindien (Maurice), 4e E.C.
3e tour (choix). Morin (Maurice-Eugène), E.M. C.D.A. E.O.
4e tour (ancienneté). Belluye (Marcel-Jean), E.M. C.S.E.A, et 3e R.A.

1er tour (choix). Frugier (Marcel-René), C.A.A. 217.
2e tour (choix). Castaing (Henri-Pierre), D. B. A. 191.
3e tour (choix). Blasquez (Antoine), 4e E.C.
4e tour (ancienneté). Unterner (Joseph), B.A. 1/139.
1er tour (choix). Dutilleux (Bernard), S. G. M. M. T. A. — E. O.
2e tour. (choix). Delplanque (Louis-François), C. I. M. T. 231 T. E.

Comptable.

3e tour (choix). Wilms (Georges-Eugène), C. B. A. 769.
4e tour (ancienneté). Desbuis (André-Henri), E. M. G. M. M.T. A.

Musicien.

Picavais (Lucien), musique de l'air.

III. — **Au grade sergent-major.**

Les sergents-chefs ou sergents:

Comptable.

8e tour (choix). Devienne (Robert-Charles-E.), P. C. 480.
4e tour (ancienneté). Cros (Jean-Xavier), B. A. 140.
1er tour (choix). Dunesme (Georges-Jean), D. B. A. 191.
2e tour (choix). Joulin (Fernand), B. E. 721.
3e tour (choix). Levache (Aristide), D. B. A. T. S. 190.
4e tour (ancienneté). Legendarme (André-Marcel), B. A. 136.
1er tour (choix). Gorlier (Rigobert-Joseph-E.), C. A. A. 217.
2e tour (choix). Bonali (Roger-Louis), D. B. A. T. S. 190.

IV. — **Au grade de sergent-chef.**

Les sergents:

a) *Corps du personnel navigant.*

Pilote.

1er tour (choix). Faucon (Georges-Emile), G. A. O. A. n° 3.
2e tour (choix). Garot (Raymond), G. A. C. E. E. S.
3e tour (choix). Linard (Jean), 5e E. C.
4e tour (ancienneté). Fraisier (René). G. A. O. A n° 2.
1er tour (choix). Bourrassier (Henri), E. L. A. 59.
2e tour (choix). Bodart (Hubert-Raymond), Z. D. A. 903.

Mitrailleur.

1er tour (choix). Couillaud (Jean-Paul), G. T. 2/64.

Radiotélégraphiste en avion.

2e tour (choix). Saint-Drenant (Jean-François-J.), G. T. L. A. 2/60.
3e tour (choix). Millot (Maurice-Marc), G. T. 1/64.
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.
1er tour (choix). Duporte (Marcel), G. T. 1/64.

Mécanicien volant.

2e tour (choix). Thibault (René-Louis), C. E. A. M. Mont-de-Marsan.
3e tour (choix). Rio (Vincent-Félix), B. E. 701.
4e tour (ancienneté). Capy (Armand-Jean), C. I. E. T.

b) *Corps du personnel non navigant spécialiste.*

Mécanicien avion.

2e tour (choix). Gaudiot (Jacques-Léon), 21e E. B. L.
3e tour (choix). Lecrot (André), 6e E. C. B.
4e tour (ancienneté). Saget (Guy-Georges), P. C. 482.
1er tour (choix). Amet (Roger-Pierre), B. E. 705.
2e tour (choix). Bailly (Emile-Auguste-A.), B. E. 701.
3e tour (choix). Berthier (Roland-Louis), C. T. R. R. T. 476.
4e tour (ancienneté). Blate (Georges-Louis), B. A. 118.
1er tour (choix). Bonnot (Henri-Louis), C. T. R. R. T. 472.
2e tour (choix). Tartrou (Robert-Jean-M.), C. R. R. T. 461.
3e tour (choix). Paulin (Léo-Mérope), C. T. 1/61.
4e tour (choix). Vandenbossche (André), G. R. 1/33.
1er tour (choix). Nadeau (Roger-Raoul-P.), B. E 710 T. E.

Mécanicien armement.

1er tour (choix). Dechange (Georges-Léon), C. E. V. Orange.
2e tour (choix). Domon (Robert), G. A. O. A. n° 1.

Télémécanicien.

3e tour (choix). Coulon (Paul), Z. D. A. 902.
4e tour (ancienneté). Ledain (Denis), C. T. A. 807.
1er tour (choix). Pradier (Jean-René), B. E. 724.
2e tour (choix). Beaulieu (Fernand-Albéric), B. D. C. A. 72.
3e tour (choix). Layani (André-Isaac), G. A O. A. n° 1.
4e tour (ancienneté). Montillau (Raymond), C. E. T. 808.

Mécanicien électricien.

3e tour (choix). Gringuillard (André-Paul), C. E. I. T. Etampes.
4e tour (ancienneté). Liste épuisée.

Mécanicien photographe.

3e tour (choix). Arnaud (Pierre-Marie-J.), C. A. A. 217.
4e tour (ancienneté). Cliquet (Bernard-René), E. O. M. 81.

Mécanicien équipement.

1er tour (choix). Bruneau (Jean-Joseph), P. C. 482.
2e tour (choix). Marquand (Auguste), C. C. 2/4.

Mécanicien atelier.

2e tour (choix). Izzo (Jean-Denis), C. T. R. R. T. 476.
3e tour (choix). Servenay (Bernard-Guy), C. E. A. M. Mont-de-Marsan.
4e tour (ancienneté). Foissac (Marcel), C. T. A. 372.
1er tour (choix). Bernolin (Jean-Antoine), E. A. A. 607.
2e tour (choix). Pelletier (Claude-Marcel), D. B. A. 176.

c) *Corps du personnel non navigant du service général.*

2e tour (choix). Le Roy (Jean-Marie), E. M. 2e R. A
3e tour (choix). Bellynck (René-Albert-M.), D. B. A. 191.
4e tour (ancienneté). Podmore (Jean), B. A. 162.
1er tour (choix). Sauzet (Louis), C. I. M. T. 236.
2e tour (choix) Bescond (Louis-Henri-V.), 2e E. C.
3e tour (choix). Janin (Robert), E. M. 1er D. A.
4e tour (ancienneté). Fauchereau (Franck), 21e E. B. L.
1er tour (choix). Vignau (René-Pierre), 21e E. B. L.
2e tour (choix). Dufresnoy (Denis-Félix-P.), 21e E. B. L.
3e tour (choix) Vinet (Marcel), C. T. R. R T. 473.
4e tour (ancienneté). Momas (Gilbert), B. A. 240.
1er tour (choix). Lorinet (Georges), G. M. M. T. A.
2e tour (choix). Guilloud (Roger-Paul), C. T. A. 382.
3e tour (choix). Denieul (Pierre-André), cabinet militaire.
4e tour (ancienneté). Lahalle (Jack), 60e escadre.
1er tour (choix). Leroy (Kléber-Georges), G. A. C. A. n° 3.
2e tour (choix), Tichadou (René), G. C. 1/4.
3e tour (choix), Thomas (René-Emile), D. B. A. 161.
4e tour (ancienneté), Magne (Roger), 61e escadre
1er tour (choix), Dupuy (René), D.B.A.T.S 190.
2e tour (choix), Morera (Pierre-Jean), G. T. 2/62
3e tour (choix), Berthèle (Pierre), C.I.M.T. 236.
4e tour (ancienneté), Spinosi (Jean), B.A. 117.
1er tour (choix), Bailly (André-Marcel), C.I.E.T.
2e tour (choix), Wojtuszeck (François), S. G. M. M. T. A
3e tour (choix), Coudroy (Paul), G. T. 2/61.
4e tour (ancienneté), Garnier (René), C. B. A. 754.
1er tour (choix), Vincent (Pierre-Georges-Louis), C. R. A. P 201.
2e tour (choix), Duchier (Georges - Henri), 4e E. C.
3e tour (choix), Poulet (Jean-Henri-L.), E. A. A. 607.
4e tour (ancienneté), Garaudet (Raymond), B. A. 702.
1er tour (choix), Desprez (Georges-Philippe), Ce de G. A. 597.
2e tour (choix), Augé (Jean-Louis), B. E. 740.
3e tour (choix), Marquis (Gaston), D.B.A. 157.
4e tour (ancienneté), Waldt (Bernard), B. A. 136.
1er tour (choix), Marquis (Paul-Hector), P. C. 478.
2e tour (choix), Debouche (Georges-Gaston), C. G. A. 597.
3e tour (choix), Hubert (Charles-Simon), C. E. T. E. 818.
4e tour (ancienneté), Papais (Léon), E. M. 5e R. A.
1er tour (choix), Leprest (Albert-Pierre), E. M. 2e R. A.
2e tour (choix), Merlaut (Jacques-André-J.), D. C. du C. S. E. A. et 3e R. A.
3e tour (choix), Dieuaide (André-Jean-G.), 803e C. E. T.
4e tour (ancienneté), Rolland (Albert), C. A. A. 217.
1er tour (choix), Dolle (René-Louis), S. P. A. A. 5e B.
2e tour (choix). Leccia (Jean-Lucien-A.), EM. 4e R.A.
3e tour (choix). Dupouy (Roger), C.A.A. 217.
4e tour (ancienneté). Charpentier (Gilbert), B.A. 117.
1er tour (choix). Schneider (Edmond), C.T. A. 302.
2e tour (choix). Cassin (Félicien), D.B.A. 191.
3e tour (choix). Ratier (Roland-Albert), D.B. A.T.S. 190.
4e tour (ancienneté). Martinet (Gilbert), B. A. 117.
1er tour (choix). David (Hubert), D.B.A. 191.
2e tour (choix). Deschêne (Robert-Henri), G.C. 2/4.
3e tour (choix). Dauthier (André-Antoine-V.), EM. Air-Maroc T.E.
4e tour (ancienneté). Soufflet (Roger), EM. Air-A.O.F.
1er tour (choix). Thomas (Michel-Serge), cabinet militaire T.E.

Comptable.

1er tour (choix), Bes (Roger-Henri), E.A.A. 601.
2e tour (choix). Gaudel (Paul-Camille), C.E. S.A.
3e tour (choix). Thibert (Lucien-Just), E.T. 725.
4e tour (ancienneté). Plantade (Yvon-Christian), B.A. 121.
1er tour (choix). Bedouet (Louis-René-J.-M.), C.D.A. en E.O.

Infirmier.

2e tour (choix). Lamboust (Lucien - Léon), S.S.A. en A. Or. F. T. E.

Musicien.

Bergaud (René), musique de l'air.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de leur proposition ou de leur admission dans le corps des sous-officiers de carrière.

Liste des candidats admis à l'école des élèves officiers de marine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 décembre 1949: page 11599, 1re colonne, au lieu de: « Marin (Francis), second maître timonier », lire: « Morin (Francis), second maître timonier ».

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la D. P. M. A. T.

(Tour de départ à la date du 16 octobre 1949, inséré au *Journal officiel*, n° 232, du 1er octobre 1949, page 9734.)

Les chefs de corps et de services devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour le personnel désigné, reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission de départ colonial.

I. — MAINTENANCE DE MARS 1950

(Suite aux désignations des Journaux officiels n° 232, du 1er octobre 1949, et n° 273 du 19 novembre 1949.)

A. — **Infanterie.**

I. — VOLONTAIRES (HORS TOUR)

Adjudant-chef.

Thomas (J.), C. A. R. n° 3.

Adjudants.

Auffret (L.), 2e R. T. M.
Zanna (J.), E. M. P. Autun.
Lafore (L.), C. A. R. n° 7.
Kritter (J.), C. A. R. n° 103.

Sergents-chefs.

Videau (A.), S. E. P. R. 4e région.
Sourd (R.), C. A. R. n° 6.
Papais (G.), C. A. R. n° 5.

Sergents.

Blain (J.), D. T. A. P. M.
Garcia (J.), C. A. R. n° 5.
Mignon (P.), C. A. R. n° 1.
Tonelle (A.), C. A. R. n° 5.
Terras (R.), C. A. R. n° 8.
Prevost (J.), C. A. R. n° 7.
Reiss (R.), C. A. R. n° 6.

II. — D'OFFICE

Adjudants-chefs.

Alavoine (M.), 41e R. I.
Rocher (S.), unité de camp n° 21.
Metz (A.), 41e R. I.
Hutter (M.); prytanée militaire.
Gomez (F.), 151e R. I.
Gerber (R.), E. S. O. Strasbourg.
Fabre (R.), 1/3e R. T. A.
Couzin (G.), D. T. M. V. F.
Stievenart (G.), S. E. P. R. 2e région.
Antoine (J.), 93e R. I.
Brunner (R.), école d'application du génie.
Lautridou (P.), C. A. R. n° 102.
Lopez (F.), 1/6e R. T. A.
Pierson (R.), 1er R. I.
Poulet (A.), S. E. P. R. 6e région.
Rihet (G.), 1/6 R. T. A.
Senet (F.), 7e R. T. A.
Coutarel (M.), 81e B. I.

Adjudants.

Dubois (R.), C. A. R. n° 7.
Lambotte (Q.), 110e R. I.
Rousse (P.), 5e R. I.
Larose (P.), S. E. P. R. 7e région.
Mathias (M.), 27e demi-brigade d'infanterie.
Rathier (P.), S. E. P. R. 7e région.
Simonin (M.), S. E. P. R. 7e région.
Souchereau (R.), S. E. P. R. 3e région.
Philippon (H.), 1er E. R. T. (D. P. M. A. T.).
Raby (R.), E. M. P. Autun.
Rose (A.), 26e R. I.
Pineaud (H.), E. H. M.
Waxin (R.), 67e B. I.
Crance (J.), E. M. P. Billom.
Bernard (S.), 35e R. I.

Sergents-majors.

Le Masson (W.), 146e B. I.
Halbgewachs (H.), 5e compagnie des services.
Guilhemjouan (E.), 151e R. I.
Tancrez (M.), 151e R. I.
Deschamps (J.), S. E. P. R. 6e région.
Viard (A.), 26e R. I.
Marion (A.), 41e R. I.
David (P.), 1er E. R. T.
Bussarello (M.), E. S. O. Strasbourg.
Loulou (I.), C. A. R. n° 4.
Longeras (E.), E. M. P. Autun.
Lemieux (O.), C. A. R. n° 1.
Lecomte (A.), base militaire Casablanca.
Julian (C.), 4e R. Z.
Hubert (G.), 1/6e R. T. A.
Haza (R.), C. A. R. n° 8.
Fournier (A.), 1er R. I.
Fournier (M.), 15e B. C. A.
Fremeaux (A.), 5e R. I.
Dolhant (A.), 67e B. I.
Delage (R.), 41e R. I.
Bussard (R.), 1er R. T. M.
Bourdineau (E.), S. E. P. R. 3e région.
Bornet (A.), S. E. P. R. 7e région.
Bonneville (G.), base militaire Casablanca.
Reynaud (G.), 3e B. Z.
Pancrazi (O.), 302e compagnie de camp.
Larrouy (G.), 110e R. I.
Lapierre (R.), 1er R. T. A.
Gimenez (J.), 11/2e R. T. A.
Gerbaud (A.), 1er R. T. A.
Cluzeau (N.), 20e B. C. P.
Velotti (G.), E. S. O. Cherchell.
Sai (J.), 5e R. I.
Nicolas (M.), 2e B. Z.
Lousteau (J.), 1er R. I.
Lamaze (E.), E. S. M. I. A.
Deluermoz (F.), S. E. P. R. 7e région
Lafourcade (J.), 7e R. T. A.
Maroselli (J.), S. E. P. R. 9e région.
Segas (F.), 57e B. I.
Grosos (V.), 126e B. I.
Monfort (R.), D. C. I.
Tonon (G.), 151e R. I.
Legay (M.), 111e B. I.

Sergents-chefs.

Garnier (J.), 2e R. T. A.
Belinger (V.), 46e B. I.
Bozzolo (R.), S. E. P. R. 7e région.
Condemine (J.), E. S. O. Saint-Maixent.
Ducloux (F.), E. S. M. I. A.
Eveno (J.), E. S. M. I. A.
Gallhac (L.), 11e B. I.
Favreau (Y.), E. S. O. Strasbourg.
Gaillard (P.), 41e R. I.
Georgel (H.), E. S. O. Saint-Maixent.
Gras (A.), E. M. P. Aix.
Hamet (H.), 5e R. I.
Huonnic (C.), S. E. P. R. 3e région.
Jacomot (J.), 2e R. T. A.
Lagarde (R.), E. M. P. Aix.
Lagladère (L.), E. M. P. Aix.
Lenglet (M.), 110e R. I.
Meier (A.), E. M. P. Aix.
Meunier (J.), E. S. M. I. A.
Michelin (R.), E. M. P. Aix.
Elmerich (L.), 5e R. I.
Legraverend (R.), S. E. P. R. 3e région.
Lamarque (M.), 41e R. I.
Gillet (A.), S. E. P. R. 3e région.
Gandar (R.), 151e R. I.
Lao (A.), 7e R. T. A.
Volpin (P.), S. E. P. R. 9e région.
Bretones (E.), 1er E. R. T.
Benoit (L.), 4e R. Z.
Pinhouet (M.), S. E. P. R. 2e région.
Dorange-Paltoret (R.), 13e B. C. A.
Daniel (S.), 30e B. C. P.
Oudry (G.), S. E. P. R. 1re région.
Vincent (A.), 92e R. I.
Bouleau (R.), 1er R. I.
Ham (M.), C. A. R. n° 6.
Aubossu (F.), 2e demi-brigade de chasseurs à pied.
Berenguel (M.), base militaire d'Alger.
Nogues (G.), base militaire d'Alger.
Fighiera (A.), 99e demi-brigade d'infanterie alpine.
Mothe (J.), 24e B. C. P.
Cathelin (G.), 16e B. C. P.
Tarteix (L.), 92e R. I.
Martin (M.), D. C. I., C. A. R. I.
Zannettacci (G.), base militaire d'Alger.
Policarpo (M.), 99e demi-brigade d'infanterie alpine.
Poujade (A.), 141e B. I.
Fabry (H.), 7e R. T. A.
Paquet (R.), 99e demi-brigade d'infanterie alpine.
Maillard (A.), S. E. P. R. 2e région.
Finestra (A.), 7e R. T. A.
Dagbert (M.), 1re demi-brigade de chasseurs à pied.
Foucault (P.), D. C. I.
Nauche (J.), école militaire E.-Hériot.
Bellus (M.), 1/9e R. T. A.
Mollet (C.), 4e R. T. T.
Bendit (J.), 4e R. T. T.
Laroche (R.), E. M. P. Aix.
Beauredon (R.), S. E. P. R. 7e région.
Bufferne (P.), 92e R. I.
Debelfort (P.), 152e R. I.
Brullot (E.), 146e B. I.
Petitdidier (M.), S. E. P. R. 6e région.
Eveno (E.), E. S. M. I. A.
Gloriant (R.), 110e R. I.
Maldonado (F.), 7e R. T. A.

Sergents.

Lenen (V.), 41e R. I.
Marie (G.), 41e R. I.
Léonard (G.), 152e R. I.
Trappler (A.), C. A. R. n° 6.
Tastevin (R.), 151e R. I.
Bug (L.), 151e R. I.
Fabiani (M.), 26e R. I.
Stequelbout (M.), 151e R. I.
Marcou (P.), 27e demi-brigade d'infanterie.
Guérin (E.), S. E. P. R. 8e région.
Pichon (R.), 27e demi-brigade d'infanterie
Loiseau (H.), 110e R. I.
Coquard (E.), 26e R. I.
Audran (D.), 152e R. I.
Deleplace (P.), 151e R. I.
Lefebvre (H.), 8e B. C. P.
Leguillou (M.), 93e R. I.
Monnier (L.), 14e B. I.
Scholl (J.), 151e R. I.
Seignet (R.), 1er R. I.
Mary (L.), 19e B. C. P.
Reybaud (E.), 15e B. C. A.
Bohn (P.), 4e R. T. T.
Wehrli (G.), 5e R. I.

Guérin (A.), 4e R. T. T.
Leguerinel (A.), 1er E. R. T.
Louis (M.), 35e R. I.
Arnaud (J.), 110e R. I.
Oberle (R.), 7e R. T. A.
Pastor (R.), 27e R. C. A.
Gagliero (L.), 159e demi-brigade d'infanterie alpine.
Chambon (R.), 1/9e R. T. A.
Senac (R.), 7e R. T. A.
Aznar (A.), S. E. P. R. 9e région.
Thomas (R.), 19e B. C. P.
Cazeaux (E.), 8e compagnie des services
Gaujac (A.), 159e demi-brigade d'infanterie alpine.
Potez (J.), 3e demi-brigade de chasseurs à pied.
Chabaud (G.), 159e demi-brigade d'infanterie alpine.
Lassort (R.), 1/9e R. T. A.
Vire (J.), 4e R. T. T.
Manella (A.), 7e R. T. A.
Balsamo (F.), 4e R. Z.
Maurice (L.), 7e R. T. A.
Mazier (B.), 27e demi-brigade d'infanterie.
Coja (G.), S. E. P. R. 1re région.
Corbel (J.), 1er R. T. A.
Marly (A.), 20e B. C. P.
Boschetti (F.), 93e R. I.
Legarre (C.), S. E. P. R. 7e région.
Allemandon (J.), S. E. P. R. 4e région.
Pfiffer (R.), 4e compagnie de garde, Autriche.
Tison (A.), 110e R. I.
Moussard (R.), 4e compagnie de garde, Autriche.
Bergeon (G.), 11/3e R. T. A.
Bicchi (J.), 26e R. I.
Noack (L.), 8e B. Z.
Bourgeois (M.), base 901.
Remen (M.), 159e demi-brigade d'infanterie alpine.
Loubersac (A.), E. M. E. S. C. Antibes.
Pimaro (A.), 26e R. I.
Saumont (A.), 4e R. T. T.
Bauget (M.), 11/3e R. T. A.
Glibert (R.), 1er R. I.
Malmartel (A.), 9e B. Z.
Mantel (G.), 151e R. I.
Chapouly (J.), 1er R. T. M.
Angles (L.), 4e R. T. T.
Desayes (J.), 110e R. I.
Ciercoles (P.), 5e R. I.
Proust (M.), 4e R. T. T.
Weyscheider (A.), 1er R. T. A.
Laporte (P.), base militaire d'Oran.
Ammerich (J.), 7e R. T. A.
Boukamla (R.), 1/3e R. T. A.
Pée (J.), 1er R. T. A.
Alimerina (A.), 1er R. T. A.
Gwozoz (J.), 21e B. C. P.
Lachuer (L.), 46e B. I.
Maréchal (J.), 8e compagnie des services.
Denjean (A.), 2e R. T. A.
Lièvre (R.), 4e R. T. T.
Regnier (M.), 1/9e R. T. A.
Saulnier (A.), 5e R. I.
Andrieux (A.), prytanée militaire.
Fabre (V.), 2e R. T. A.
Capy (G.), 1/3e R. T. A.
Leca (J.), 24e B. C. P.
Anger (J.), S. E. P. R. 1re région.
Benejean (A.), 2e R. T. A.
Longuet (L.), E. M. P. N. A.
Digiorgio (V.), 2e R. T. A.
Decise (A.), 11e B. C. A.
Melinand (R.), 99e demi-brigade d'infanterie alpine.
Kissenberger (G.), 19e B. C. P.
Bernes (J.), 2e R. T. A.
Ayraud (A.), 6e B. C. A.
Parein (L.), S. E. P. R. 6e région.
Villaret (F.), 159e B. I. A.
Thomassier (A.), 1/3e R. T. A.
Georges (P.), 1er R. T. M.
Dufour (J.), 1re demi-brigade.
Boulkroum (R.), 7e R. T. A.
Bilger (R.), 1er R. I.
Charvet (M.), C. A. R. n° 101.
Alminana (J.), base militaire d'Oran.
Delenne (H.), 7e R. T. A.
Douce (H.), 67e B. I.
Pieralini (E.), 1re demi-brigade de chasseurs à pied.
Alnay (G.), 7e B. C. A.
Camblong (J.), 26e R. I.
Jariot (G.), 35e R. I.
Jonier (A.), 152e R. I.
Nobili (A.), 5e R. I.
Bourquin (J.), 3e demi-brigade de chasseurs à pied.
Darnaut (G.), 4e R. T. T.
Pasturelle (L.), 3e demi-brigade de chasseurs à pied.
Colin (J.), S. E. P. R., 6e région.
Pietrini (M.), 111e B. I.
Peynard (P.), C. E. P. M., Maison-Carrée.
Reol (F.), 2e R. T. A.
Heldt (V.), base militaire d'Oran.
Laroche (M.), C. A. R. n° 101.
Guillon (C.), 1er R. T. M.
Kergrois (J.), 1er R. T. M.
Legrand (H.), 15e B. C. A.
Feriot (G.), 3e demi-brigade de chasseurs à pied.
Faveyrial (R.), 26e R. I.
Martial (P.), S. E. P. R., 4e région.
Delatouche (G.), 21e B. C. P.
Charlanne (R.), 19e B. C. P.
Delanegra (R.), 1er R. T. A.
Giacometti (P.), D. I. M.
Haingue (A.), 151e R. I.
Chaput (L.), 1re demi-brigade de chasseurs.

B. — Arme blindée et cavalerie.

I. — Volontaires (hors tour)

Adjudants.

Vieillefon (P.), C. A. R. n° 6.
Trinire (L.), C. A. R. n° 9.

Maréchaux des logis chefs.

Bridel (P.), C. A. R. n° 4.
Lomino (Ch.), C. A. R. n° 3.
Gardel (G.), 11e cuirassiers.
Deschamps (H.), 4e R. C. A.
Bizet (R.), C. A. R. n° 2.
Hyver (R.), C. A. R. n° 4.

Maréchaux des logis.

Rioual (J.), 2e hussards.
Marin (A.), C. A. R. n° 6.
Sergebi (R.), C. A. R. n° 1.
Midon (P.), 501e R. C. C.
Valentin (J.), 31e dragons.
Hoffer (M.), 9e R. C. A.

II. — D'office

Adjudants-chefs.

Labanhie (R.), 2e R. S. A.
Villemin (R.), 2e dragons.
Sensevy (J.-J.), E. A. A. B. C., Saumur.
Beauvois (H.), 31e dragons.
Merlo (R.-A.-E.), 2e hussards.
Andreani (F.-S.), 9e E. S. A.
Ramond (M.-H.-L.), E. A. A. B. C., Saumur.
Minnozzi (F.), 501e R. C. C.
Alario (P.), 12e R. C. A.
Le Dru (Y.-M.), S. E. P. R., 1re R. M.

Adjudants.

Gueymard (A.), 6e R. C. A.
Sancho (F.), 8e dragons.
Legrand (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
Bordier (T.), S. E. P. R., 4e R. M.
Goglin (F.), E. A. A. B. C., Saumur.
Buret (R.), S. E. P. R., 4e R. M.
Lambolez (G.), 31e dragons.
Texeire (A.), E. A. B. C., Alger.
Creignou (J.-E.), 1er R. S. A.

Maréchaux des logis majors.

Mazelaygues (E.-V.), 2e R. S. A.
Chauvet (M.-L.-L.), 6e E. S. A.
Henry (S.-E.), 1er R. S. M.
Baudin (M.-F.), 8e dragons.
Cristol (A.), 12e cuirassiers (1).

Maréchaux des logis chefs.

Bursachi (P.), 5e dragons.
Monnier (M.), 2e R. S. A.
Muller (J.), S. E. P. R. 6e R. M.
Martinetto (J.), 4e R. C. A.
Castelan (G.), 8e R. C. A.
Pichirilli (A.-P.), 9e R. C. A.
Baldet (C.-G), 12e R. C. A.
Sangasset (L.), S. E. P. R., 5e R. M.
Mathe (R.), S. E. P. R., 8e R. M.
Antoine (R.), 12e dragons.
Marguerite (H.), 1er R. S. A.
Lucca (J.), D. I. M., Marseille.
Cadoux (R.-M.), D. I. M., Marseille.
Jacquier-Roux (E.-G.-C.), 2e R. S. A.
Hebert (R.), 11e R. C. A.
Maugard (J.), 3e cuirassiers.
Dufrene (C.), 7e R. C. A.
Quintard (G.-P.), 5e compagnie des services.
Gauduin (M.), 5e compagnie des services.
Pichot (V.-R.-M.), S. E. P. R., 4e R. M.
Mathels (F.), 3e R. S. A.
Letheuille (R.-L.), E. A. A. B. C., Saumur.
Lalanne (A.-R.), 11e cuirassiers.
Gilles (J.-P.-A.), 1er cuirassiers.
Hautefeuille (J.-G.-M.), E. M. P., les Andelys.
Saintonge (A.), 2e cuirassiers.
S. N. P. Mohamed Larbi, 216e E. A. S. M., Vincennes.
Gaillard (M.-L.), 4e cuirassiers.
Demanesse (J.), 4e cuirassiers.
Parpant (M.-E.), 2e cuirassiers.
Babel (R.-M.-E.), 2e R. S. A. (2).
Bonnetain (R.-P.), 12e cuirassiers (2).
Pognant (R.), 4e R. S. M. (2).
Doucet (M.-J.), 12e dragons (2).

Maréchaux des logis.

Baruton (F.), S. E. P. R., 5e R. M.
Picard (P.), 5e R. C. A.
Descourly (P.), 5e dragons.
Lulinski (H.), 1er E. R. T.
Mussotte (Y.), 1er R. C. A.
Enseigne (T.), 2e cuirassiers.
Guichard (G.), 31e dragons.
Delaporte (A.-H.), 31e dragons.
Bernard (M.-G.), 31e dragons.
Gouiran (A.), 8e R. C. A.
Pizzini (R.-J.-J.), 501e R. C. C.
Dorange (M.-A.), 8e dragons.
Lenice (E.), 4e cuirassiers.
Guilmot (P.-R.), E. A. B. C., Alger.
Sella (A.), 31e dragons.
Blanrue (A.), 2e R. S. A.
Perret (M.), 8e dragons.
Boulissière (B.), E. A. A. B. C., Saumur.
Descarpentries (G.), 4e cuirassiers.
Boudaud (S.-C.), 2e R. S. A.
Adamzic (B.), 1e R. S. M.
Peretti (Y.), 1er R. S. M.
Pichon (J.), 2e R. C. A.
Tymen (M.), 4e R. S. M.
Bonnefoy (J.-E.-R.), 11e cuirassiers.
Meslet (J.), 4e R. S. M.
Bureau (A.-R.), 6e R. C. A.
Kervella (C.), 1er R. C. A.
Millon (O.), 1er E. R. T.
Farge (J.), 7e G. S. A.
Mougin (R.-A.-L.), E. A. A. B. C., Saumur.
Carayon (P.-J.-M.), 216e E. A. S. M., Vincennes.
Drouet (M.-J.-V.), 2e R. C. A.
Lorre (T.-R.), C. N. S. E., Fontainebleau.

(1) Inscrit au *Journal officiel* n° 232 du 1er octobre 1949 comme maréchal des logis chef.

(2) Inscrit au *Journal officiel* n° 232 du 1er octobre 1949 comme maréchal des logis.

Tonneau (G.-R.-H.-M.), 2e hussards.
Boyer (A.-P.), E. A. A. B. C., Saumur.
Roard (E.), D. I. M., Marseille.
Duranton (R.-E.), 1er R. S. M.
Meschin (A.), 2e dragons.
Arnoux (J.-P.), 1er R. S. M.
Pages (L.), 6e E. S. A.
Goulette (A.-R.), 2e hussards.
Godart (C.), 2e R. C. A.
Logel (L.), 3e hussards.
Billy (A.), 3e hussards.
Vauvert (E.), 1er cuirassiers.
Mangold (G.), 12e R. C. A.
Marissal (F.-T.), E. A. B. C., Alger.
Liboudan (R.), 3e hussards.
Hucher (C.), 3e hussards.
Steyaert (J.-M.), 3e hussards.
Tosi (G.-A.-E.), 4e R. C. A.
Thibault (J.), 2e R. S. A.
Boutet (A.-J.), 4e cuirassiers.
Perry (R.-A.), 1er R. S. M.
Chimbault (D.), S. E. P. R., 4e R. M.
Masseau (G.-L.), 2e R. C. A.

C. — **Artillerie.**

I. — VOLONTAIRES (HORS TOUR)

Adjudant-chef.

Dho (R.), 9e R. A.

Adjudant.

Soldati (G.), C. A. R. 7.

Maréchaux des logis chefs.

Corna (G.), C. A. R. 6.
Paldacci (P.), 405e R. A. A.

Maréchaux des logis.

Bayo (J.), 1er R. A.
Benex (M.), B. G. A.
Gaudefroy (G.), 67e R. A.
Meyer (P.), C. E. E. S. Guir.
Vanhessche (E.), 402e R. A. A.
Vidau (R.), 10e R. A. A.

II. — D'OFFICE

Adjudants-chefs.

Ducret (M.), 24e R. A.
Dupin (E.), 5e compagnie services.
Huguet (M.), 401e R. A. A.
Macheret (F.), G. A. O. A. 4.
Rousselle (C.), 401e R. A. A.
Saint-Esprit (R.), F. T. A., D. A. T.
Temperman (R.), école de Strasbourg.

Adjudants.

Bartram (A.), 24e R. A.
Bos (G.), S. E. P. R. 1, 1re R. M.
Chavy (H.), 401e R. A. A.
Jacquot (M.), 61e R. A. A.
Mention (R.), 32e R. A.
Sales (J.), C. R. R. E. O.
Sirieys (Y.), 9e R. A.

Maréchaux des logis-majors.

Accard (F.), 63e R. A.
Accard (G.), 63e R. A.
Boudet (G.), 401e R. A. A.
Caroux (J.), 61e R. A. A.
Moissard (C.), 24e R. A.
Rigault (G.), inspection F. T. A.
Rolland (J.), S. E. P. R., 9e R. M.
Sanchez (A.), O. P. T. A. A.
Siffredi (R.), 401e R. A. A.
Woirhaye (R.), 402e R. A. A.

Maréchaux des logis chefs.

Caujolle (P.), 61e R. A.
Skovaja (J.), 61e R. A.
Guelfucci (J.), 66e R. A.
Lebas (F.), 13e R. A.
Sabourault (R.), S. E. P. R., 4e R. M.
Chaudron (G.), 401e R. A. A.
Mevel (F.), 9e R. A.
Lefèvre (A.), S. E. P. R., 2e R. M.
Mangon (P.), 481e G. A. A.
Rougale (A.), 21e R. A.
Hazemal (L.), C. P. O. A.
Lefèvre (H.), 8e R. A.
Vuillemenot (R.), 401e R. A. A.
Weber (A.), 16e R. A.
Lamboley (D.), 62e R. A.
Vaucoy (P.), 8e R. A.

Maréchaux des logis.

Bourion (D.), 421e R. A. A.
Mathe (M.), école polytechnique.
Hervier (H.), 68e R. A.
Vincent (L.), 453e G. A. A.
Richard (G.), 32e R. A.
Martin (J.), 32e R. A.
Beziat (R.), 406e R. A. A.
Francois (A.), C. C. I. 3e demi-brigade de chasseurs.
Lefebvre (M.), 8e R. A.

D. — **Train.**

I. — VOLONTAIRES (HORS TOUR)

Maréchaux des logis.

Petit (M.), C. I. T. C. M. F.
Darengosse (P.), G. T. 508.
Muller (A.), G. T. 506.

II. — D'OFFICE

Adjudants-chefs.

Bourdereau (M.), 41e compagnie de Q. G.
Chirouze (H.), école Strasbourg.
Milor (R.), 52e Q. G.
Lanier (P.-J.-L.), 7e C. R. T.

Adjudants.

Belin (E.), G. T. 353.
Duvernaux (L.), G. T. 527.
Guillot (F.), G. C. R. 602.
Chauvin (R.-J.), G. T. 523.
Luciani (V.), 25e E. T.
Mathieu (G.-E.-J.), 124e compagnie de Q. G.

Maréchaux des logis-majors.

Pinson (C.), 1er E. R. T.
Duval (L.), G. T. 500.

Maréchaux des logis chefs

Buisine, G. T. 501.
Larousse (G.), 1er E. R. T.
Robineau (P.-J.), G. T. 522.
Marie (J.), G. T. 522.
Erman (R.), C. R. I. O. T. n° 1.
Mercadier (J.-R.), 1er E. R. T.
Perez (P.-J.), 1er E. R. T.
Duval (P.), C. R. I. O. T. n° 1.
Leduc (A.), 1er E. R. T.
Bechameil (M.), C. F. T. T.
Ruinaut (A.), G. T. 502.
Laharanne (J.), 41e compagnie de Q. G.
Tirolle (A.), G. C. R. 253.
Adam (D.), 9e C. R. T.
Fumaz (J.), G. T. 524.
Selves (A.), 34e E. T.
Barbier (R.), 1er E. R. T.
David (G.), 1er E. R. T.
Pironnec (A.-M.-N.), 54e compagnie de Q. G.
Petitjean (R.-M.-R.), C. R. I. O. T. 7.

Maréchaux des logis.

Osouf (A.-F.), 1er E. R. T.
Rottier (L.-G.), C. R. I. O. T. n° 1.
Wacker (X.), 1er E. R. T.
Thomas, S. G. E. E. M. S.
Le Henaff (A.-L.-M.), 1er E. R. T.
Ravello (A.), G. C. R. 602.
Bez (J.-C.-G.), 1er E. R. T.
Guillorit (G.), 1er E. R. T.
Chaigneau (G.), 85e compagnie de Q. G.
Parigi (Y.), G. T. 500.
Biron (A.), G. T. 500.
Largeron (M.), G. T. 353.
Guern (M.), 531e compagnie sanitaire.
Delattre (J.), G. T. 530.
Sergeant (M.), G. C. R. 254.
Lambert (D.), C. F. T. T.
Bourdet (J.), G. C. R. 521.
Giraudon (A.), cdt du train, 4e R. M.
Martin (G.), 34e G. T.
Pujol (R.), 5e C. R. T.
Montejo (R.), 27e E. T.
Antoine (L.), 252e C. C. R.
Huber (A.), G. T. 512.
Latmiral (G.), G. T. 512.
Georges (G.), E. S. M. I. A.
Binther (P.-R.), 41e compagnie de Q. G.
Talbotier (R.), 40e compagnie de Q. G.
Simon (R.-P.-P.), 186e Q. G. T.
Grillet (P.), C. R. I. O. T. n° 9.
Mercier (M.-H.-R.), C. R. I. O. T. n° 7.
Save (J.), C. R. I. O. T. n° 9.
Monot (C.-C.), G. T. 529.
Astoux (R.-L.), 8e C. R. T.

E. — **Transmissions.**

I. — VOLONTAIRES (HORS TOUR)

Adjudant.

Ruer (J.-M.-C.), C. I. O. A. d'Arzew.

Sergents-chefs.

Hernandez (J.), 41e R. T.
Schmitt (M.), 118e B. T., 3e compagnie.
Maillochon (A.), C. A. R. n° 4.

Sergents.

Lagrange (J.), 42e R. T.
Rieth (J.-M.-M.), 18e B. T.
Boutier (R.), C. A. R. n° 3.

II. — D'OFFICE

Adjudants-chefs.

Tinon (G.-C.), S. E. P. R./4.
Dislaire (G.-H.-J.), 18e B. T.
Seveno (Y.-J.), S. T. A.
Louvet (A.), E. A. T.

Adjudants.

Tuhaud (R.), 8e R. T.
Vittecoq (D.-F.), 118e B. T.
Lanteri Minet (P.-J.-B.), S. R. E. T. T./Maroc.
Pourreaux (P.-A.), 42e R. T.

Sergents-majors.

Dassonville (P.-F.), E. A. A. B. C.
Chautard (G.), 45e R. T.
Cauchez (C.), 47e B. T.
Vauchel (G.), 41e R. T.

Sergents chefs.

Miola (A.), C. I. T. T./A. F. N.
Potel (G.), 45e R. T.
Robert (R.), 28e E. T.
Delmont (G.-E.), 118e B. T.
Perol (J.-C.), S. E. P. R./8.
Gervais (D.-R.-M.), E. S. M. I. A.
Delbosq (M.-R.), 47e B. T.
Bachellerie (J.-R.-M.), 41e R. T.

Fleur (C.-E.), 2e compagnie de poste militaire.
Roemer (A.-C.), 42e R. T.
Berard (C.-R.), 46e B. T.
Gas (A.-F.), 45e R. T.

Sergents.

Dumont (G.), C. I. T. D. E. M.
Saux (G.-P.), S. E. P. R./5.
Morel (G.-N.), 6e B. M. T., 2e compagnie.
Moraval (J.), 6e B. M. T., 2e compagnie.
Guervenou (R.), 6e B. M. T., 1re compagnie.
Mardon (A.), S. R. E. T. T./1.
Commanges (R.), 42e R. T.
Cheveron (J.-G.), 48e B. T.
Magueur (P.-F.), 48e B. T.
Fortier (P.-C.-A.), C. I. T. T./A. F. N.
Garel (R.-P.), 148e B. T.
Gousguen (G.-A.), 148e B. T.
Gautier (C.-J.), 148e B. T.
Le Gelebart (J.-M.-M.), C. I. T. T./A. F. N.
Thomas (J.-A.), E. S. M. I. A.
Matthews (C.), E. A. T.
Masini (F.), 48e B. T.
Gondre (M.-A.), E. R. M. T./5.
Brossier (B.-G.), S. R. E. T. T./5.
Huguenin (J.-M.), E. A. T.
Clement (G.-A.), 18e B. T.
Saluden (J.-Y.-M.), E. A. T.
Alazet (A.-T.), 8e R. T.
Guemy (G.-G), S. R. E. T. T./10.
Gibert (J.-L.), E. A. T.
David (J.), S. R. E. T. T./7.
Cabon (Y.-M.), 41e R. T.
Damonville (G.-M.-F.), E. A. T.
Herschkorn (G.-G.), C. I. T. T./A. F. N.
Michon (E.), E. R. M. T./4.
Monguillot (P.), 8e R. T.
Philippe (J.), 6e B. M. T. 3e compagnie.
Giraud (C.), 41e R. T.
Laurens (J.-P.), S. R. E. T. T./10.
Verselder (A.), 42e R. T.
Schall (R.), C. I. T. T./AFN.
Bouchez (R.), 49e B. T.
Devez (J.), E. R. M. T/10.
Gendille (A.), 42e R. T.
Kodiemba (A.), 44e B. T.
Capuano (A.), S. R. E. T. T./10.
Boulan (Y.-J.), 148e B. T.
Martinetti (A.), E. R. M. T./Tunisie.
Deprez (B.), 41e R. T.
Krejezy (L.), 41e R. T.
Saunier (G.), 42e R. T.
Libel (A.), 49e B. T.
Maufay (P.-P.), 38e B. T.
Tarallo (S.-R.), 118e B. T.
Bodin (R.-C.), 118e B. T.
Bertrand (P.-C.), E. A. T.
Frossard (A.), 6e B. M. T., 3e compagnie.
Labille (J.-A.), 118e B. T.
Bouganne (M.-R.), 8e R. T.
Pares (R.), 6e B. M. T., 2e compagnie.
Brossard (V.-A.), S. R. E. T. T./10.
Berjonneau (E.-J.), C. I. O. A. d'Arzew.
Cervoni (C.-B.), C. I. T. D. E. M.
Simonet (J), E. A. T.
Annic (P.), E. S. M. I. A.
Begaud (S.), 47e B. T.
Sauvaget (A.-H.), E. A. T.
Cheneveaux (J.), 8e R. T.
Liotier (F.), S. R. E. T. T./Tunisie.
Crocquet (A.), C. A. R. 121.
Menuleier (C.-L.), S. R. E. T. T./Tunisie.
Pasoli (R.), S. R. E. T. T./Tunisie.
Roubaud (P.-C.), S. R. E. T. T./10.
Godefroy (G.-M.), 58e B. T.
Vion (M.), 8e R. T.
Gadal (J.), 8e R. T.
Lamy (R.-P.), 148e B. T.
Rambaud (C.), 8e R. T.
Saunier (E.), E. A. T.
Bernard (R.-A.), 46e R. T.
Laurent (J.-R.-M.), 45e B. T.
Levaguerese (R.-L.), 148e B. T.
Perrot (M.-M.), 8e R. T.
Charrel (J.-J.), E. A. T.
Seigneur (R.), 42e R. T.
Bret (Y.), 42e R. T.
Le Roux (J.-T.), 49e B. T.
Broine (E.-L.), 48e B. T.
Denecker (C.), C. I. T. T./AFN.
Dubois (R.-P.-M.), E. R. M. T./10.
Tireau (J.), 6e R. T.
Foret (P.), 148e B. T.
Desbeux (L.-A.-M.), 118e B. T.
Jamin (S.), E. R. M. T./10.
Ceyrolle (S.-M.), 48e B. T.
Pujol (G.-J.-M.), école militaire escrime et sport combat, Antibes.
Han (E.-A.), 148e B. T.
Rageul (R.), 49e B. T.
Pinsard (G.), 47e B. T.
Lucas (F.-A.), 42e R. T.
Legal (J.-M.), 42e R. T.
Paret (M.-L.), 42e R. T.
Branchat (M.-L.-H.), 88e B. T.
Mathieu (M.), 6e B. M. T., 1re compagnie.
Suzanne (P.-J.-J.), 8e R. T.

F. — **Cadre des agents de chancellerie.**

I. — VOLONTAIRES (HORS TOUR)

Adjudant-chef.

Brandt (F.-R.), E. M. 2e D. I. Nancy.

Adjudant.

Felix (A.), B. G. Bône.

Sergent-major.

Cherel (P.), B. G. Bône.

Sergent-chef.

Casas (J.), E. M. subdivision Bône.

II. — D'OFFICE

Adjudants-chefs.

Beaugendre (G.), E. M. G. S. T. O. (Allemagne).
Wattez (F.), E. M. 2e R. M.
Delanoy (R.-E.), EMG/FA/G.
Susini (X.), E. M. subdivision Tlemcen.

Adjudants.

Causse (M.-X.), E. M. subdivision Paris.
Chauvel (M.-J.), B. A. C. F. M. Paris.
Chornet (M.-G.), E. M. division Oran.
Faure (L.-J.), E. M. 5e R. M.

Sergents-majors.

Razelle (G.), E. M. division Oran.
Bermond (A.-E.), EMG/FA/G.
MORANT (J.), Base 901.

Sergents-chefs.

Suire (R.-A.), C. S. T. O. (Allemagne).
Fabreguettes (P.), E. M. subdivision Tours.

G. — **Cadre des agents des corps de troupe.**

I. - VOLONTAIRE (HORS TOUR)

Adjudant-chef.

Boutillot (P.), C. I. M. Oukaimeden.

II. — D'OFFICE

Adjudants.

Descrimes (R.), D. P. M. A. T.
Guichard (L.), 229e B. P. Offenbourg.

Sergents-majors.

Rahoul (L.), école S. O. Saint-Maixent.
Pascal (R.), B. A. C. F. M. Paris.

II. — MISES EN ROUTE

Les sous-officiers désignés devront rejoindre les centres de rassemblement dans les conditions suivantes:

A. — *Armes.*

a) Infanterie, arme blindée et cavalerie, train:

Le personnel en provenance de la métropole, des T. O. A. et d'Afrique française du Nord prenant sa permission de départ colonial en métropole ou aux T. O. A. rejoindra le 1er février 1950, le C. I. T. C. M. — C. P. 4 Fréjus.

b) Artillerie, transmissions:

Le personnel en provenance de la métropole, des T. O. A. prenant sa permission de départ colonial en métropole ou aux T. O. A. sera tenu prêt dans son corps d'origine à partir du 1er mars 1950 et rejoindra sur ordre ultérieur:

Le C. R. R. E. O., 9e R. A., Béziers (artillerie).
Le C. R. R. E. O., 28e B. T., Sète (transmissions).

Le personnel en provenance d'Afrique française du Nord prenant sa permission de départ colonial en métropole ou aux T. O. A. rejoindra directement, le 1er mars 1950, le C. R. R. E. O. de son arme.

c) Le personnel de toutes armes en provenance de la métropole, des T. O. A. et d'Afrique française du Nord prenant sa permission de départ colonial en Afrique française du Nord rejoindra, le 1er mars 1950, la base d'Oran.

B. — *Services.*

1° Le personnel en provenance de la métropole, des T. O. A. et d'Afrique française du Nord prenant sa permission de départ colonial en métropole, rejoindra, le 20 février 1950 le D. I. M. de Marseille en vue de son embarquement par les soins du colonel commandant le D. I. T. C.;

2° Le personnel en provenance de la métropole, des T. O. A. et d'Afrique française du Nord prenant sa permission de départ colonial en Afrique française du Nord, rejoindra, le 20 février 1950, la base d'Oran.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 1er décembre 1949 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 1er décembre 1949, rendu en conseil des ministres sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 novembre 1949 portant que la promotion ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été élevé à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Borie (André), entrepreneur de travaux publics, vice-président de la fédération internationale du bâtiment et des travaux publics. Commandeur du 4 mars 1939.

Décret du 1er décembre 1949 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 1er décembre 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 novembre 1949 portant que la promotion et les nomina-

tions ci-après n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Chalos (Marcel-Maurice-Roger), professeur à l'école nationale des ponts et chaussées, président directeur général de la Société des grands travaux de Marseille, à Paris. Chevalier du 9 janvier 1931.

Au grade de chevalier.

MM.

Breffeil (René-Louis-Joseph), directeur de la Société des entreprises Limousin; 31 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Pujade-Renaud (Etienne-Eugène-Charles), directeur de la Société des entreprises Boussiron; 29 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 1er décembre 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre exceptionnel.

Par décret en date du 1er décembre 1949, rendu en conseil des ministres sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 novembre 1949 portant que la promotion ci-après n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Courbon (Jean), ingénieur des ponts et chaussées au service central d'études techniques à Paris: 19 ans 2 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Lachenal (Edmond), ingénieur des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées), en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans en vue d'occuper un emploi d'agent contractuel de 1re catégorie à la délégation interdépartementale de la Savoie de cette administration.

Le présent arrêté aura effet du 1er janvier 1950.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Philip (Roger), adjoint technique principal des ponts et chaussées de 1re classe, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour une nouvelle période de cinq ans en vue d'occuper un emploi d'agent contractuel de 1re catégorie à la délégation départementale des Alpes-Maritimes.

Le présent arrêté aura effet du 1er janvier 1950.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Barjon (Joseph), adjoint technique principal des ponts et chaussées de 3e classe, attaché au service ordinaire des ponts et chaussées de la Marne, est mis à la disposition de la ville de Châlons-sur-Marne, en vue d'occuper l'emploi de directeur des services techniques de cette municipalité.

L'intéressé sera placé en service détaché pour cinq ans à compter du 1er novembre 1949.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Modification de l'arrêté du 31 juillet 1947 instituant un conseil de discipline pour les auxiliaires de l'administration centrale du ministère de l'économie nationale.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu l'arrêté du 31 juillet 1947 instituant un conseil de discipline pour les auxiliaires de l'administration centrale du ministère de l'économie nationale,

Arrête:

Art. 1er. — L'alinéa 1er de l'article 2 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit:

Au lieu de:

« Les représentants du personnel auxiliaire sont élus pour un an, le premier jour ouvrable du mois de décembre de chaque année »,

Lire:

« Les représentants du personnel auxiliaire sont élus pour un an pendant la première quinzaine du mois de décembre de chaque année ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 décembre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE DENIS.

Recomplètement des fonds d'avances des unités administratives (défense nationale).

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Sur la proposition du ministre de la défense nationale,

Vu l'article 34 de la loi n° 48-1347 du 27 août 1948 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948;

Vu la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949 portant fixation du budget des dépenses militaires pour 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Par anticipation sur les dotations budgétaires de l'exercice 1950, le ministre de la défense nationale est autorisé à déléguer les crédits nécessaires à la constitution des fonds d'avances mis à la disposition des unités, conformément aux dispositions réglementaires. Ces délégations sont limitées par chapitre aux sommes fixées par le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

EDGAR FAURE.

TABLEAU ANNEXE

CHAPITRES nomenclature 1949.	LIBELLÉS	LIMITE FIXÉE pour les délégations de crédit.
		francs.
	Défense nationale.	
	SECTION COMMUNE	
1030	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	3.509.000.000
1080	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la justice militaire	32.000.000
7002	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (Guerre)	255.000.000
7042	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient blessés ou malades en instance de démobilisation (Guerre)	405.000.000
7052	Militaires autochtones rapatriables	16.000.000
	Total pour la section commune	4.217.000.000
	SECTION AIR	
120	Solde des officiers des armes	467.238.000
121	Solde des officiers des services	68.180.000
122	Solde des sous-officiers et hommes de troupe.	1.761.174.000
316	Alimentation	398.181.000
	Total pour la section Air	2.694.773.000
	SECTION GUERRE	
120	Solde des officiers des armes	1.253.000.000
121	Solde des officiers des services	626.000.000
122	Solde des sous-officiers et hommes de troupe.	3.886.000.000
123	Solde des militaires en disponibilité, non activité, réforme ou congé	67.000.000
316	Alimentation	1.817.000.000
	Total pour la section Guerre	7.649.000.000
	SECTION MARINE	
122	Solde des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins des armes et services	1.500.000.000
	RECAPITULATION	
	Section commune	4.217.000.000
	Section Air	2.694.773.000
	Section Guerre	7.649.000.000
	Section Marine	1.500.000.000
	Total général	16.060.773.000

Tirage au sort d'obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939 émis aux Pays-Bas et en Suisse.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le contrat passé le 19 décembre 1938 avec un groupe de banquiers étrangers;

Vu le décret du 12 mars 1939,

Arrête:

Art. 1er. — Le vendredi 18 décembre 1949, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement, au ministère des finances, dans l'une des salles de la direction de la Dette publique, au tirage, par voie du sort, de 2.217 obligations de 1.000 florins et de 1.272 obligations de 500 florins de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939 de la République française qui, en exécution du contrat du 19 décembre 1938, doivent être remboursées le 1er février 1950.

A cet effet, les bulletins indiquant les numéros des titres à amortir seront extraites des roues destinées à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prescrites à l'article 1er.

M. le directeur de la Dette publique ou son représentant, président;

M. le directeur du Trésor, ou son représentant;

Un représentant de la caisse autonome d'amortissement;

Un représentant du service des rentes de la direction de la Dette publique, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

Pour le ministre des finances
et des affaires économiques:
Le directeur adjoint du cabinet,
PHILIPPE DE MONTRÉMY.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques).

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, la démission de M. Lureau (Pierre), agent supérieur de 3e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux finances (affaires économiques), est acceptée à compter du 1er octobre 1949.

Contributions directes et cadastres.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, en vue d'exercer des fonctions en Afrique occidentale française, de M. Garcin, inspecteur de 1re classe, 1er échelon, des contributions directes, affecté au service des vérifications de comptabilités à Troyes (Aube).

Le présent arrêté à son effet à compter du jour de l'embarquement de l'intéressé.

Enregistrement.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, est autorisée, pour une période maximum de cinq ans, la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de vice-secrétaire général de la commission des Caraïbes, de M. Beauregard (Monique-Fernand-Clovis), inspecteur central de 2e catégorie de l'enregistrement, sans résidence fixe, au département de la Seine-Inférieure.

Le présent arrêté aura effet à compter du 24 septembre 1949.

Office des changes.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Delbard (Michel-Marie-Charles-Antoine), administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, à l'administration centrale des finances (office des changes), est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, auprès de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er mai 1949.

Règlement de la tranche spéciale de Noël de la loterie nationale 1949.

Article 1er.

Par modification aux dispositions du règlement du 7 novembre 1949, inséré au *Journal officiel* du 17 novembre 1949, le secrétaire général de la loterie nationale est autorisé à procéder, au titre de la loterie 1949, à l'émission d'une tranche spéciale dite « Tranche de Noël ».

Article 2.

Cette tranche comprend 400.000 billets répartis en deux séries de 200.000 billets chacune (séries A et B), numérotés de 000001 à 200000.

Les billets sont exclusivement au porteur, sous réserve de l'exception prévue par le décret du 29 août 1939. Les lots ne sont payés que sur présentation des billets. En aucun cas, notamment en cas de perte ou de vol, il ne pourra être accepté d'opposition au payement d'un lot sous réserve du cas de délivrance d'une reconnaissance de dépôt nominative (visé aux articles 11 et 12).

Article 3.

Les billets sont vendus par l'intermédiaire des guichets, organismes ou groupements désignés à l'article 6 du règlement susvisé.

Article 4.

Le prix du billet simple est fixé à 1.500 F (9.000 F le billet jumelé).

Article 5.

Les lots, dont le nombre total s'élève à 138.210 et dont le montant s'élève à 1 milliard 80 millions de francs, sont répartis de la façon suivante:

SÉRIE A

2	lots de	40.000.000 F....	80.000.000 F.
4	lots de	10.000.000 F....	40.000.000
4	lots de	5.000.000 F....	20.000.000
5	lots de	4.000.000 F....	20.000.000
10	lots de	2.000.000 F....	20.000.000
20	lots de	1.000.000 F....	20.000.000
60	lots de	500.000 F....	30.000.000
1.000	lots de	50.000 F....	50.000.000
8.000	lots de	10.000 F....	80.000.000
20.000	lots de	5.000 F....	100.000.000
40.000	lots de	2.000 F....	80.000.000
69.105	lots formant un total de.		540.000.000 de francs de lots.

SÉRIE B

2	lots de	20.000.000 F....	40.000.000 F.
4	lots de	4.000.000 F....	16.000.000
4	lots de	1.500.000 F....	6.000.000
5	lots de	1.200.000 F....	6.000.000
10	lots de	1.000.000 F....	10.000.000
20	lots de	500.000 F....	10.000.000
60	lots de	200.000 F....	12.000.000
1.000	lots de	100.000 F....	100.000.000
8.000	lots de	20.000 F....	160.000.000
20.000	lots de	5.000 F....	100.000.000
40.000	lots de	2.000 F....	80.000.000
69.105	lots formant un total de.		540.000.000 de francs de lots.

Article 6.

Le tirage de cette tranche spéciale aura lieu, en présence du public, le vendredi 30 décembre 1949. Cette date sera confirmée par un avis publié au *Journal officiel*, et les résultats de ce tirage paraîtront de même au *Journal officiel*.

Article 7.

Le tirage sera effectué dans les conditions indiquées ci-après:

Six appareils seront utilisés. Les cinq appareils de droite contiendront chacun dix boules numérotées portant les chiffres 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9; ces appareils correspondront respectivement aux chiffres des unités, des dizaines, des centaines, des mille et des dizaines de mille des numéros gagnants. Le sixième appareil, à gauche, contiendra deux boules numérotées portant les chiffres 0 et 1. Cet appareil correspondra aux chiffres des centaines de mille des numéros gagnants (étant entendu que, pour le tirage, au numéro 200000 correspondra le nombre 000000).

1° *Lots de 5.000 F en séries A et B.*

Un chiffre sera extrait du premier appareil (appareil des unités). Les 20.000 billets de la série A et les 20.000 billets de la série B dont le numéro se terminera par le chiffre ainsi tiré gagneront chacun un lot de 5.000 F.

Exemple: le chiffre 9 est extrait de l'appareil des unités. Tous les billets finissant par le chiffre 9 gagnent chacun 5.000 F, tant en série A qu'en série B.

2° *Lots de consolation de 2.000 F en séries A et B.*

Les 20.000 billets de la série A et les 20.000 billets de la série B se terminant par le chiffre qui précède immédiatement le chiffre extrait ci-dessus gagneront chacun un lot de consolation de 2.000 F. De même, les 20.000 billets de la série A et les 20.000 billets de la série B se terminant par le chiffre qui suit immédiatement le chiffre extrait ci-dessus gagneront chacun un lot de consolation de 2.000 F.

Pour cette disposition, les numéros sont classés dans l'ordre suivant, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0.

Exemple. — Le chiffre 0 est extrait de l'appareil des unités. Tous les billets finissant soit par le chiffre 1, soit par le chiffre 9 gagnent chacun 2.000 F, tant en série A qu'en série B.

3° *Lots de 10.000 F en série A et 20.000 F en série B.*

Le chiffre tiré ayant été remis dans le premier appareil, il sera procédé à un tirage portant sur les deux premiers appareils (unités et dizaines). Les 2.000 billets de la série A dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces deux chiffres gagneront chacun un lot de 10.000 F. Les 2.000 billets de la série B portant la même terminaison gagneront chacun un lot de 20.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de trois nouvelles combinaisons de deux chiffres déterminant chacune 2.000 nouveaux billets de la série A gagnant chacun un lot de 10.000 F et 2.000 nouveaux billets de la série B gagnant chacun un lot de 20.000 F pour former au total 8.000 lots de 10.000 F en série A, et 8.000 lots de 20.000 F en série B.

4° *Lots de 50.000 F en série A et 100.000 F en série B.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les trois premiers appareils (unités, dizaines et centaines). Les 200 billets de la série A dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces trois chiffres gagneront chacun un lot de 50.000 F. Les 200 billets de la série B portant la même terminaison gagneront chacun un lot de 100.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de quatre nouvelles combinaisons de trois chiffres déterminant chacune 200 nouveaux billets de la série A gagnant chacun un lot de 50.000 F, et 200 nouveaux billets de la série B gagnant chacun un lot de 100.000 F pour former au total 1.600 lots de 50.000 F en série A et 1.600 lots de 100.000 F en série B.

5° *Lots de 500.000 F en série A et 200.000 F en série B.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les quatre premiers appareils (unités, dizaines, centaines et mille). Les 20 billets de la série A dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces quatre chiffres gagneront chacun un lot de 500.000 F. Les 20 billets de la série B portant la même terminaison gagneront chacun un lot de 200.000 F.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de deux nouvelles combinaisons de quatre chiffres déterminant chacune 20 nouveaux billets de la série A gagnant chacun un lot de 500.000 F et 20 nouveaux billets de la série B gagnant chacun un lot de 200.000 F pour former au total 60 lots de 500.000 F en série A et 60 lots de 200.000 F en série B.

6° *Lots de 1 million de francs en série A et 500.000 F en série B.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les cinq premiers appareils (unités, dizaines, centaines, mille et dizaines de mille). Les 2 billets de la série A dont le numéro se terminera par le nombre formé par ces cinq chiffres gagneront chacun un lot de 1 million de francs. Les 2 billets de la série B portant la même terminaison gagneront chacun un lot de 500.000 F.

Il sera procédé de la même façon à neuf nouvelles extractions d'une combinaison de cinq chiffres déterminant chacune 2 nouveaux billets de la série A gagnant chacun un lot de 1 million de francs et 2 nouveaux billets de la série B gagnant chacun un lot de 500.000 F pour former au total 20 lots de 1 million de francs en série A et 20 lots de 500.000 F en série B.

7° *Lots de 2 millions de francs en série A et 1 million de francs en série B.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils (unités, dizaines, centaines, mille, dizaines de mille et centaines de mille). Le billet de la série A dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 2 millions de francs. Le billet de la série B portant le même numéro gagnera un lot de 1 million de francs.

Il sera procédé de la même façon à neuf nouvelles extractions d'une combinaison de six chiffres déterminant chacune un nouveau billet de la série A gagnant un lot de 2 millions de francs et un nouveau billet de la série B gagnant un lot de 1 million de francs pour former au total 10 lots de 2 millions de francs en série A et 10 lots de 1 million de francs en série B.

8° *Lots de 4 millions de francs en série A et 1.200.000 F en série B.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils (unités, dizaines, centaines, mille, dizaines de mille et centaines de mille). Le billet de la série A dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 4 millions de francs. Le billet de la série B portant le même numéro gagnera un lot de 1.200.000 F.

Il sera procédé de la même façon à quatre nouvelles extractions d'une combinaison de six chiffres déterminant chacune un nouveau billet de la série A gagnant un lot de 4 millions de francs et un nouveau billet de la série B gagnant un lot de 1.200.000 F pour former au total 5 lots de 4 millions de francs en série A et 5 lots de 1.200.000 F en série B.

9° *Lots de 5 millions de francs en série A et 1.500.000 F en série B.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils(unités, dizaines, centaines, mille, dizaines de mille et centaines de mille). Le billet de la série A dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 5 millions de francs. Le billet de la série B portant le même numéro gagnera un lot de 1.500.000 F.

Il sera procédé de la même façon à trois nouvelles extractions d'une combinaison de six chiffres déterminant chacune un nouveau billet de la série A gagnant un lot de 5 millions de francs et un nouveau billet de la série B gagnant un lot de 1.500.000 F pour former au total quatre lots de 5 millions de francs en série A et quatre lots de 1.500.000 francs en série B.

10° *Lots de 10 millions de francs en série A et 4 millions de francs en série B.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils (unités, dizaines, centaines, mille, dizaines de mille et centaines de mille). Le billet de la série A dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 10 millions de francs. Le billet de la série B portant le même numéro gagnera un lot de 4 millions de francs.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction de trois nouvelles combinaisons de six chiffres déterminant chacune un nouveau billet de la série A gagnant un lot de 10 millions de francs et un nouveau billet de la série B gagnant un lot de 4 millions de francs pour former au total quatre lots de 10 millions de francs en série A et quatre lots de 4 millions de francs en série B.

11° *Lots de 40 millions de francs en série A et 20 millions de francs en série B.*

Les chiffres tirés ayant été remis dans leur appareil respectif, il sera procédé à un tirage portant sur les six appareils (unités, dizaines, centaines, mille, dizaines de mille et centaines de mille). Le billet de la série A dont le numéro correspondra aux six chiffres tirés gagnera un lot de 40 millions de francs. Le billet de la série B portant le même numéro gagnera un lot de 20 millions de francs.

Il sera procédé de la même façon à l'extraction d'une nouvelle combinaison de six chiffres déterminant un nouveau billet de la série A gagnant un lot de 40 millions de francs et un nouveau billet de la série B gagnant un lot de 20 millions de francs pour former au total deux lots de 40 millions de francs en série A et deux lots de 20 millions de francs en série B

Article 8.

Le cumul des lots sur un même billet est autorisé. Toutefois, est interdit le cumul sur un même billet de deux ou plusieurs lots attribués au moyen de l'ensemble des appareils dans les conditions prévues aux paragraphes 7 à 11 de l'article 7 du présent règlement.

Le cas échéant, le lot le plus élevé ou, à égalité, le lot tiré le premier demeure attribué et un nouveau tirage est effectué pour l'attribution de l'autre lot.

Tous les cumuls sont autorisés entre les lots d'une série et ceux de l'autre série.

Article 9.

Les lots ne sont soumis ni à la taxe proportionnelle, ni à la surtaxe progressive instituées par le décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 (art. 3, 47, 48 et 59).

Les lots sont payables en espèces et à vue, sous les réserves énoncées aux articles 10 et 11.

Article 10.

L'agent comptable de la Dette publique payera à vue, par chèque barré au porteur ou à ordre, ou par virement de compte, dès le premier jour ouvrable qui suivra le tirage, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F affectés à des billets indivisibles et les lots égaux ou inférieurs à 100.000 F affectés à des billets divisibles. Il payera dans les mêmes conditions les lots d'un montant supérieur à partir du deuxième jour ouvrable qui suivra le tirage, ou, si ce jour est un samedi, à partir du troisième jour ouvrable.

Il acceptera en dépôt, à partir du deuxième jour ouvrable qui suivra le tirage, ou, si ce jour est un samedi, à partir du troisième jour ouvrable, les billets indivisibles gagnant les lots d'un montant supérieur à 20.000 F dont le payement sera demandé en numéraire. Il sera remis au déposant une reconnaissance de dépôt comportant l'indication du numéro du billet (y compris la série et la tranche). Cette reconnaissance pourra être nominative ou au porteur au gré du déposant. Aucune opposition ni réclamation ne sera recevable en cas de perte ou de vol d'une reconnaissance au porteur. Si la vérification effectuée par l'agence comptable de la dette publique ne fait pas apparaître de doute sur l'authenticité du billet, le payement aura lieu le lendemain à la caisse du payeur général de la Seine. Dans le cas où la reconnaissance aurait été délivrée sous la forme nominative, le payement ne pourrait avoir lieu que sur les justifications d'usage (identité, etc.).

Le receveur central des finances de la Seine et le payeur général de la Seine payeront à vue, dès le premier jour ouvrable qui suivra le tirage, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F.

Article 11.

Les caisses ci-dessous désignées payeront à vue, dès qu'elles auront été mises en possession des listes officielles portant les résultats du tirage, les lots égaux ou inférieurs à 20.000 F:

Recettes-perceptions de la Seine;

Trésoreries générales, recettes des finances, recettes-perceptions et perceptions, recettes-perceptions municipales et perceptions municipales;

Trésorerie générale, recettes principales des finances de l'Algérie;

Trésoreries générales de la Tunisie et du Maroc;

Trésoreries générales et trésoreries des départements et territoires d'outre-mer;

Bureaux de poste des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton et tous autres suffisamment importants qui seront désignés à cet effet.

Pour les lots d'un montant supérieur à 20.000 F, les caisses désignées ci-dessus recevront en dépôt, à partir du deuxième jour ouvrable suivant le tirage, les billets gagnants et les adresseront pour vérification à l'agence comptable de la dette publique, après avoir remis aux déposants une reconnaissance de dépôt comportant notamment l'indication du numéro du billet (y compris la série et la tranche). Cette reconnaissance pourra être nominative ou au porteur au gré du déposant. Aucune opposition ni réclamation ne sera recevable en cas de perte ou de vol d'une reconnaissance au porteur.

Si la vérification effectuée par l'agence comptable de la dette publique ne fait pas apparaître de doute sur l'authenticité du billet, le payement aura lieu à la caisse qui a reçu le dépôt dès réception de l'autorisation de payement correspondante.

Dans le cas où la reconnaissance aura été délivrée sous la forme nominative, le payement ne pourra avoir lieu que sur les justifications d'usage (identité, etc.).

Article 12.

Sont annulés:

Les billets gagnants non présentés au payement dans un délai de six mois à compter du jour du tirage;

Les billets gagnants déposés pour vérification dans le délai de six mois et dont les reconnaissances de dépôt n'ont pas été présentées au payement dans un délai de huit mois à compter du jour du tirage.

Le montant des lots correspondant aux billets ainsi annulés est acquis à la loterie nationale.

Article 13.

Toute souscription à la loterie nationale implique adhésion au présent règlement.

Article 14.

Ce règlement sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Le secrétaire général de la loterie nationale,

R. BARBIER.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Autorisation de cumul de fonctions publiques.

Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret-loi du 29 octobre 1936 relatif aux cumuls de retraites, de rémunérations et de fonctions, notamment les titres II et III;

Vu l'ordonnance du 25 août 1944, modifiant et complétant le décret du 29 octobre 1936, et notamment l'article 5;

Vu l'ordonnance du 30 mai 1945 modifiant et complétant l'ordonnance du 25 août 1944;

Vu le décret n° 47-923 du 24 mai 1947 portant modification des cadres du personnel de la Manufacture nationale de Sèvres;

Vu le décret n° 47-924 du 24 mai 1947 fixant les traitements et classes de certains personnels titulaires de la Manufacture nationale de Sèvres;

Vu l'arrêté du 15 septembre 1947 autorisant M. de Groote à exercer cumulativement les fonctions de directeur de l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres et celles de directeur technique de la Manufacture nationale de Sèvres;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1948 nommant M. de Groote, directeur technique de la Manufacture nationale de Sèvres,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'autorisation donnée par arrêté du 15 septembre 1947 susvisé à M. de Groote d'exercer cumulativement les fonctions de directeur de l'école normale supérieure de céramique de Sèvres et celles de directeur technique de la Manufacture nationale de Sèvres est renouvelée pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1949, dans les conditions fixées par la législation actuellement en vigueur.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er décembre 1949.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Direction de l'architecture.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Le Crom (Louis), chef d'atelier, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1949, dans les fonctions de jardinier à l'observatoire de Paris-Meudon, en remplacement de M. Savard, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Education physique.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Veyreton (Adrien), professeur d'éducation physique 3e classe cadre normal, 2e catégorie) à l'école normale professionnelle de Limoges, est placé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mai 1948, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions au collège classique et moderne de Yaoundé (Cameroun).

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Pascal (René), professeur d'éducation physique (6e classe, cadre normal, 2e catégorie) au centre d'apprentissage de Belle-Ombre, à Clermont-Ferrand, est placé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 15 février 1949, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer en vue d'exercer ses fonctions à Madagascar.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Tarabout (Yvon), professeur licencié, est mis à la disposition de l'Association des éclaireurs de France, pour une période allant du 1er octobre 1947 au 23 avril 1948, en vue d'exercer ses fonctions auprès de l'Association des éclaireurs de France.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Wencelius (Léon), professeur licencié, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères: 1° du 1er mai 1940 au 30 avril 1943 pour exercer les fonctions de professeur au collège de Swarthmore (E. U.); 2° du 16 mai 1946 au 30 septembre 1947 pour exercer les fonctions de professeur à l'université de Mayence; 3° du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1952 pour exercer les fonctions de professeur au collège de Swarthmore (E. U.).

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Taillardat (Jean), professeur agrégé des lettres au lycée Jacques-Decour, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Ruffel (Pierre), professeur agrégé des lettres au lycée de Montauban, est mis à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Lefèvre (Yves), agrégé des lettres, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Méry (Gabriel), professeur agrégé de philosophie, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Vincent, née Mougenot (Yvonne), professeur certifiée d'histoire au lycée Longchamp, à Marseille, est détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une période de deux ans, à compter du 1er novembre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Afrique occidentale française (affectation actuelle: lycée Van Vollenhoven, Dakar).

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Enjalbal (Henri), professeur licencié ès lettres, est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour une période allant du 1er septembre 1945 au 31 décembre 1947, en vue d'exercer les fonctions de professeur de collège, cadre normal, 2e catégorie, à la Guadeloupe.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Cazes (Jean), professeur agrégé, est maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, du 19 février au 30 septembre 1944 (date de son admission à la retraite), en vue d'exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Masdupuy (Emile), agrégé de physique, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Navrati (Michel), professeur agrégé de philosophie, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. de Nouvel (François), professeur agrégé de physique, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Léon (Pierre), professeur agrégé d'histoire et de géographie, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1949, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Oléron (Pierre), professeur agrégé de philosophie, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octore 1948, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 décembre 1949, Mme de Lanfranchi, née Aury (Colette), licenciée d'histoire, titulaire du cadre local de l'Afrique occidentale française, second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement, avec effet rétroactif du 9 janvier 1946, est détachée auprès du ministre de la France d'outre-mer, à compter de cette même date et jusqu'au 30 septembre 1950, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Afrique occidentale française.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Talon (René), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercre les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Vautard (Jean), professeéur certifié de mathématiques, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions de professeur au lycée de Sarrebruck.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M Tortrat (Albert), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Moreau-Reibel, professeur agrégé de philosophie, est maintenu à la disposition du directeur du centre national de la recherche scientifique pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1946, en vue d'exercer les fonctions d'attaché de recherche.

Par arrêté du 6 octobre 1949, Mme Daniel, née Nataf, professeur agrégée de grammaire, est maintenue détachée, à titre de régularisation, auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant rétroactivement du 1er novembre 1946 au 30 septembre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement à l'université hébraïque de Jérusalem (Palestine).

Par arrêté du 6 décembre 1949:

Mlle Daroux (Jacqueline), licenciée d'anglais, titulaire du cadre local marocain, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité de professeur adjoint du premier ordre, avec effet rétroactif du 1er octobre 1940, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et pour une période de deux ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Mlle Daroux est nommée, au 1er octobre 1942, professeur titulaire (actuellement professeur cadre normal, 2e catégorie) et détachée à nouveau auprès du ministre des affaires étrangères, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc, du 1er octobre 1942 au 31 décembre 1945.

Par arrêté du 6 décembre 1949:

Mlle Marseille (Marthe), maîtresse primaire (chargée d'enseignement), est maintenue détachée, à titre de régularisation, auprès du ministre des affaires étrangères, pour deux périodes successives, la première allant du 1er octobre 1941 au 30 septembre 1946, la deuxième du 1er octobre 1946 au 14 avril 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Montevideo (Uruguay).

Mlle Marseille, réintégrée dans les cadres métropolitains et affectée au lycée de jeunes filles de Sèvres jusqu'au 31 octobre 1948, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période d'un an, à compter du 1er novembre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée national no 1 de Santiago du Chili (Chili).

Par arrêté du 6 décembre 1949:

Mme Clay, née Bélujon (Odette), précédemment institutrice titulaire du département de la Seine et actuellement professeur licenciée d'anglais (cadre normal, 2e catégorie) depuis le 1er octobre 1947, est maintenue détachée, en qualité d'institutrice, auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 22 octobre 1942 au 30 septembre 1946, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Angleterre.

Mme Clay, réintégrée dans les cadres métropolitains du 1er octobre 1946 au 18 janvier 1948, est détachée, en qualité de professeur licenciée, auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 19 janvier 1948 au 30 septembre 1952, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Angleterre.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mlle Desvignes (Simone), agrégée de géographie, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur agrégée, cadre normal, à compter du 1er octobre 1948, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Tchécoslovaquie (affectation actuelle: institut français et université de Prague).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Mailhes (Gilbert), instituteur de 3e classe, du département de l'Aveyron, est maintenu pour une durée de cinq ans au maximum à compter du 9 juillet 1946, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Delagoutte (René), instituteur de 2e classe, du département de la Haute-Marne, est maintenu pour une durée de trois ans au maximum à compter du 1er juillet 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Hollard (Serge), instituteur de 4e classe, du département des Vosges, est maintenu pour une durée allant du 18 octobre 1942 au 25 décembre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Lambon, née Deville, institutrice de 5e classe, du département du Nord, est maintenue pour une durée de deux ans au maximum à compter du 8 octobre 1948, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Houriez-Bienfait, institutrice de 4e classe, du département de la Marne, est maintenue pour une durée allant du 1er janvier 1946 au 16 septembre 1947 à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mlle Victor (Odile), institutrice de 3e classe, du département des Hautes-Pyrénées, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1947, à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions de professeur d'éducation générale au centre d'apprentissage de Tarbes.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Vernet (Marcel), instituteur de 3e classe du département du Rhône, est maintenu, pour une durée de trois ans, à compter du 1er décembre 1949, à la disposition du ministre de la santé publique pour exercer ses fonctions à l'association régionale pour la sauvegarde de l'enfance de Lyon.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Begarra (Joseph), instituteur de 2e classe, du département d'Oran, est détaché pour une durée de cinq ans maximum, à compter du 17 décembre 1947, pour exercer ses fonctions de conseiller à l'Union française.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Desfond, née Andrée, institutrice de 4e classe, du département de la Drôme, est mise, pour une durée de cinq ans maximum, à compter du 1er octobre 1945, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Portier (Marcel), instituteur de 2e classe, du département du Pas-de-Calais, est maintenu, pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er septembre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Bricheteau (Ernest), instituteur hors classe, du département de la Vienne, est mis, pour une durée allant du 1er mars 1945 au 31 décembre 1947, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Bonnaud, née Castaings, institutrice de 5e classe, du département des Basses-Pyrénées, est maintenue, pour une durée allant du 1er octobre 1948 au 30 septembre 1950 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions en Afrique occidentale française.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mme Le Corre, née Le Bihan (Denise), institutrice de 5e classe, du département du Finistère, est mise, pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 15 février 1949, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions au Cameroun.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Fossat (Pierre), instituteur de 4e classe, du département de la Lozère, est maintenu, pour une durée allant du 18 janvier 1946 au 17 janvier 1951 au maximum, à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour exercer ses fonctions à Madagascar.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, Mlle Cassal (Renée), institutrice de 5e classe, du département du Haut-Rhin, est maintenue, pour une durée de cinq ans, à compter du 6 avril 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur de français à Milton academy, Milton Massachussetts (Etats-Unis).

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Menot (Louis), instituteur de 1re classe, du département de la Seine, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1949, à la disposition du sous-secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), pour exercer ses fonctions de professeur de physique à l'école militaire préparatoire technique du Mans.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Délégation de signature.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 29 juillet 1943 réglant le contrôle et la répression des infractions en matière de répartition des produits industriels;

Vu le décret du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu la décision ministérielle en date du 26 mars 1945 portant création du service juridique et financier, par fusion, notamment de la direction des affaires juridiques et des sanctions de l'office central de répartion des produits industriels et du service de juridiction et de contrôle économique et fixant ses attributions,

Arrêtent:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Imbert, chef du service juridique et financier au ministère de l'industrie et du commerce:

Pour signer, au nom du ministre de l'industrie et du commerce, en cas d'infraction quelconque en matière de répartition des pro-

duits industriels, toutes décisions de sanction prises en application du paragraphe A du titre II de la loi susvisée du 29 juillet 1943;

Pour statuer, au nom du ministre de l'industrie et du commerce, soit sur les appels formés contre les décisions de sanction prises en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1943, soit sur les recours gracieux formés contre toutes décisions prises en application des articles 14 et suivants de ladite loi.

Art. 2. — Délégation est également donnée à M. Imbert, chef du service juridique et financier, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Lavenant, sous-directeur, pour signer, au nom du ministre de l'industrie et du commerce, les dépôts de plaintes prévus par l'article 22 de la loi susvisée du 29 juillet 1943.

Fait à Paris, le 7 décembre 1949.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
RAYMOND MARCELLIN.

Service des mines.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Vigier (Resné), inspecteur général des mines de 2e classe, précédemment détaché auprès des Charbonnages de France, est réintégré dans le corps des mines à compter du 1er août 1949.

A partir de cette même date, M. Vigier est détaché, pour une période de cinq ans, auprès du bureau minier de la France d'outre-mer pour occuper les fonctions de directeur général.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Institution d'une régie de recettes auprès du laboratoire de la répression des fraudes à la Réunion.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 3 mars 1949 relatif au laboratoire de la répression des fraudes, du contrôle et du conditionnement des produits agricoles de la Réunion,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès du laboratoire de la répression des fraudes, du contrôle et du conditionnement des produits agricoles de la Réunion une régie de recettes destinée à permettre l'encaissement des sommes dues par les administrations locales ou les particuliers pour les analyses effectuées, sur leur demande par l'établissement susvisé.

Art. 2. — Les versements sont effectués soit en numéraire, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement, établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au profit de la banque de la Réunion.

Dans le cas d'extension du régime des chèques postaux au département de la Réunion, ils pourront également être effectués par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que le régisseur sera alors tenu de se faire ouvrir.

Le régisseur délivre pour tous les encaissements qu'il effectue des quittances extraites d'un registre à souches numérotées qui lui est remis par le trésorier-payeur général de la Réunion.

Art. 3. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteint la somme de 50.000 F. et quel qu'en soit le montant, à la fin de chaque mois, de verser à la caisse du trésorier-payeur général de la Réunion, les recettes en numéraire encaissées par ses soins et dans l'éventualité prévue au deuxième alinéa de l'article 2 ci-dessus, de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur, les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal pendant la même période.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèque ou ordres de virement, ces effets sont transmis au comptable supérieur par le régisseur au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre dudit comptable supérieur.

Le trésorier-payeur général porte le montant des versements en numéraire, des chèques ou ordres de virement, et, éventuellement, des virements postaux, au crédit d'un compte de trésorerie et en délivre récépissé au régisseur.

Les dépôts de chèques ou ordres de virement, et, éventuellement, les virements postaux, font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 4. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède avec le trésorier-payeur général de la Réunion à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Il établit dans ce but un relevé faisant ressortir par catégorie les recettes encaissées par ses soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le trésorier-payeur général de la Réunion débite le compte de trésorerie visé à l'article 3 et verse au budget de l'Etat lesdites recettes.

Le montant des recettes nettes du mois fait l'objet de titres de perception établis par le ministre de l'agriculture ou son délégué au titre du compte « Produits divers », ligne: « Produits des analyses et travaux scientifiques du service de la répression des fraudes ».

Art. 5. — Le régisseur de recettes est nommé par arrêté du ministre de l'agriculture sur proposition de l'inspecteur général chef du service de la répression des fraudes. Il est soumis au contrôle de l'inspection générale des finances et du trésorier-payeur général de la Réunion.

Il perçoit une indemnité de responsabilité de 600 F par mois et est astreint à un cautionnement de 10.000 F.

Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire en rentes sur l'Etat, ou remplacé par la garantie résultant d'une affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 6. — L'inspecteur général, chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture, et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre des finances, et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Génie rural.

Par arrêté en date du 30 novembre 1949, M. Suberchicot (Henri), ingénieur adjoint des travaux ruraux de 3e classe, est mis en service détaché au ministère de la France d'outre-mer (Gouvernement général de l'Afrique occidentale française), pour cinq ans, à compter du 1er novembre 1949, en vue d'y remplir les fonctions d'ingénieur adjoint des travaux ruraux, avec assimilation aux ingénieurs adjoints de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies.

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté en date du 30 novembre 1949, M. Huriez, chargé de recherches du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique, est maintenu, sur sa demande, en service détaché en qualité de directeur de la station agronomique départementale de la Loire-Inférieure, pour une période de cinq ans, à dater du 1er mars 1949

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté en date du 30 novembre 1949, le détachement auprès du service de documentation extérieure et de contre-espionnage de la présidence du conseil de Mme Marienne (Marie-Louise), rédacteur principal de 1re classe à l'office national interprofessionnel des céréales, est renouvelé pour une période de deux ans, à compter du 27 mai 1949.

Service des haras.

Par arrêté en date du 30 novembre 1949, le détachement de M. Chevalier du Fau, directeur de 3e classe de circonscription des haras, est prolongé, sur sa demande, pour une durée de deux ans.

Le présent arrêté aura son effet à dater du 1er septembre 1949.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Giroux (Louis), administrateur de 1re classe des colonies, est maintenu dans la position de service détaché, pour procéder à la liquidation du comité central des groupements professionnels coloniaux constitués en application des actes dits lois du 6 décembre 1940 et du 26 mars 1941, pour les périodes allant du 1er février 1946 au 3 avril 1946, date de sa mise en position de mission en Afrique occidentale française, et du 31 janvier 1948, date de son retour de cette fédération, au 30 juin 1949.

Par arrêté en date du 6 décembre 1949, M. Sicaud (Pierre-René-Jean), administrateur de 1re classe des colonies, est maintenu, sur sa demande, dans la position de service détaché, pour la période du 1er avril au 31 avril 1949, auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 5 décembre 1949, M. André Morin, administrateur civil de 1re classe, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé sous-directeur des pensions, à compter du 1er décembre 1949, en remplacement de M Beaubois, décédé.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 7 décembre 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 7 décembre 1949, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 22 novembre 1949, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Laurent (Jacques-Marie-Jules-Maurice), médecin inspecteur adjoint au médecin inspecteur général du travail et de la main-d'œuvre; 30 ans de services civils et militaires.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 1er décembre 1949 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 1er décembre 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 novembre 1949, portant que la promotion ci-après est faite en conformité des lois, décrets et règlement en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur:

M. Perret (Auguste), architecte en chef de la reconstruction et de l'urbanisme, président du conseil supérieur de l'ordre des architectes. Commandeur depuis le 17 septembre 1946.

Décret du 1er décembre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 1er décembre 1949, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 novembre 1949 portant que les nominations et promotions ci-après sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Freyssinet (Eugène), ingénieur conseil. Officier du 10 janvier 1931.

Au grade d'officier.

MM.

Coulon (Camille-Jean-Jacques), ingénieur conseil. Chevalier du 11 juillet 1935.

Gautier (Lucien-Adolphe-Paul), entrepreneur de constructions. Chevalier du 1er août 1936.

Lossier (Henry), ingénieur conseil. Chevalier du 1er avril 1917.

Pingusson (Georges-Henri), architecte en chef de la reconstruction. Chevalier du 31 octobre 1938.

Au grade de chevalier.

MM.

Canal (Léon-Sauveur-Antoine-Joseph), entrepreneur de constructions; 50 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lambert (Paul), administrateur d'entreprise de construction; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lehmann (Eugène-Henri-Joseph), ingénieur T. P. E.; 43 ans de services civils.

Tourry (Antoine-Georges-Lucien), architecte en chef de la reconstruction; 26 ans de pratique professionnelle et de services civils et militaires.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Ouverture de crédits sur exercice clos.

Par arrêté du ministre de la santé publique et de la population et du secrétaire d'Etat aux finances, en date du 1er décembre 1949, il est ouvert au ministre de la santé publique et de la population, en augmentation des restes de l'exercice clos 1946, des crédits spéciaux de 758.679 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Administration centrale.

Par arrêté du 6 décembre 1949, Mme Soufflet (Odette), commis principal hors classe d'ordre et de comptabilité à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est placée en position de détachement auprès de l'office national d'immigration pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 1948, en qualité d'agent des cadres de 4e catégorie.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 6 décembre 1949, M. Lapeyre (J.-F.), ingénieur en chef des postes, télégraphes et téléphones est, à compter du 1er juillet 1949 et pour une période de cinq ans, placé en position de détachement auprès du ministre de l'industrie et du commerce pour assurer les fonctions de chef du service des constructions électriques à la direction des industries mécaniques et électriques.

Ministère de l'agriculture.

ELECTIONS

PAR LES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LEURS REPRÉSENTANTS AU COMITÉ SPÉCIAL PRÉVU PAR L'ARTICLE 99 DU DÉCRET DE CODIFICATION DU 29 AVRIL 1940 RELATIF A LA CONSTITUTION D'UN FONDS COMMUN DE GARANTIE ENTRE LES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

La commission de dépouillement des votes émis par les caisses régionales de crédit agricole mutuel, pour l'élection par ces caisses régionales de leurs représentants au comité spécial prévu par l'article 99 du décret de codification du 29 avril 1940, s'est réunie, conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 octobre 1949, le 2 décembre 1949 à la Caisse nationale de crédit agricole, 30, rue Las-Cases, à Paris.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné le résultat suivant:

Votants: 95.
Suffrages exprimés: 93.

Sont proclamés élus:

MM.	Beyer, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Haut-Rhin	93 voix.
	Boisleux-Bachelet, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Pas-de-Calais	93 —
	Boulanger, caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Oise	93 —
	Cayrol, caisse régionale de crédit agricole du Midi	93 —
	Chegut, caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Yonne	93 —
	Galopaud, caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Charente	93 —
	Girard-Boisseau, caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Ile-de-France	93 —
	Grandin, caisse régionale de crédit agricole mutuel d'Avignon	93 —
	Philippe, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Loir-et-Cher	93 —
	Noël, caisse régionale de crédit agricole mutuel du centre de la Normandie	92 —

A également obtenu:

M. Lhorty, caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Oise 1 voix.

ELECTIONS

PAR LES CAISSES RÉGIONALES DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE LEURS REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION PLÉNIÈRE DE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

La commission de dépouillement des votes émis par les caisses régionales de crédit agricole mutuel pour l'élection par ces caisses régionales de leurs douze représentants à la commission plénière de la caisse nationale de crédit agricole s'est réunie, conformément aux dispositions de l'arrêté du 12 octobre 1949, le 2 décembre 1949, à la caisse nationale de crédit agricole, 30, rue Las-Cases, à Paris.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné le résultat suivant:

Votants: 95.
Suffrages exprimés: 93.

Sont proclamés élus:

MM.	Boulanger, caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Oise	92 voix.
	Caquot, caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes	92 —
	Nivault, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Loir-et-Cher	92 —
	Barriol, caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Nièvre	91 —
	Louis Tardy, caisse régionale de crédit agricole mutuel des Deux-Sèvres	91 —
	Henri Queuille, caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Corrèze	90 —
	de Blois, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Maine-et-Loire	87 —
	Desmeroux, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lot-et-Garonne	87 —
	Margarot, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Gard	87 —
	Desnoyes, caisse régionale de crédit agricole mutuel des Pyrénées-Orientales	86 —
	Bleuville, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Santerre	83 —
	Vimeux, caisse régionale de crédit agricole mutuel de l'Ile-de-France	65 —

Ont également obtenu:

MM. Sarrien, caisse régionale de crédit agricole mutuel du Loiret..... 36 voix.
Champion, caisse régionale de crédit agricole mutuel de la Sarthe ..... 16 —
Romon, caisse régionale de crédit agricole mutuel de Lille.. 1 —

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du jeudi 8 décembre 1949.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Demande d'arbitrage de M. Touchard sur les avis divergents donnés par M. le président du conseil et la commission des pensions sur la discussion d'urgence de la proposition de loi tendant à revaloriser la retraite du combattant. (Nos 8511-8516. — M. Jean Duclos, rapporteur.)

2. — Demande d'arbitrage de la commission de la production industrielle sur l'avis défavorable donné par M. le président du conseil sur la discussion d'urgence des conclusions du rapport fait par ladite commission sur les propositions de loi: 1° de M. Robert Schmidt et plusieurs de ses collègues tendant à rendre la liberté de vente de l'essence au 1er octobre 1949; 2° de M. Michel et plusieurs de ses collègues tendant à la mise en vente libre de l'essence au prix de 40 F à partir du 1er novembre 1949. (Nos 7891-8217-8472. — M. Couston, rapporteur.)

3. — Discussion: I. du projet de loi relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail; II. des propositions de loi: a) de M. Joseph Dumas tendant à un retour de la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives; b) de M. Lespès modifiant la loi n° 46-2924 du 29 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail; c) de M. Patinaud et plusieurs de ses collègues tendant au rétablissement de la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives et à la détermination d'un salaire minimum garanti. (Nos 8444, 6377, 6921, 8597, 8566, 7130, 8035. — M. Moisan, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la vérification des pouvoirs:

Territoire des établissements français de l'Océanie. (M. de Lepervanche, rapporteur.)

2. — Vote du projet de loi portant création d'un contingent exceptionnel de croix du Mérite maritime en faveur des états-majors et des équipages de la marine militaire ayant participé aux dragages. (Nos 7261-7570-8262. — M. Arnal, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à la reconnaissance officielle, dans le statut viticole, des vins délimités de qualité supérieure. (Nos 6197-7032. — M. Pouyet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide à toutes les victimes de la tempête qui a sévi sur nos côtes les 24, 25 et 26 octobre 1949; 2° de M. Tanguy Prigent et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à envisager toutes mesures utiles pour venir en aide aux populations des côtes bretonnes, victimes de la tempête des 24 et 25 octobre 1949. (Nos 8263-8279-8422-8533. — M. Truffaut, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi autorisant le Président de la République à dénoncer la convention internationale du 31 mai 1929 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et à ratifier la convention du 10 juin 1948 se substituant à la précédente. (Nos 7612-8473. — M. René Schmitt, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote du projet de loi relatif au mode d'application des surtaxes locales temporaires sur les transports de marchandises et d'animaux par chemin de fer, pour tenir compte des propositions de la Société nationale des chemins de fer français, homologuées par décisions du ministre des travaux publics et des transports en date des 8 avril 1911 et 1er août 1945, portant aménagement des tarifs généraux et spéciaux et concernant: d'une part, la réduction de six à trois des séries de la classification générale des marchandises; d'autre part, la création de nouveaux régimes des transports substitués aux régimes de grande et de petite vitesse. (Nos 4686-8129. — M. Midol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du jeudi 8 décembre 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Le Sciellour, jusques et y compris M. Lucas.

Tribunes. — Depuis M. Depreux, jusques et y compris M. Djemad.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 8 décembre 1949.

N° 8260. — Proposition de loi de M. Max Brusset relative à l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8451. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont réorganisant les services hospitaliers et sociaux dans le département de la Seine et portant création de l'administration générale de la santé du département de la Seine (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8477. — Rapport, par M. Gabriel Paul au nom de la commission du travail, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice de la prime exceptionnelle de 3.000 F aux jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans.

N° 8497. — Proposition de loi de M. Ramarony tendant à modifier l'article 38 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8521. — Proposition de loi de M. Mazier tendant à majorer l'allocation aux vieux travailleurs salariés et les prestations « vieillesse » de la sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 8528. — Proposition de loi de M. Desjardins tendant à accorder aux propriétaires prisonniers de guerre le bénéfice de l'ordonnance n° 45-1012 du 22 mai 1945 relative aux rapports entre bailleurs et preneurs de baux à ferme mobilisés, prisonniers de guerre et déportés (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8529. — Proposition de loi de M. Bonnet tendant à porter à un taux normal la pension allouée aux grands invalides des assurances sociales, par référence à la situation faite aux accidentés du travail dans le même régime de sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 8541. — Rapport, par M. Louvel, au nom de la commission de la production industrielle, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à créer un conseil des mines et à modifier la réglementation minière dans le département de la Guyane.

N° 8543. — Proposition de résolution de M. Mora tendant à inviter le Gouvernement à accorder à tous les tuberculeux la carte de priorité pour les transports (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8544. — Proposition de loi de M. Savard tendant à modifier l'article 12 de la loi du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8547. — Rapport supplémentaire par M. Cordonnier, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi de M. Landry, sénateur, concernant les alcooliques socialement dangereux.

N° 8561. — Proposition de loi de M. Bartolini tendant à verser, pour les prochains trimestres, à tous les retraités tributaires de la loi du 2 septembre 1948 et du 2 août 1949 le montant de deux versements trimestriels, jusqu'à la réalisation de la péréquation (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8569. — Proposition de loi de M. Cordonnier portant relèvement des indemnités de fonctions des maires et adjoints (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8574. — Proposition de résolution de M. Alroth tendant à constituer une commission d'enquête pour rechercher les raisons qui ont motivé la décision du 24 décembre 1948 qui a ramené la confiscation des biens de M. Paul Berliet de 200 à 2 millions (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8578. — Proposition de résolution de M. Defos du Rau tendant à inviter le Gouvernement à procéder à la codification des textes législatifs et réglementaires actuellement en vigueur en matière électorale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 8580. — Projet de loi relatif au développement des comptes spéciaux du Trésor (année 1950) (renvoyé à la commission des finances).

N° 8594. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos tendant à instituer un impôt exceptionnel sur les superbénéfices des sociétés (renvoyée à la commission des finances).

N° 8595. — Proposition de loi de M. Gabelle portant modification de l'article 836 du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 8598. — Proposition de loi de M. Charlot tendant à la suppression du contingentement et à la modification des conditions de vente des produits pétroliers (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 8601. — Proposition de résolution de M. d'Aragon tendant à inviter le Gouvernement à déposer, dans les plus brefs délais, devant les Nations Unies, une proposition de convention internationale tendant à proclamer comme coupable d'un crime contre l'humanité ceux qui les premiers, en cas d'hostilités, auront utilisé l'arme atomique (renvoyée à la commission des affaires étrangères).

N° 8611. — Avis de M. Juglas au nom de la commission des territoires d'outre-mer sur le projet de loi relatif à la préparation, à l'exécution et à l'exploitation du recensement agricole mondial de 1949-1950 dans la métropole, l'Algérie, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer, les territoires associés.

N° 8613. — Rapport par M. Tourné au nom de la commission des pensions sur la proposition de loi relative au droit à la carte du combattant des anciens prisonniers de guerre.

N° 8620. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale tendant à étendre le contrôle de la cour des comptes aux organismes de sécurité sociale (renvoyé à la commission des finances).

N° 8621. — Proposition de résolution de M. Viatte tendant à inviter le Gouvernement à rendre la liberté au marché des fromages de garde (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8622. — Proposition de loi de M. Médecin tendant à modifier la loi du 2 août 1949 permettant aux personnes originaires des territoires cédés à la France par le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947, d'acquérir la nationalité française par déclaration (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8623. — Proposition de résolution de M. Morand tendant à inviter le Gouvernement à considérer les mineurs affiliés à la caisse autonome de retraites comme les mineurs de charbon et à leur accorder une indemnité égale au montant d'une journée de travail à l'occasion de la Sainte-Barbe (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 8624. — Proposition de résolution de M. Perdon tendant à inviter le Gouvernement à accorder au « fonds agricole de majoration de rentes » les avances nécessaires pour permettre le payement aux accidentés du travail agricole, des majorations prévues par la loi du 2 août 1949 (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8628. — Avis transmis, par M. le président du Conseil de la République, sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale (renvoyé à la commission du travail).

N° 8631. — Rapport, par M. Lucas, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à proroger les délais actuellement impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

I. — GROUPE DU PARTI RÉPUBLICAIN DE LA LIBERTÉ
(27 membres au lieu de 28.)

Supprimer le nom de M. Robert Bruyneel.

II. — GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE
(15 membres au lieu de 14.)

Ajouter le nom de M. Robert Bruyneel.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Catrice, Cerclier, Chausson, Coffin, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Dixmier, Duforest, Errecart, Gazier, Mme Ginollin, MM. Guérin (Maurice) (Rhône), Lavergne, Leenhardt (Francis), Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), M. Mauroux, Mme Nédelec, M. Poimbœuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Rigal (Albert) (Loiret), Serre, Villard.

Excusés. — MM. Benchennouf, Marcel Cartier, Christiaens, Gaston Julian.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Arthaud, Bardoux (Jacques), Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cayeux (Jean), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Dhers, Fonlupt-Espéraber, Gaborit, Hutin-Desgrées, Le Bail, Marin (Louis), Moustier (de), Mutter (André), Pourtalet, Rivet, Rosenblatt, Saravane Lambert, Scherer (Marc), Viard.

Excusés. — MM. d'Aragon, Augarde, Schumann (Maurice).

Suppléants. — MM. Poimbœuf (de M. Cayeux), Bayrou (de M. Vendroux).

Dans sa séance du mercredi 7 décembre 1949, la commission des affaires étrangères a nommé M. Scherer (Marc), vice-président, en remplacement de M. Raymond-Laurent.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Bas, Baudry d'Asson (de), Baurens, Bessac, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Caron, Castera, Charpentier, Chevalier (Fernand) (Alger), Durroux, Farinez, Garavel, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Mabrut, Masson (Jean) (Haute-Marne), Montagnier, Moussu, Paumier, Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Roulon, Ruffe, Sesmaisons (de), Terpend, Vée, Zunino.

Suppléants. — MM. Garcia (de M. Perdon), Guille (de M. Rincent), Reille-Soult (de M. Thoral), Toublanc (de M. Sourbet).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Anxionnaz, Bartolini, Bas, Billat, Bouret (Henri), Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Cherrier, Froment, Girardot, Guyot (Raymond) (Seine), Joinville (Alfred Malleret), Labrosse, Le Troquer (André), Manceau, Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monteil (André) (Finistère), Penoy, Roucaute (Roger) (Ardèche), Tourné, Triboulet, Pierre Villon.

Excusés. — MM. Evrard, Capdeville, Jean-Moreau, Pierre Montel, Augarde, Forcinal, Michelet.

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Alroldi, Baudry d'Asson (de), Bèche, Billères, Binot, Cayol, Mme Charbonnel, M. Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Dupuy (Marceau) (Gironde), Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Geoffre (de), Giovoni, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), M. Hamon (Marcel), Mme Hertzog-Cachin, M. Kir, Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Masson (Albert) (Loire), Ouedraogo-Mamadou, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Signor, Simonnet, Viatte.

Suppléants — MM. Guissou (de M. Condat-Mahaman), Errecart (de M. Gau), Penoy (de M. Marc-Sangnier), Barrot (de M. Roques), Goudoux (de M. Thamier).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Auban, Barbier, Barrot, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Cordonnier, Mme Douteau, M. Dutard, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Jean Guillon (Indre-et-Loire), Mme Hertzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Mmes Poinso-Chapuis, Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Roclore, Savard, Thamier, Mme Vermeersch, M. Vuillaume, Mlle Weber.

Excusé. — M. Mazuez.

Commission des finances.

1re *séance du mercredi 7 décembre 1949.*

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Barangé (Charles), Blocqueaux, Bourgès-Maunoury, Burlot, Charlot (Jean), Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Gavini, Gresa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Meunier (Pierre), Palewski, Paumier, Petit (Guy), Pronteau, Ramette, Rigal (Eugène), Simonnet, Truffaut.

Excusé. — M. Gozard.

Suppléants — M. Giacobbi (de M. Mendès-France), M. Charpentier (de M. Taillade).

2e *séance du mercredi 7 décembre 1949.*

Présents. — MM Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Blocquaux, Bourgès-Maunoury, Burlot, Charlot (Jean), Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dusseaulx, Mme Duvernois, MM. Gabelle, Gaillard, Gavini, Gozard, Grésa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Meunier (Pierre), Mitterrand, Palewski, Paumier, Petit (Guy), Pronteau, Reynaud (Paul), Simonnet, Truffaut.

Suppléants. — MM. Giacobbi (de M. Mendès-France); Arthaud (de M. Georges Cogniot); Malleret (de M. Jacques Duclos); Bartolini (de M. Arthur Ramette).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Jean-Jacques Juglas; Métayer; Castellani; Lisette; Bergeret et Courant.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 7 décembre 19 .

Présents. — MM. Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Borra, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred), Cristofol, Djemad, Dreyfus-Schmidt, Fonlupt-Esperaber, Ginestet, Kuehn (René), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. L'Huillier (Waldeck), Mondon, Moustier (de), Quilici, Rabier, Schaff, Serre, Mme Sportisse, M. Wagner.

Excusés. — MM. Bentaïeb, Benchennouf.

Suppléants. — Mlle José Dupuis (de M. Monti); MM. Babet (de M. Cadi); Guillou (de M. Fagon); Guilbert (de M. Guyomard); Allonneau (de M. Jaquet); Levindrey (de M. Hussel).

Assistait en outre à la séance. — M. Bouxom, rapporteur de la commission de la famille.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — Mlle Archimède, MM. Berger, Charpin, Chautard, Citerne, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Desjardins, Gallet, Garet, Gourdon, Lareppe, Mabrut, Médecin, Minjoz, Mondon, Montillot, Palewski, Péron (Yves), Rollin (Louis), Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino.

Excusés. — MM. Dominjon, Grimaud.

Suppléant. — M. Coudray (de M. Wasmer).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Cance, Cayol, Coudray, Gaborit, Gavini, Guiguen, Guilbert, Hamon (Marcel), Michaud (Louis) (Vendée), Monjaret, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Signor, Yvon.

Suppléant. — M. Fauvel (de M. Laurelli).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Allonneau, Babet (Raphaël), Barbier, Barel, Barthélémy, Beauquier, Bour, Bouret (Henri), Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Couston, Dufour, Dutard, Faraud, Geoffre (de), Lécrivain-Servoz, Livry-Level, Midol, Morand, Mouton, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Poumadère, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Verneyras.

Suppléants. — MM. Masson (Jean) (de M. Bené), Mudry (de M. Vergès), Cayol (de M. Martel), Montjaret (de M. Hulin), Maurellet (de M. Bianchini), Loustau (de M. Arnal).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Auban, Badie, Becquet, Casanova, Cherrier, Darou, Devemy, Diallo (Yacine), Dixmier, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Dufour, Durroux, Forcinal, Genest, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Maillocheau, Mokhtari, Mouchet, Mouton, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Rosenblatt, Roucaute (Roger) (Ardèche), Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Bentaïeb, Mekhi, Louis Rollin.

Suppléant. — M. Michel (de M. Hamani Diori).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Bèche, Boccagny, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Couston, Degoutte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Finet, Furaud, Goudoux, Julien, Labrosse, Le Sciellour, Lespès, Loustau, Louvel, Mehaignerie, Michel, Moynet, Mudry, Peyrat, Peytel, Sauder, Védrines.

Excusé. — M. Beugniez.

Suppléant. — M. Becquet (de M. Mallez).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Brault, Brillouet, Chevallier (Pierre) (Loiret), Coudray, Darou, Fauvel, Garet, Gautier, Godin, Guiguen, Guition, Halbout, Henault, Kuehn (René), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Lareppe, Le Coutaller, Lenormand, Levindrey, Midol, Nisse, Poirot (Maurice), Poulain, Prot, Albert Rigal, Siefridi, Sigrist, Thiriet, Triboulet, Wolf.

Excusés. — MM. Crouzier, René Schmitt.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 7 décembre 1949

Présents. — MM. Arthaud, Aubame, Boganda, Caillavet, Castellani, Césaire, Citerne, Defferre, Diallo (Yacine), Dumas (Joseph), Félix-Tchicaya, Frédéric-Dupont, Guissou (Henri), Juglas, July, Lamine-Gueye, Laurelli, Lisette, Monin, Silvandre, Solinhac, Temple, Villard.

Excuses — Mlle Bosquier, MM. Charles Benoist, Martine, Ninine.

Suppléants. — MM. Beyrou (de M. Malbrant), Said Mohamed Cheikh (de M. Horma Ould Babana), Saravane Lambert (de M. Senghor).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le vendredi 9 décembre 1949, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 232):

I. — Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 8621) de M. Viatte (marché des fromages de garde). Nomination du rapporteur et, éventuellement, examen du rapport.

II. — Examen du rapport de M. Paumier sur la proposition de loi (n° 8023) de M. Llante (contrats d'apprentissage agricole).

La commission des finances se réunira le jeudi 8 décembre 1949, à neuf heures trente et à quinze heures trente (local de la commission):

Projet de loi de finances pour l'exercice 1950.

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 8 décembre 1949, à dix heures trente (local de la commission n° 250):

Nomination d'un rapporteur pour le contre-projet de M. Delahoutre au projet de loi et aux propositions de loi et de résolution relatifs au statut définitif des usines automobiles Berliet.

Eventuellement, examen du contre-projet.

La commission des pensions se réunira le jeudi 8 décembre 1949, à seize heures (local de la commission n° 206):

Examen de l'urgence pour le rapport de M. Tourné sur la proposition de loi de M. Touchard concernant le rapport constant entre les pensions militaires d'invalidité et les traitements bruts des fonctionnaires (n°s 6971 et 7180).

La séance de la commission du travail et de la sécurité sociale du mardi 6 décembre 1949, reprise le mercredi 7 décembre, sera reprise à nouveau le jeudi 8 décembre 1949, à dix heures (même local):

Suite du rapport de M. Moisan sur le projet et les propositions de loi relatifs aux conventions et conflits collectifs du travail (n°s 8414, 6377, 6921, 7130 et 8566).

Réunions des commissions du jeudi 8 décembre 1949.

Commission des boissons, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, à dix heures. — Local n° 255.

Commission des finances, à neuf heures trente et quinze heures trente. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à dix heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Commission des pensions, à seize heures — Local n° 206.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission du ravitaillement, à dix heures trente. — Local n° 232.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures. — Local n° 264.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la 1re séance du 1er décembre 1949.*

(*Journal officiel* du 2 décembre.)

Dans le scrutin (n° 1950) sur l'urgence de la discussion du rapport de la commission de la justice relatif à l'amnistie des mineurs:

M. Joannès Dupraz, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du jeudi 8 décembre 1949.

A quinze heures trente — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et au fonctionnement d'une mission d'études aux îles Kerguelen et Crozet. (N°s 780 et 841, année 1949. — M. Saller, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits pour le fonctionnement de la sixième session du conseil des ministres des affaires étrangères. (N°s 812 et 842, année 1949. — M. Bolifraud, rapporteur.)

3 — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il n'estime pas utile, après les importants événements des dernières semaines, de préciser les directives et les moyens de la politique française à l'égard de l'Allemagne et en Europe.

4. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

Mme Devaud demande à M. le président du conseil quelles dispositions envisagent les divers départements ministériels intéressés afin que les vieillards bénéficiaires de l'allocation temporaire puisse être assurés de percevoir, à un titre quelconque, une allocation de même valeur, en janvier prochain.

5. — Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à l'échange en nature blé-pain ou blé-farine. (N°s 717, 792 et 846, année 1949. — M. Restat, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Lasalarie, jusques et y compris M. Lodéon.

Tribunes. — Depuis M. Loison, jusques et y compris M. Hubert Pajot.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 8 décembre 1949.

N° 829. — Proposition de loi de M. Dulin tendant à porter à 30 milliards le volume des travaux d'équipement rural pouvant donner lieu à des subventions de l'Etat.

N° 838. — Proposition de résolution de M. Durand-Réville tendant à faire préciser le statut des chambres de commerce dans les Etats associés de l'Union française.

N° 846 (1). — Rapport supplémentaire de M. Restat sur la proposition de loi relative à l'échange en nature blé-pain ou blé-farine.

N° 848. — Proposition de résolution de M. Chazette relative à la rémunération des membres non fonctionnaires des commissions départementales prévues par la loi instituant le prélèvement exceptionnel.

N° 851. — Proposition de résolution de M. Charles Brune tendant à assurer la publication des rapports établis par les commissions consultatives départementales d'économies.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 6 décembre 1949.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — M. Brizard, Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Carcassonne, Coty (René), Debré, Gatuing, Gasser, Jacques-Destrée, Lassagne, Lelant, Morel (Charles), Moutet (Marius), Pernot (Georges), Ernest Pezet, Pinton, Marcel Plaisant, Reveillaud, Southon, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline) (Seine-et-Oise), MM. Torrès (Henry), Westphal, Yver (Michel).

Suppléant. — M. Coupigny (de M. Pierre de Gaulle).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. André Bataille, Capelle, Couinaud, Delorme, Doussot (Jean), Dulin, Durand (Jean), Durieux, Fournier (Bénigne), Hoeffel, Le Léannec, Naveau, Primet, Restat, Saint-Cyr.

Excusés. — MM. Brune (Charles), Champeix, Gravier, Lemaire, Pontbriand (de).

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Bertaud, Canivez, Delalande, Héline, Lafforgue (Louis), Lassagne, Lelant, Maupeou (de), Maurice (Georges), Morel (Charles), Olivier (Jules), Pujol, Radius.

Excusé. — M. Bordeneuve.

Commission des finances.

1re *séance du mercredi 7 décembre 1949.*

Présents. — MM. Auberger, Avinin, Jean Berthoin, Bolifraud, Chapalain, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Duchet, Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Jacques Masteau, Montalembert (de), Pauly, Roubert (Alex), Saller, Sclafer.

Suppléants. — MM. Aubert (de M. Minvielle), Rochereau (de M. Alric), Walker (de M. Boudet).

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle), Lafargue (au titre de la commission des affaires économiques).

2e *séance du mercredi 7 décembre 1949.*

Présents. — MM. Jean Berthoin, Bolifraud, Chapalain, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Duchet, Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Ignacio-Pinto (Louis), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Montalembert (de), Roubert (Alex), Saller, Sclafer.

Excusé. — M. Pellenc.

Suppléants. — MM. Aubert (de M. Minvielle), David (de M. Marrane), Rochereau (de M. Alric), Walker (de M. Boudet).

Assistait, en outre, à la séance. — M. de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle).

RÉUNION COMMUNE AVEC LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

3e *séance du mercredi 7 décembre 1949.*

Présents. — MM. Auberger, Jean Berthoin, Bolifraud, Chapalain, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Fléchet, Emilien Lieutaud, Litaise, Maroger (Jean), Jacques Masteau, Montalembert (de), Roubert (Alex), Sclafer.

Excusé. — M. Pellenc.

Suppléants. — MM. Rochereau (de M. Alric), Walker (de M. Boudet).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 7 décembre 1949

Présents. — MM. Coupigny, René Depreux, Dronne, Durand-Réville, Mme Eboué, MM. Gautier (Julien), Gustave, Lagarrosse, Razac, Rucart (Marc), Serrure, Mme Vialle (Jane).

Excusés. — MM. Charles Cros, Claireaux, Cozzano, Mme Crémieux, MM. Djamah Ali, Grassard, Ignacio-Pinto, Lafleur, Romani.

Suppléants. — MM. Franceschi (de M. David), Liotard (de M. Signé Nouhoum).

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Abel-Durand, Denvers, Giacomoni, Gouyon (Jean de), Jézéquel, Léger, Lodéon, Razac, Vourc'h.

Excusés. — MM. Brunet, Claireaux, Mme Eboué, MM. de Gracia, Jaouen (Yves), Lasalarié, Léonetti, Romani, Symphor.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression).

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — M. Baratgin, Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Chevalier (Robert), Dutoit, Gadoin, Gatuing, Glauque, Héline, Manent, Montullé (Lailet de), Patient, Radius, Schleiter (François), Yver (Michel).

Excusés. — MM. Jézéquel, Pontbriand (de), Rotinat.

Suppléant. — M. Brousse (de M. Ternynck).

Commission du ravitaillement.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Barret (Charles), Bène (Jean), Bernard (Georges), Brousse (Martial), Claparède, Montullé (Lailet de), Naveau, Péridier, Primet.

Excusés. — MM. Breton, Coupigny.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Abel-Durand, Boulangé, Darmanthé, Mme Devaud, MM. Doussot (Jean), Driant, Fournier (Roger), Gondjout, Laurent-Thouverey, Leccia, Lemaitre (Claude), Mathieu, Ruin (François), Saint-Cyr, Ternynck, Tharradin, Vitter (Pierre).

Excusée. — Mme Vialle.

Délégués. — M. Boulangé (par M. Pujol), M. Doussot (par M. Fournier [Bénigne]), M. Mathieu (par M. Patenôtre), M. Tharradin (par M. Zussy), M. Vitter (par M. de Raincourt).

Suppléant. — M. Lafforgue (de M. Dassaud).

Convocations de commissions.

Rectificatif.

La réunion de la commission des finances prévue pour le jeudi 8 décembre 1949 aura lieu à dix heures au lieu de neuf heures trente (local de la commission).

Ordre du jour rectifié.

Audition de M. Edgar Faure, secrétaire d'Etat aux finances.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le vendredi 9 décembre 1949, à dix heures (local n° 231):

I. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution:

(N° 854, année 1949) Tendant à inviter le Gouvernement à prendre l'initiative d'un projet de loi ayant pour objet de modifier le mode d'élection des membres de l'Assemblée nationale;

(N° 855, année 1949) Tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans le plus bref délai un projet de loi instituant une réforme électorale à base majoritaire,

(sous réserve de la distribution des textes).

II. — Communication d'un échange de lettres entre la présidence de l'Assemblée nationale et la présidence de la République au sujet de certaines modifications du règlement du Conseil de la République.

Réunion de commissions du jeudi 8 décembre 1949.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à onze heures. — Local n° 201.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures quinze. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 8 décembre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux trois questions orales suivantes:

a) M. Rosfelder demande à M. le ministre de la France d'outre-mer et à M. le secrétaire d'Etat à l'économie nationale les conditions dans lesquelles a été décidée l'importation massive d'agrumes et de bananes étrangères et les mesures que le Gouvernement compte prendre pour défendre les intérêts légitimes des producteurs français d'outre-mer;

b) M. Guèye Momar Djim demande à M. le ministre de la France d'outre-mer et à M. le secrétaire d'Etat à l'économie nationale les conditions actuellement faites aux producteurs d'oléagineux dans les territoires d'outre-mer et signale particulièrement l'urgence qu'il y a de fixer le prix des arachides au Sénégal et de reconduire l'engagement d'assurer l'écoulement de l'intégralité de la récolte;

c) M. Meyer demande à M. le ministre de l'intérieur et à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil la suite qu'ils comptent donner aux vœux exprimés par le conseil général de Constantine et transmis à l'Assemblée de l'Union française par le préfet de Constantine en date du 21 octobre 1949 et protestant contre: 1° la fixation pour les orges algériennes d'un prix différent de celui des orges métropolitaines; 2° le maintien de l'interdiction du marché métropolitain aux huiles d'olive algériennes.

2. — Discussion d'urgence de la proposition de M. Cianfarani et des membres du groupe Union métropole-outre-mer (indépendants) tendant à permettre la vente libre des huiles d'olive algériennes dans la métropole, sans aucune intervention d'organismes officiels d'achat et de répartition. (N° 303, année 1949.)

3. — Vérification de pouvoirs: discussion des conclusions de la commission d'instruction sur les opérations électorales dans le territoire de Madagascar. (N° 299, année 1949. — M. Monnet, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Alfred Bour et Paul Simon, tendant à modifier l'article 7 de la proposition de résolution n° 1 portant règlement de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 268 et 298, année 1949. — M. Paul Simon, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de M. Lapart tendant à inviter le Gouvernement à organiser d'urgence la lutte contre la tuberculose à Madagascar. (N°s 66 et 282, année 1949. — M. Voca, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 8 décembre 1949.

N° 294. — Proposition de résolution de M. Camprasse tendant à inviter l'Assemblée nationale à demander à l'assemblée de l'Union française son avis sur le projet de loi n° 8093 concernant le fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.

N° 296. — Proposition de M. Abdesselam tendant à inviter le Gouvernement à envoyer en Algérie une commission à l'effet d'étudier sur place les événements qui se sont déroulés au douar Sidi Ali Bou Nab, commune Camp-du-Maréchal, arrondissement de Tizi Ouzou, département d'Alger.

N° 297. — Proposition de M. Abdesselam tendant à inviter le Gouvernement et l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi ayant pour objet d'établir en Algérie la parité entre les élus du premier et du deuxième collège aux conseils généraux et aux conseils municipaux.

N° 300. — Demande d'avis de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer et par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, renouvelant pour une période d'un an, la prorogation de jouissance accordée aux locataires des locaux d'habitation en Afrique occidentale française par le décret n° 48-2049 du 31 décembre 1948.

N° 301. — Demande d'avis de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer et par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, portant: 1° majoration des loyers des locaux à usage d'habitation à Madagascar et dépendances; 2° maintien en jouissance des locataires et occupants de bonne foi des locaux à usage d'habitation à Madagascar et dépendances.

N° 303. — Proposition de M. Cianfarani tendant à permettre la vente libre des huiles d'olives algériennes, dans la métropole, sans aucune intervention d'organismes officiels d'achat et de répartition.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Boussenot, Charlier, Egretaud, Gueye Momar Djim, Meyer, Périer, Piéri, Rosfelder, Schmitt, Sim Var.

Excusés. — MM. Bouda, Boumendjel, Cazelles, Dadet, Estèbe, Giard, Mignot, Montrat, Odru, Tétau.

Suppléants. — MM. Boussenot (de M. Guyard), Rosfelder (de M. Viniger), Egretaud (de Mlle Anfissier), Boukhelloua (de M. Aubert), Périer (de M. Antonini), Piéri (de M. Savary), Gueye Momar Djim (de M. Soppo Priso), Schmitt (de M. René Moreux), Sim Var (de M. Souvannavong Pheng), Meyer (de M. Thémia).

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — M. Begarra, Mme Caffot, MM. Chassiot, Chekkal Daho, Gervain, La Gravière, Lapart, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Perier, Voca.

Excusés. — Mme Bertrand, MM. Boiteau, Borrey, Boumendjel, Cortinchi, Coulibaly, Donnat, Estèbe, Griaule, Ibrahim, Zinsou.

Suppléants. — MM. Begarra (de M. Bidet), Chassiot (de M. Carroué), Gervain (de M. Boukheloua), La Gravière (de M. Paul Catrice), Mlle Le Ber (de M. Corval), Mme Malroux (de M. Camprasse), M. Perier (de Mme M. Verger), M. Sylvestre (de M. Touré).

Commission de défense de l'Union française.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents — MM. Belabed, Delmas, Esnault, Georget, Lévy, Savary, Schock, Ramampy, Vivier.

Excusés. — MM. Bichon, Comiti, Daber, Darlan, Gaignard, Gaudart, Lachenal, amiral Moullec, général Plagne, Simvar, général Tubert, princesse Yukanthor, Zinzou, Gentet.

Suppléants. — MM. Delmas (de M. Laurent-Eynac), Georget (de M. le général Chevance-Bertin, Hazoumé (de M. Dorange), Yvon Esnault (de M. Meyer), Savary (de Mme Emilienne Moreau), Schock (de M. Motais de Narbonne).

Commission du plan, de l'équipement et des communications.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Bilavarn Khoun, Camprasse, Charlier, Cianfarani, Delmas, Gaudard, Georget, Jacobson, Longuet, Riond (Georges), Schmitt, Schock, Sérot, Sylvestre.

Excusés. — Mlle Allemandi, MM. Ahmed Kotoko, Curabet, Diarra Tiennoko, Egretaud, Gueye Momar Djim, Lombardo, général Plagne, Ya Doumbia.

Suppléants. — MM. Camprasse (de M. Junillon), Delmas (de M. L'Huillier), Georget (de M. Tétau), Jacobson (de M. R. Moreux), Schock (de M. Thémia), Riond (de M. Aubert), Sylvestre (de M. Touré).

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 7 décembre 1949.

Présents. — MM. Max André, Boussenot, Conombo, Coubèche, Juge, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. Sarraut, Vendenboomgaerde.

Excusés. — MM. Abbas Ferhat, d'Arboussier, Arnault, Barde, Cortinchi, Daber, Dadet, Gaignard, Gentet, Longuet, Mitterrand, Montrat, Sok Chhong, Soppo Priso, Souvannavong Ourot, Tetau.

Suppléants. — MM. Sarraut (de M. Laurent-Eynac), Boussenot (de M. Fourcade), Lechani (de M. Coquart), Chekkal (de M. Ya Doumbia), Belebed (de M. Alduy).

Convocation de commission.

La commission des affaires sociales se réunira le jeudi 8 décembre 1949, à dix heures trente (local n° 219):

Suite de l'examen des amendements renvoyés à la commission et concernant les demandes d'avis sur les projets de loi relatifs au régime des boissons alcooliques.

Commission de politique générale.

Réunion du mercredi 7 décembre 1949.

Faute de quorum, les votes pour les questions inscrites à l'ordre du jour ont été reportés à une séance suivante tenue une heure après en vertu de l'article 38 du règlement.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats de l'Assemblée de l'Union française.

Un concours pour le recrutement d'un sténographe des débats de l'Assemblée de l'Union française aura lieu le 16 janvier 1950 à l'Assemblée de l'Union française, château de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).

Le concours comportera les épreuves suivantes:

1° Une dictée de dix minutes à la vitesse variable de 150 à 180 mots à la minute. Un délai d'une heure quarante-cinq sera donné pour la traduction;

2° Une dictée de trois minutes à la vitesse de 150 mots à la minute d'un texte incorrect à remettre au point. Une demi-heure sera donnée pour la traduction;

3° Une épreuve de dactylographie de dix minutes prouvant que le candidat est capable d'utiliser la machine à écrire.

Si plusieurs candidats pour la première place étaient classés *ex æquo*, les intéressés seraient appelés à faire en séance, pendant quelques jours, le service des sténographes des débats pour être départagés.

Les candidats devront justifier qu'ils possèdent la nationalité française depuis cinq ans au moins ou sont ressortissants d'un pays de l'Union française; qu'ils seront âgés de plus de vingt ans et de moins de trente ans au 1er janvier 1950 et qu'ils possèdent soit la première partie du diplôme de bachelier, soit le brevet élémentaire ou le brevet supérieur, soit un des diplômes ou certificats visés à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945.

Les candidats du sexe masculin devront justifier qu'ils ont satisfait à la loi militaire ou qu'ils sont libérables des obligations actives dans les trois mois suivant la date prévue pour le concours.

La limite d'âge sera reculée d'une durée égale au temps des services militaires légaux et de guerre accomplis par les candidats et d'une année par enfant à charge. Des dérogations d'âge pourront être accordées.

Les candidats de l'un ou de l'autre sexe devront faire parvenir pour le 23 décembre 1949 (dix-huit heures au plus tard), au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, château de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise), leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait de l'acte de naissance;

2° Un extrait pour néant du casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une copie du certificat de bonne conduite militaire (s'il y a lieu);

5° Un état signalétique et des services militaires, délivré par le bureau de recrutement (s'il y a lieu);

6° Une note indiquant si le postulant est marié et s'il a des enfants;

7° Une copie certifiée conforme de leurs diplômes universitaires et certificats professionnels;

8° Une note indiquant le système employé (manuscrit ou mécanique). Les machines employées par les sténotypistes devront *obligatoirement* être pourvues du capot de discours.

En outre, les candidats devront souscrire une déclaration sur l'honneur aux termes de laquelle ils déclarent ne pas tomber sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale, et qu'en tout état de cause ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Le candidat admis sera convoqué pour subir la visite réglementaire devant le médecin chef de l'Assemblée de l'Union française; son admission dans les services de l'Assemblée est subordonnée au résultat favorable de cette visite médicale.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront ou écriront au service du personnel de l'administration de l'Assemblée de l'Union française, château de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1949

Séance du jeudi 8 décembre 1949.

A QUINZE HEURES

Ordre du Jour.

1° Projet de loi n° 8181 portant aménagement du prélèvement sur les loyers;

2° Problème des allocations familiales.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux porteurs d'obligations 4 p. 100 1939.

(Emprunt émis aux Pays-Bas et en Suisse.)

Le 16 décembre 1949, à dix heures, il sera procédé publiquement au ministère des finances et des affaires économiques, dans l'une des salles de la direction de la Dette publique, au tirage au sort de 2.217 obligations de 1.000 florins et de 1.272 obligations de 500 florins.

Les valeurs désignées par le sort seront remboursées dès le 1er février 1950 et cesseront de porter intérêt à compter de ce jour.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance de chaire.

Par arrêté en date du 29 novembre 1949, la chaire de « droit civil » de l'université de Dijon (dernier titulaire: M. Besson, nommé à Paris), est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidatures établis en double exemplaire devront être adressés à la fois au directeur de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités et au doyen intéressé.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste d'inspecteur principal, directeur départemental de la population dans les Hautes-Alpes.

Le poste d'inspecteur principal, directeur départemental de la population des Hautes-Alpes, est vacant.

Les inspecteurs principaux de la population, candidats à ce poste, sont priés de se faire connaître dans un délai de trois semaines, à compter de la date de publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris-17e).

Avis de vacance du poste de directeur départemental de la santé dans les Hautes-Alpes.

Le poste de directeur départemental de la santé des Hautes-Alpes est déclaré vacant.

Les médecins inspecteurs principaux et médecins inspecteurs du corps de l'inspection de la santé, candidats à ce poste, sont invités à faire parvenir leur demande dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 JUILLET 1949

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	8.208.543.386	Billets émis (1)	14.760.246.136
Effets et avances à court terme	16.148.817.263	Dépôts	9.597.144.513
Avances au service des investissements	Mémoire.	Comptes d'ordre	5.274.047
Comptes d'ordre	5.274.047		
	24.362.664.696		24.362.664.696

Service des investissements.

Disponibilités	18.016.700.690	F. I. D. E. S.	18.016.700.690
Réescompte à moyen terme	1.149.566.741	Avances du Trésor public	9.872.901.293
Avances aux entreprises privées	1.661.550.338	Avances du service de l'émission	Mémoire.
Avances aux territoires, communes et organismes publics d'outre-mer	10.652.086.681	Amortissements immobiliers et mobiliers	12.143.237
Participations	30.539.200	Comptes d'ordre	437.405.483
Immeubles, matériel, mobilier	120.890.741	Réserves	300.000.000
Comptes d'ordre	54.816.309	Dotation	3.000.000.000
		Profits et pertes: Report à nouveau	50.000.000
	31.689.150.703		31.689.150.703

(1) Détail des billets émis par territoire:

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.		5.098.096.525
La Réunion	—	—	670.561.830
Saint-Pierre et Miquelon	—	—	92.287.530
Martinique	Francs métropolitains:		1.352.707.375
Guadeloupe	—	—	1.480.314.136
Guyane	—	—	205.332.855

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
J. PRIEM, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIETE ANONYME
DES
ATELIERS D'AVIATION LOUIS BREGUET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 106.200.000 F
SIÈGE SOCIAL: 24, RUE GEORGES-BIZET, PARIS
R. C.: Seine n° 96126.

Obligations 5 1/2 0/0 1938 de 5.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des séries contenant des obligations amorties au tirage du 9 novembre 1949 et remboursables à partir du 1er février 1950 à 5.000 F;

Des séries contenant des obligations amorties au tirage de 1948 et non encore remboursées.

431 à 533 (remboursement 49)
1.036 à 1.133 (remboursement 48)

Société d'Entreprises industrielles et immobilières

Ex-Société d'entreprises industrielles Ramus et Cie.

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE EMILE-AUGIER, GRENOBLE

Dixième amortissement des obligations 5 1/2 0/0 1935 de 500 F.

TIRAGE DU 21 NOVEMBRE 1948

Les soixante-quatre obligations dont les numéros suivent sont remboursables à partir du 1er janvier 1950, soit aux guichets de la Banque Nicolet et Lafanechère, à Grenoble, et de la Banque régionale de l'Ain, à Bourg, soit au siège social de la société.

13	145	199	241	255	317	319	320
333	371	379	387	408	418	444	504
507	524	598	621	672	676	767	774
817	888	911	977	978	1.004	1.010	1.025
1.051	1.064	1.118	1.125	1.135	1.158	1.166	1.188
1.319	1.322	1.323	1.346	1.355	1.374	1.378	1.407
1.469	1.419	1.501	1.503	1.508	1.539	1.631	1.688
1.720	1.721	1.750	1.759	1.787	1.801	1.917	1.925

Conformément aux clauses de l'acte d'émission, ces obligations cesseront de produire intérêts à compter du 1er janvier 1950.

Liste des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

150	160	185	208	275	312	333	351
355	382	384	385	398	427	636	658
666	818	862	881	969	1.008	1.177	1.221
1.268	1.310	1.311	1.336	1.362	1.391	1.437	1.455
1.458	1.599	1.622	1.709	1.772	1.773	1.776	1.778
1.783	1.784	1.804	1.808	1.814	1.819	1.854	1.868
1.871	1.888	1.891	1.907	1.924	1.997		

LA RUCHE PICARDE

(Anciens établissements Camille DIAN.)

MAGASINS GENERAUX D'ALIMENTATION ET D'APPROVISIONNEMENT DU NORD-OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 90 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 58, RUE FRÉDÉRIC-PETIT, AMIENS
Registre du commerce: Amiens 3439.

OBLIGATIONS 4 1/4 0/0 1943

Septième amortissement.

1° **Amortissement par rachat en Bourse de 149 obligations;**

2° **Liste de 140 obligations sorties au tirage du 30 novembre 1949, formant le complément de l'amortissement prévu pour l'année 1950, remboursables à 2.000 F à partir du 1er janvier 1950 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21 à 30	1950	4.191 à 4.200	1950
81 à 90	»	6.001 à 6.010	»
321 à 330	»	6.311 à 6.320	»
347 à 350	1946	7.212	1945
351 à 360	1950	7.346 et 7.347	»
691 à 700	»	7.471 à 7.480	1950
2.561 à 2.570	»	7.821 à 7.830	»
2.601 à 2.610	»	9.981 à 9.990	»
4.171 à 4.180	»		

Les remboursements seront effectués à:
La banque L. Dupont et Cie;
La Sté Gle de crédit industriel et commercial.

Etablissements Delattre et Frouard réunis

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 160 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
39, RUE DE LA BIENFAISANCE, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 81326.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 179 obligations 4 1/2 0/0 1946 dont le troisième amortissement est prévu pour le 15 décembre 1949.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en novembre 1949.

Rappel de la série comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1946 sorties en 1947 et non encore remboursées.

1.756 à 1.919

Compagnie générale du Duralumin et du Cuivre

(C. E. G. E. D. U. R.)

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 1.200 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
23-25, AVENUE FRANKLIN-D.-ROOSEVELT, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 289851 B.

Amortissement des obligations 4 0/0 1946.

Le quatrième amortissement prévu pour le 1er décembre 1949 étant réalisé en totalité par voie de rachats en Bourse, conformément à la faculté que la société s'est réservée lors de l'émission, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1949.

Les amortissements précédents ont été effectués également par voie de rachats en Bourse.

Société des Eaux du Nord

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 50.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 52, RUE D'ANJOU, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 24103.

Obligations 5 0/0 1931.

Amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée lors de l'émission de l'emprunt, la société a procédé au rachat en Bourse de la totalité des 150 obligations dont l'amortissement était prévu pour le 15 janvier 1950 par le tableau d'amortissement.

En conséquence, il n'y a pas lieu à tirage.

Les amortissements précédents ont tous eu lieu par rachat.

Le conseil d'administration.

Etablissements Limondin

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 65.000.000 DE FRANCS
11 *ter*, BOULEVARD ARISTIDE-BRIAND, ORLEANS

Obligations de 2.000 F à 1/4 0/0 1946.

Liste des 43 obligations 4 1/4 0/0 1946, sorties au tirage au sort du 24 novembre 1949 et formant avec les 31 obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité des 74 obligations à amortir au 1er janvier 1950.

1.750 à 1.792

Obligations restant à rembourser.

Tirage du 22 novembre 1948.

196 197 205 206 207 208 209

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES:
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 500 F 4 0/0 1906
DE LA
Compagnie des mines de houille de Marles.
En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 17 mai 1946 et décret du 28 juin 1946).

Tirage du 14 novembre 1949.

Trois cents obligations remboursables à partir du 1er janvier 1950 avec le coupon du 1er juillet 1950 attaché à 501 F comportant, outre le capital de l'obligation (500 F), la fraction de franc reportée des coupons n° 83 et n° 84 mis en payement le 1er juillet 1949 soit 0,60 F, le tout arrondi au franc supérieur.

dont 200 titres au porteur:

61 et 62 — 64 à 67 — 989 et 990 — 1.151 à 1.155 — 1.160 — 1.561 à 1.570 — 1.931 à 1.940 — 2.061 à 2.070 — 2.382 et 2.383 — 2.385 à 2.390 — 2.671 à 2.674 — 2.676 à 2.678 — 2.680 — 2.771 à 2.780 — 2.911 à 2.920 — 3.072 à 3.080 — 3.171 — 3.174 à 3.176 — 3.178 à 3.180 — 3.294 et 3.295 — 3.331 à 3.340 — 3.431 et 3.432 — 3.434 — 3.436 à 3.440 — 3.980 — 3.993 — 3.996 à 4.000 — 4.261 à 4.263 — 4.265 à 4.268 — 4.461 — 4.464 à 4.466 — 4.468 à 4.470 — 4.731 à 4.734 — 4.738 à 4.740 — 5.101 à 5.103 — 5.106 à 5.110 — 5.228 à 5.230 — 6.141 à 6.146 — 6.148 à 6.150 — 6.801 à 6.810 — 6.973 — 6.975 à 6.980 — 7.722 — 8.033 à 8.035 — 8.273 — 8.276 — 9.011 à 9.016 — 9.504 à 9.510.

et 100 titres nominatifs:

NUMÉROS des certificats à présenter au remboursement.	NUMÉROS des obligations inscrites aux certificats de la colonne ci-contre.
1.165 à 1.174	9.771 à 9.780
1.175 à 1.184	9.781 à 9.790
1.506 à 1.513	10.111 à 10.118
3.441 à 3.450	8.191 à 8.200
4.671	4.737
4.688 et 4.689	751 à 752
4.714 et 4.715	4.269 et 4.270
4.972	3.135
5.549 et 5.550	3.991 et 3.992
5.551 et 5.552	3.994 et 3.995
5.695 et 5.696	4.462 et 4.463
5.702	3.971
5.762 à 5.771	401 à 410
5.893 et 5.894	757 et 758
5.919	3.978
5.921	6.147
6.009 à 6.018	8.061 à 8.070
6.391	2.679
6.434	6.974
6.462 à 6.464	3.976 3.977 3.979
6.501 et 6.502	8.031 et 8.032
6.503 à 6.507	8.036 à 8.040
6.525	4.264
6.558 et 6.559	10.119 et 10.120
6.560	9.501
6.570 à 6.571	3.172 et 3.173
6.582 et 6.583	6.971 et 6.972
6.586	3.433
6.605	2.675
6.609	3.177
6.610 à 6.611	4.735 et 4.736

Numéros des obligations restant à rembourser.

A. — OBLIGATIONS AU PORTEUR

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
91 à 94	48	2.690	45	6.533 à 6.537	48
97 à 100	48	2.811 à 2.820	47	6.539 et 6.540	48
231 et 232	44	2.881 à 2.890	42	6.561 à 6.563	48
249	41	3.003	46	6.565 à 6.567	48
322 et 323	48	3.005	46	6.569 et 6.570	48
325	48	3.010	46	6.656	46
328	48	3.381 à 3.390	48	6.671	44
371 et 372	48	3.492	44	6.716	45
374 à 380	48	3.525	44	6.723 à 6.725	46
591 à 600	48	3.536 à 3.538	47	6.961 à 6.965	47
691 à 700	48	3.591 à 3.595	48	6.967 et 6.968	47
741 à 744	47	3.597 à 3.600	48	7.011	44
749	47	3.611	46	7.091 et 7.092	46
917 à 920	46	3.681 à 3.687	48	7.097	46
946 à 950	46	3.901 à 3.910	46	7.099 et 7.100	46
961 et 962	38	4.030	45	7.137	48
1.111 et 1.112	43	4.051 et 4.052	48	7.411 à 7.420	47
1.115 à 1.118	43	4.054 à 4.056	48	7.441 à 7.450	47
1.135 à 1.138	47	4.072 à 4.075	45	7.455	50
1.172 et 1.173	45	4.077 et 4.078	45	7.902	47
1.175	45	4.080	45	7.906 à 7.910	47
1.177	45	4.084 et 4.085	44	8.306 et 8.307	44
1.211 et 1.212	47	4.167	37	8.375 à 8.377	46
1.225 et 1.226	44	4.402 et 4.403	26	8.379 et 8.380	46
1.301 à 1.310	48	4.438	46	8.391 à 8.397	48
1.356 et 1.357	45	4.593	41	8.400	48
1.471 à 1.477	48	4.595 et 4.596	41	8.525	45
1.732 et 1.733	46	4.607	45	8.691	46
1.902 à 1.906	45	4.641 à 4.645	46	8.697 à 8.700	46
2.132 à 2.134	45	4.648 à 4.650	46	9.066 à 9.070	46
2.136 et 2.137	45	4.973	44	9.082	44
2.291	48	5.021 à 5.027	47	9.121 à 9.130	48
2.293 à 2.300	48	5.041 à 5.050	48	9.482 à 9.487	47
2.346	45	5.716	46	9.701 à 9.704	47
2.371	47	5.741	46	9.707 à 9.710	47
2.374 à 2.380	47	5.746	46	9.907	46
2.401	47	5.748 à 5.750	46	10.322 à 10.327	48
2.404 et 2.405	47	5.772 à 5.774	47	10.329	48
2.408	47	5.776 à 5.780	47	10.776 à 10.780	47
2.542 et 2.543	46	5.856 à 5.860	47	10.932 à 10.940	48
2.545 à 2.550	46	5.861 à 5.865	46	11.071 et 11.072	47
2.551	47	6.031 à 6.040	48	11.076 à 11.080	47
2.557 et 2.558	47	6.151 et 6.152	47	11.111 et 11.112	48
2.560	47	6.155 à 6.157	47	11.401 à 11.410	48
2.661	47	6.159	47	11.707 et 11.708	46
2.663 et 2.664	47	6.302 à 6.310	48	11.971 et 11.972	45
2.666 à 2.670	47	6.531	48		

B. — OBLIGATIONS NOMINATIVES

NUMÉROS des certificats à présenter au remboursement.	NUMÉROS des obligations inscrites aux certificats de la colonne ci-contre.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des certificats à présenter au remboursement.	NUMÉROS des obligations inscrites aux certificats de la colonne ci-contre.	ANNÉES de remboursement.
640 à 641	8.796 et 8.797	42	5.224 à 5.233	7.341 à 7.350	48
685 à 694	8.841 à 8.850	47	5.453 à 5.455	9.903 à 9.905	46
695 à 704	8.851 à 8.860	47	5.475 et 5.476	4.059 et 4.060	48
725 et 726	8.881 et 8.882	40	5.600 à 5.602	5.717 à 5.719	46
745 à 747	8.303 à 8.305	44	5.623	3.406	43
755	9.435	45	5.626 à 5.628	3.688 à 3.690	48
1.296	9.901	46	5.810	321	48
1.780	10.321	48	5.881	9.101	47
1.790	10.328	48	6.111	2.686	45
1.798	10.330	48	6.118 à 6.120	7.573 à 7.575	43
1.863 à 1.865	10.393 à 10.395	43	6.121	7.579	43
1.961	10.468	37	6.122	8.399	48
2.049 et 2.050	10.511 et 10.512	47	6.125	1.480	48
2.408 et 2.409	10.821 et 10.822	41	6.269	1.478	48
2.776 et 2.777	10.989 et 10.990	48	6.273	8.398	48
2.926 et 2.927	11.119 et 11.120	48	6.332	748	47
2.948 à 2.957	11.141 à 11.150	48	6.350	4.053	48
2.988 à 2.995	11.181 à 11.188	48	6.373	7.190	46
3.468 à 3.470	11.461 à 11.463	36	6.469	11.974	45
3.873 à 3.882	8.661 à 8.670	48	6.500	3.596	48
4.413	324	48	6.509	1.220	47
4.414 et 4.415	326 et 327	48	6.511 et 6.512	7.874 et 7.875	43
4.534	6.538	48	6.517	3.282	46
4.690	5.745	46	6.518	10.931	48
4.743 à 4.750	4.331 à 4.338	45	6.528 à 6.533	7.131 à 7.136	48
4.751	4.346	41	6.534 à 6.536	7.138 à 7.140	48
4.769	373	48	6.544	2.292	48
4.770	1.890	44	6.603	330	48
5.071	1.532	45	6.612 et 6.613	95 et 96	48
5.203	329	48	6.614	6.301	48

S. A. F. R.

LAITERIE DES FERMIERS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 684 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 44, RUE LOUIS-BLANC, PARIS (10e)

R. C. : Seine 258394 B.

Obligations 4 0/0 1943.

Les 440 obligations à amortir le 1er janvier 1950 ayant été rachetées en Bourse, il ne sera pas procédé pour le sixième amortissement à un tirage au sort.

Rappel des numéros des titres sortis au premier tirage et non encore remboursés à ce jour.

6.692 6.693 6.694 6.695

S. A. F. R.

LAITERIE DES FERMIERS REUNIS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 684 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 44, RUE LOUIS-BLANC, PARIS (10e)

R. C. : Seine 258394 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Les 179 obligations à amortir le 1er janvier 1950 ayant été rachetées en Bourse, il ne sera pas procédé pour le troisième amortissement à un tirage au sort.

Les amortissements précédents ayant été effectués par voie de rachat en Bourse, il n'existe pas de numéros à rembourser.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES :

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 10.000 F 4 0/0 1944

DE LA

société Union d'électricité.

Les porteurs d'obligations de 10.000 F 4 0/0 1944 de la société Union d'électricité, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 20 février 1950. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant également été effectués par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Société nouvelle des Etablissements Emile Muller

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 novembre 1949 : page 11299, 3e colonne, Obligations 4 1/2 0/0 1943, tirage du 10 novembre 1949, au lieu de : « 341 », lire : « 343 ».

Société Industrielle et Financière de Lens

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 novembre 1949 : page 11455, 1re colonne, Obligations 5 0/0 1930 non remboursées, tirage du 13 octobre 1948, 10e ligne, au lieu de : « 7.536 à 5.538 », lire : « 7.536 à 7.568 ».

AVIS D'ADJUDICATIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

AVIS D'ADJUDICATION

Le 16 février 1950 à neuf heures, il sera procédé à Paris (7e), salle des commissions de la Caisse nationale de sécurité sociale, 11, place Vauban, à l'adjudication restreinte sur soumissions fermées des travaux suivants à exécuter au centre hélio-marin du Cannet-Vallauris (Alpes-Maritimes) :

Lot n° 8. — Electricité (poste de transformation, distribution, équipement divers).

Les demandes d'admission à soumissionner, établies sur papier libre, accompagnées d'une liste de références, devront parvenir à la Caisse nationale de sécurité sociale 1 *a*, avenue de Lowendal, Paris (7e) avant le 18 décembre 1949.

Les concurrents seront avisés de la suite donnée à leur demande d'admission.

Les dossiers d'adjudication seront déposés à partir du 26 décembre 1949 aux lieux suivants où les entrepreneurs admis pourront les consulter :

1° Bureau du directeur administratif du centre hélio-marin du Cannet-Vallauris (Alpes-Maritimes) ;

2° Cabinet de l'architecte, M. Puteaux, 126, quai Louis-Blériot, Paris (16e), téléphone : Auteuil 50-04 ;

3° Caisse nationale de sécurité sociale, bureau de la régie immobilière, 9, place Vauban, Paris (7e), téléphone : Invalides 66-44 et 44-92.

Paris, le 30 novembre 1949.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

AVIS D'ADJUDICATION

Le 16 février 1950, à neuf heures quinze, il sera procédé à Paris (7e), salle des commissions de la Caisse nationale de sécurité sociale, 11, place Vauban, à l'adjudication restreinte, sur soumissions fermées, des travaux suivants à exécuter à la colonie sanitaire thermale de Lamalou-les-Bains (Hérault).

	Evaluation.
Lot n° 1. — Terrassement, démolition, maçonnerie, béton armé, plâtrerie	34.400.000 F.
Lot n° 2. — Carrelage et revêtement	5.000.000
Lot n° 3. — Canalisations	1.700.000
Lot n° 4. — Menuiserie-parquet.	5.000.000
Lot n° 5. — Serrurerie-quincaillerie	3.000.000
Lot n° 6. — Charpente en bois.	200.000
Lot n° 7. — Couverture	1.200.000
Lot n° 8. — Plomberie	1.200.000
Lot n° 9. — Electricité	2.500.000
Lot n° 10. — Escaliers en bois.	1.500.000
Lot n° 11. — Chauffage central.	8.400.000
Lot n° 12. — Peinture	1.200.000
Lot n° 13. — Monte-charges et monte-malades	5.000.000
Lot n° 14. — Aménagement buanderie	1.200.000
Lot n° 15. — Aménagement cuisine-laverie	2.500.000
Total	80.000.000 F

Les demandes d'admission à soumissionner, établies sur papier libre, accompagnées d'une liste de références, devront parvenir à la Caisse nationale de sécurité sociale, 1, avenue de Lowendal, Paris (7e), avant le 18 décembre 1949.

Les concurrents seront avisés de la suite donnée à leur demande d'admission.

Les dossiers d'adjudication seront déposés à partir du 26 décembre 1949 aux lieux suivants où les entrepreneurs admis pourront les consulter :

1° Caisse nationale de sécurité sociale, bureau de la régie immobilière, 9, place Vauban, Paris (7e), téléphone : Invalides 66-44 et 44-92 ;

2° Cabinet de MM. Viollet et Houillier, architectes, 18, rue Pierre-Nicole, Paris (5e), téléphone : Odéon 55-43 ;

3° Cabinet de M. Thiers, architecte, Lamalou-les-Bains (Hérault).

Paris, le 30 novembre 1949.

Département du Var.

OFFICE PUBLIC COMMUNAL D'HABITATIONS A BON MARCHÉ DE TOULON

Direction des travaux maritimes du port de Toulon.

Avis d'ouverture d'adjudication restreinte sur offres de prix.

En accord avec l'Office public communal d'habitations à bon marché de Toulon, la direction des travaux maritimes de la 3e région maritime procédera, à une date qui sera fixée ultérieurement, à une adjudication restreinte, en vue de l'exécution de travaux pour **la construction de deux immeubles à édifier en bordure du boulevard Bazeilles, le Mourillon, Toulon.**

Importance approximative des travaux : 190 millions de francs. (Il est indiqué que le montant approximatif ci-dessus a été établi avec les coefficients en vigueur en novembre 1946.)

Les concurrents qui désirent prendre part à cette adjudication restreinte doivent en adresser la demande à l'ingénieur général des travaux maritimes, directeur des travaux maritimes de la 3e région, arsenal de Toulon (Var) par lettre recommandée enregistrée à la poste avant le 20 décembre 1949, vingt-quatre heures, du soir terme de rigueur, et joindre obligatoirement à cette demande les pièces ci-après :

1° Une déclaration indiquant son intention de soumissionner et faisant connaître ses nom, prénoms, qualité, domicile et numéro d'inscription au registre du commerce (1) ;

2° Toutes pièces de nature à justifier qu'il est de nationalité française (2) ;

(1) Les sociétés d'ouvriers français devront présenter, en outre, les pièces justificatives prévues à l'article 4 du décret du 1er octobre 1931. Lorsque deux ou plusieurs entreprises désirent participer à l'adjudication conjointement et solidairement, elles produiront une déclaration commune annonçant leur intention d'établir cette association, déclaration à laquelle seront jointes toutes les pièces énumérées dans le présent avis concernant chacun des entrepreneurs associés.

(2) Seront considérées comme françaises les sociétés constituées selon les lois françaises, ayant leur siège social en France et satisfaisant aux conditions suivantes :

Sociétés anonymes : Le président du conseil d'administration, le ou les administrateurs délégués, la majorité du conseil d'administration et les personnes qualifiées pour traiter avec la marine sont français ;

Sociétés en commandite : La majorité des gérants est française et la moitié au moins du capital appartient à des Français ;

Sociétés en nom collectif : La majorité des associés est française, la moitié au moins du capital appartient à des Français.

Les concurrents de nationalité étrangère peuvent être admis s'ils produisent l'autorisation spéciale délivrée par le ministre.

3° Une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquels il a concouru, l'emploi qu'il occupait dans chacune des entreprises auxquelles il a collaboré, ainsi que les noms, qualités et domiciles des hommes de l'art sous la direction desquels ces travaux ont été exécutés. Les certificats délivrés par ces hommes de l'art pourront être joints à la note;

4° Une attestation du service de la sécurité sociale constatant la régularité de sa situation au regard de cette administration;

5° Un certificat d'affiliation à une caisse d'allocations familiales agréée par l'Etat;

6° Un certificat d'affiliation à une caisse de congés payés agréée par l'Etat;

7° Une copie certifiée conforme ou une reproduction photographique de la carte professionnelle.

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par une commission technique spéciale qui se réunira à Toulon et sera présidée par le directeur des travaux maritimes de la 3e région.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication restreinte seront avisées ultérieurement et directement, par lettre recommandée, de leur admission et recevront à ce moment le dossier de l'adjudication.

L'appel sera lancé le 20 janvier 1950. — Délai d'appel: trente jours.

Fait à Toulon, le 30 novembre 1949.

L'ingénieur général des travaux maritimes, directeur des travaux maritimes de la 3e région.

Signé: MONSENERGUE.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

6, RUE VOLNEY. PARIS (2e).

Bilan au 31 octobre 1949.

ACTIF

Immeubles 57.925.158 05		
Amortissements 18.184.588 72		
	39.740.569 33	
Portefeuille effets.....	106.630.000	»
Effets échus et non renouvelés	29.754.250	»
Accrédités	2.402.614.752	37
Crédit foncier:		
Compte capital.....	22.500.000	»
Compte courant.....	317.892	43
Espèces en caisse et en banques	1.019.908	85
Débiteurs divers.....	29.432.409	75
Crédits réalisés ou à réaliser (compte d'ordre).....	2.964.252.898	»
Effets du Crédit foncier avalisés par le sous-comptoir (compte d'ordre).....	1.263.358.698	»
	6.559.621.378	73

PASSIF

Capital social.....	30.000.000	»
Prime d'émission.....	41.162.500	»
Réserve statutaire.....	13.705.000	»
Réserve pour risques des prêts	15.888.763	95
Effets des accrédités.....	2.096.553.808	»
Crédit Foncier. — Compte billets échus.....	13.541.000	»
Créditeurs divers.....	112.293.640	65
Profits et pertes.....	8.865.070	13
Crédits ouverts (compte d'ordre)	2.964.252.898	»
Engagement d'aval (compte d'ordre)	1.263.358.698	»
	6.559.621.378	73

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture du Bas-Rhin.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Par une pétition en date du 17 septembre 1949, la Société anonyme d'exploitations minières Péchelbronn, ayant son siège social à Merkwiller-Péchelbronn (Bas-Rhin), et sa direction générale à Paris, 4, rue Léon-Jost, représentée par son président directeur général M. Marcel Bertaux, sollicite, pour une durée de cinq ans, un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire de communes suivantes:

a) Arrondissement de Strasbourg-campagne:

Bernolsheim, Bietlenheim, Brumath, Geudertheim, Gries, Krautwiller, Kurtzenhausen, Mommenheim, Rottelsheim, Waltenheim, Weyersheim, Wingersheim;

b) Arrondissement de Haguenau:

Auenheim, Batzendorf, Bischwiller, Dalhunden, Drusenheim, Fort-Louis, Forstfeld, Haguenau, Herrlisheim, Kaltenhouse, Kauffenheim, Leutenheim, Niederschaeffolsheim, Neuhaeusel, Oberhoffen-sur-Moder, Offendorf, Roeschwoog, Rohrwiller, Roppenheim, Rountzenheim, Schirrhein, Schirrhoffen, Sessenheim, Soufflenheim, Stattmatten, Wahlenheim, Weitbruch, Wittersheim;

c) Arrondissement de Wissembourg:

Altenstadt, Aschbach, Beinheim, Birlenbach, Bremmelbach, Buhl, Cleebourg, Croettwiller, Eberbach-près-Seltz, Hatten, Hoffen, Hunspach, Ingolsheim, Kesseldorf, Kuhlendorf, Lauterbourg, Leiterswiller, Mothern, Munchhausen, Neewiller-près-Lauterbourg, Niederbetschdorf, Niederlauterbach, Niederroedern, Niederseebach, Oberlauterbach, Oberroedern, Oberseebach, Riedseltz, Rittershoffen, Salmbach, Schaffhouse-près Seltz, Scheibenhard, Schleithal, Schoenenbourg, Seltz, Siegen, Steinseltz, Stundwiller, Trimbach, Wintzenbach, Wissembourg.

Toutes ces communes sont situées sur le territoire du département du Bas-Rhin.

Ce permis de recherches serait valable dans un périmètre défini ainsi qu'il suit:

Au Sud, par une droite reliant le clocher de Waltenheim au clocher sud de l'église catholique de Burmath; une droite reliant le clocher sud de l'église catholique de Brumath au clocher d'Offendorf, et prolongée au delà de ce point jusqu'à l'intersection de la frontière entre la France et l'Allemagne.

A l'Est, avec la frontière entre la France et l'Allemagne, le long du cours du Rhin, depuis le point défini ci-dessus jusqu'à sa limite nord (embouchure de la Vieille-Lauter).

Au Nord, par la frontière entre la France et l'Allemagne jusqu'à l'intersection d'une droite partant de la borne de la concession principale de Péchelbronn « Maison forestière de Scherhol », clocher de la chapelle Saint-Germain et prolongée au delà de ce dernier point.

A l'Ouest, par une droite reliant le point défini ci-dessus à la borne principale de Péchelbronn « Maison forestière de Scherhol ». La ligne formant la limite Est de la concession principale de Pechelbronn et joignant entre elles les bornes ci après dénommées:

« Maison forestière de Scherhol », C-2, P-3, P-4, P-5, P-6, P-7 et H-10, H-11, H-12, H-13, H-14, H-15, H 16, H-17, H-18, H-19, H-20, H-21, H-22, H-23, H-24, H-25, H-26, H-27, H-28, H-29, H-30, H-31, H-32, H-33, H-34, H 35, H-36, H-37, H-38, H 39, H-40, H-41, H-42, H-43, H-44, H-45, H-46, H-47, H-48, H-49, H 50, H-51, H-52, H.-53, H-54, H-55. H 56, H-57, H-58, H-59, H-60, H-61, H-62, H-63, H-64, H 65, H-66, H-67, H-68, H-69, H-70, H-71, H-72, H-73, Hu-16, Hu-17, Hu-18, Hu-19.

Une droite reliant la borne Hu-19 de la concession principale de Pechelbronn au clocher de Waltenheim.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de 60.836 hectares.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition, à l'échelle du vingt millième, du périmètre de recherche sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 15 janvier 1949 au 14 février 1950. Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture du Bas-Rhin, 1re division, 3e bureau, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet du département du Bas-Rhin, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, sur les mines, modifiée par les lois du 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 1er décembre 1929, les décrets-lois des 24 mai et 17 juin 1938 et la loi provisoirement maintenue en vigueur ou 4 février 1943, et plus spécialement l'article 10 *bis;*

Vu le décret n° 49-376 du 22 avril 1949, portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;

Vu la demande en date du 17 septembre 1949 formulée par la S.A.E.M. Pechelbronn, enregistrée le 20 septembre 1949 sous le n° 3 du registre spécial prévu par le décret du 31 août 1920, article 4, et par laquelle ladite société sollicite, pour une durée de cinq ans, l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux;

Sur la proposition de l'ingénieur en chef des mines, en date du 10 novembre 1949,

Arrête:

Art. 1er. — La demande en octroi de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux présentée par la S.A.E.M. Pechelbronn, ayant son siège social à Merkwiller-Pechelbronn (Bas-Rhin), fera l'objet d'une publication par voie d'affichage d'un avis, accompagné du présent arrêté, pendant une durée de deux mois du 15 décembre 1949 au 14 février 1950 inclus, dans les communes de:

a) Arrondissement de Strasbourg-Campagne:

Bernolsheim, Bietlenheim, Brumath, Geudertheim, Gries, Krautwiller, Kurtzenhausen, Mommenheim, Rottelsheim, Waltenheim, Weyersheim, Wingersheim;

a') Strasbourg;

b) Arrondissement de Haguenau:

Auenheim, Batzendorf, Bischwiller, Dalhunden, Drusenheim, Fort-Louis, Forstfeld, Haguenau, Herrlisheim, Kaltenhouse, Kauffenheim, Leutenheim, Niederschaeffolsheim, Neuhaeusel, Oberhoffen-sur-Moder, Offendorf, Roeschwoog, Rohrwiller, Roppenheim, Rountzenheim, Schirrhein, Schirrhoffen, Sessenheim, Soufflenheim, Stattmatten, Wahlenheim, Weitbruch, Wittersheim;

c) Arrondissement de Wissembourg:

Altenstadt, Aschbach, Beinheim, Birlenbach, Bremmelbach, Buhl, Cleebourg, Croettwiller, Eberbach-près-Seltz, Hatten, Hoffen, Hunspach, Ingolsheim, Kesseldorf, Kuhlendorf, Lauterbourg, Leiterswiller, Mothern, Munchhausen, Neewiller-près-Lauterbourg, Niederbetschdorf, Niederlauterbach, Niederroedern, Niederseebach, Oberlauterbach, Oberroedern, Oberseebach, Riedseltz, Rittershoffen, Salmbach, Schaffhouse-près-Seltz, Scheibenhard, Schleithal, Schoenenbourg, Seltz, Siegen, Steinseltz, Stundwiller, Trimbach, Wintzenbach, Wissembourg.

Art. 2. — Le présent arrêté accompagné de l'avis y relatif sera inséré dans un journal du département et au *Journal officiel* de la République française, un mois avant l'ouverture de l'enquête, qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 1950 inclus.

Fait à Strasbourg, le 1er décembre 1949.

Pour le préfet:

Le secrétaire général,

Signé: MARCEL DIEBOLT.

Demandes de changement de nom

M. Alsenstein (Henri), né le 26 août 1906 à Paris (11e), demeurant 24, boulevard Barbès, Paris (18e), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de changer son nom patronymique en celui de Delage.

M. Solomianik (Jerachmiel), né le 13 juillet 1896 à Korzec (Pologne), domicilié à Paris (16e), 10, quai Louis-Blériot, agissant en son nom personnel et comme représentant de son fils, M. Grégoire Solomianik, né le 10 avril 1930 à Paris (13e), dépose une requête au garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Solot.

M. Feigelson (Jean), né le 3 février 1924 à Leningrad (U. R. S. S.), demeurant 5, rue Antoine-Arnault, à Paris (16e), dépose une requête au garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Bertheaud.

M. Zajdentrunf (Casimir), chirurgien dentiste, né à Varsovie le 24 février 1916, domicilié à Paris, 167, rue de Rennes, agissant en son nom personnel et comme représentant de Mlle Zajdentrunf (Michèle), née le 28 avril 1949 à New-York (U. S. A.), dépose une requête au garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Fortier, sous lequel il est connu dans la Résistance.

M. Lhurine (Jean), né à Castelnaudary le 15 août 1922 et y demeurant, rue de la Miséricorde, sollicite pour lui, sa femme et sa fille Anne-Marie, née le 22 juillet 1946 à Castelnaudary, le changement de son nom en celui de Laurine.

M. Ignace Cocchino, né à Constantinople (Turquie) le 10 mars 1892, commerçant, demeurant à Nantes, 1, rue Deshoullières, naturalisé Français par décret du 18 juin 1935 (n° 15882 X 35), et M. Robert Cocchino, né à Paris (12e) le 17 janvier 1927, fils de M. Ignace Cocchino et de Mme Euphrosine Misti, demeurant à Nantes, 1, rue Deshoullières, demandent au garde des sceaux l'autorisation de substituer à leur nom patronymique celui de Cotineau.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 octobre 1949, page 10843, 3e colonne, changement de nom Jonascu (Georges-Pierre), à la dernière ligne, au lieu de: « Jourdan », lire: « Jourdet ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 octobre 1949, page 10843, 3e colonne, changement de nom Jonascu (Dimitru-Vlad), à la dernière ligne, au lieu de: « Jourdan », lire: « Jourdet ».

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 13 août 1901.)

8 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. Honneur et Travail. But: regroupement des médaillés du travail de Saulnes et défense de leurs intérêts. Siège social: salle Gustave Raty, Saulnes.

8 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. Entente sportive Gignac-Cuzance. But: pratique du football. Siège social: école publique de Cuzance.

8 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. Harmonie municipale de Bersée. But: développer chez les jeunes l'étude de la musique. Siège social: mairie de Bersée.

9 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. Club Saint-Louis de la région dunkerquoise. But: resserrer les liens d'amitié entre coiffeurs et coiffeuses de la région; étudier et perfectionner l'art de la coiffure française; organiser des manifestations de coiffure, etc. Siège social: 4, rue Albert-Ier, Dunkerque.

9 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Amicale de l'école communale de Conquereuil. But: continuer l'influence moralisatrice de l'école; proposer à ses membres et aux élèves des distractions saines et instructives; venir en aide aux enfants nécessiteux. Siège social: école publique de Conquereuil.

9 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Comité de défense des patentés de la Haute-Vienne. But: défense des intérêts des patentés de la Haute-Vienne. Siège social: 27, rue Delescluze, Limoges.

9 novembre 1949. Déclaration à la préfecture du Calvados. La Saint-Hubert-Club d'Urville. But: repeuplement et conservation du gibier. Siège social: mairie d'Urville.

9 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Fédération départementale des foyers ruraux de l'Ain. But: organiser la propagande; créer des foyers ruraux; encourager le maintien des jeunes à la terre. Siège social: caisse de crédit agricole de l'Ain, 32, cours de Verdun, à Bourg.

10 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. Radio amicale française. But: vulgariser la radio et la télévision chez les amateurs. Siège social: 102, rue Oberkampf, Paris.

10 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. Sou des écoles laïques de Martignat. But: assurer la défense et le rayonnement de l'école laïque. Siège social: école laïque de Martignat.

12 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. Le Moto-Ball clermontais. But: pratique du moto-ball et de tous les sports. Siège social: café des Négociants, Clermont-l'Hérault.

12 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. Institut départemental de l'école moderne. But: développement des méthodes modernes d'enseignement. Siège social: école maternelle Didion, à Nancy.

13 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. Union sportive Saint-Joseph. But: éducation physique, pratique des sports (football, basket-ball, athlétisme, cyclisme), éducation générale, gymnastique, sports féminins. Siège social: salle du patronage, bourg du Petit-Mars.

14 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Vannes. Société de chasse de Penvins. But: union des propriétaires et habitants de la commune (section de Penvins) pour avoir une chasse gardée. Siège social: mairie de Penvins, commune de Sarzeau.

14 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Vienne. Amicale des anciens des Varennes. But: resserrer entre les anciens pensionnaires de la maison de repos S. N. C. F. des Varennes les liens d'amitié et maintenir l'esprit de reconnaissance provenant de l'établissement. Siège social: château des Varennes, à Vivonne.

14 novembre 1949. Déclaration à la préfecture d'Angers. Union des anciens prisonniers de guerre de Marcé. But: créer et maintenir entre ses membres des liens de camaraderie et de solidarité. Siège social: chez M. Albert Dugué, au bourg de Marcé.

14 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. Cercle d'échecs abbevillois. But: étude et propagation des échecs. Siège social: café de la Bourse, place Sainte-Catherine, Abbeville.

15 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Amicale classe 1951 du Coteau. But: entretien de bonnes relations amicales entre tous ses membres. Siège social: café Chanteleire, 1, rue Victor-Hugo, le Coteau.

16 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Société quiberonnaise de tir au ball-trap. But: entraînement des tireurs sur buts mobiles artificiels. Siège social: chez M. Geoffroy, Quiberon.

16 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. Lyre bedoulenne. But: encouragement à l'art musical. Siège social: cercle républicain, à Roquefort-la-Bedoule.

16 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Association sportive de Balbigny. But: pratique des exercices physiques, notamment du football, et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: café Marsal, à Balbigny.

16 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association française des musiciens progressistes (Assomupro). But: promouvoir les idées progressistes dans la musique; aider à la création d'œuvres nouvelles progressistes par le moyen de concerts, conférences, congrès, etc. Siège social: 5, rue du Général Delanne, Neuilly-sur-Seine.

16 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. Syndicat des intérêts généraux du Nord-Est de Champigny-sur-Marne. Modification dans la composition du bureau et transfert du siège social du 70, rue Alexandre-Fourny, au 28, rue Alexandre-Fourny, à Champigny.

16 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. Boule Saint-Théophile de Corte. But: pratique du jeu de boules; y associer l'esprit de franche et d'étroite camaraderie entre tous ses membres; étendre les principes chez les jeunes. Siège social: 3, rue de l'Ancien-Collège, Corte.

17 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération des sociétés d'écrivains du Nord et de l'Est transfère son siège social du 7, rue Louis-Boilly, au 60, rue des Francs-Bourgeois, Paris.

17 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. Les Florimontains. But: philanthropie, bienfaisance et éducation populaire, notamment par l'organisation de colonies de vacances, d'une part, et de maisons familiales, d'autre part. Siège social: 41, rue Alix, Sens.

17 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. Association de pêche de Prouzel. But: repeuplement des rivières, lutte contre le braconnage, destruction d'animaux nuisibles. Siège social: chez M. Billet (Francis), président, à Prouzel.

18 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Amicale martainvillaise. But: fonder un groupe théâtral et artistique; développer l'éducation physique et sportive. Siège social: mairie de Martainville-Epreville.

18 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. L'Hirondelle de Mesnil-Esnard. But: encourager l'élevage des pigeons voyageurs. Siège social: chez M. Avenel, 70, route de Paris, Mesnil-Esnard.

18 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. Amicale des pêcheurs de Saint-Seurin-sur-l'Isle. But: pêche à la ligne et aux engins autorisés par la loi. Siège social: café de la Gare, à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

18 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. Association d'éducation populaire de Coutras. But: soutenir et gérer l'école libre de Coutras. Siège social: école libre, 218, rue Gambetta, Coutras.

18 novembre 1949. Déclaration à la préfecture des Ardennes. L'AVENIR DE PUILLY. But: resserrer les liens d'amitié entre les diverses sociétés locales; organiser en commun des fêtes; développer la pratique des sports et venir en aide aux malades et infirmes. Siège social: mairie de Puilly.

19 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost. SYNDICAT DE PROTECTION TOURISTIQUE ET DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE GAVARNIE. But: protection touristique de Gavarnie, son organisation, son aménagement et défense des intérêts généraux de sa population. Siège social: mairie de Gavarnie.

19 novembre 1949. Déclaration à la préfecture du Morbihan. Le Comité diocésain des loisirs change son titre et devient COMITÉ DES LOISIRS DU MORBIHAN. Siège social: 12, rue Alexandre-Le-Pontois, à Vannes.

19 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. ASSOCIATION SAINT-RONAN. But: formation catholique de la jeunesse par l'enseignement, l'éducation, la culture littéraire, scientifique, sociale, folklorique et sportive. Siège social: presbytère de Locronan.

19 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. AMICALE THÉATRALE ET LYRIQUE DE CHALIGNY. But: philanthropique. Siège social: 9, place de la IVe-République, à Chaligny.

21 novembre 1949. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES DE MAXENT. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: au patronage, à Maxent.

21 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châtellerault. UNION DES COMMERÇANTS, INDUSTRIELS ET ARTISANS DE LENCLOITRE. But: défense des droits et intérêts de ses membres et développement de l'activité commerciale locale. Siège social: hôtel de ville, à Lencloitre.

22 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE D'APPRENTISSAGE DE GENNEVILLIERS (A.S.C.A.G.). But: pratique des sports par les élèves de l'établissement. Siège social: 35, rue du Square, à Gennevilliers.

22 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Accordéonistes L'ESPÉRANCE DE LIBERCOURT. But: développement de l'art musical. Siège social: 1, rue Jules-Leblanc, à Libercourt.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE NOALHAC. But: éducation populaire. Siège social: école libre des filles, à Noalhac.

23 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. FOOTBALL-CLUB SARRONAIS. But: club laïc et privé pour l'encouragement aux sports et à l'éducation physique. Siège social: débit Masson, Sarron.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture du Morbihan. SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE PLOËRMEL. But: aide aux sapeurs-pompiers ou à leurs familles. Siège social: mairie de Ploërmel.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture du Doubs. AMICALE DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE LA SOCIÉTÉ OERLIKON, ORNANS. But: solidarité et prévoyance de l'avenir. Siège social: société Oerlikon, à Ornans.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE CEYRAC. But: éducation populaire. Siège social: école libre, Ceyrac.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aveyron. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA SALVETAT-PEYRALÈS. But: éducation populaire. Siège social: école libre, la Salvetat-Peyralès.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES AMIS DE L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES POLITIQUES. But: enseignement des sciences politiques. Siège social: 10, rue de Lancry, Paris.

23 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. STADE OLYMPIQUE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. But: éducation, développement et pratique de tous les sports. Siège social: 9, rue Boudreau, à Paris.

24 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Association MOUVEMENT CHRÉTIEN DE L'ENFANCE. But: résoudre le problème de l'enfance et soutenir les efforts des mouvements et associations s'y intéressant. Siège social: 15, rue François-Chénieux, à Limoges.

24 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE VEUZAC. But: éducation populaire. Siège social: école libre, Veuzac.

24 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE NAJAC. But: éducation populaire. Siège social: école du Sacré-Cœur, Najac.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. LA PÉDALE GUÉMÉNÉENNE. But: organisation de courses de vélo. Siège social: mairie de Guéméné-Penfao.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. LIGUE DES PROPRIÉTAIRES ET CONSTRUCTEURS DE SANARY-SIX-FOURS ET DU VAR. But: travailler à la prospérité de la construction en général. Siège social: hôtel Beau-Port, quai Général-de-Gaulle, Sanary.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MARTRIN. But: éducation populaire. Siège social: école libre de Martrin.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POUSTHOMY. But: éducation populaire. Siège social: école libre de Pousthomy.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE BROQUIÈS. But: éducation populaire. Siège social: école libre, Broquiès.

25 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE VEYREAU. But: éducation populaire. Siège social: école libre de Veyreau.

26 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Isère. AMICALE DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS ACHROMINE ET STACO. But: défense des intérêts des membres et appui matériel et moral. Siège social: société L'Achromine, à Jarrie.

28 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. CLUB LA POMME. But: émulation littéraire, picturale et musicale. Siège social: 1 *bis*, rue du Père-Adam, Rouen.

28 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. CERCLE DE TENNIS DE TABLE MOULIN-PATAUD. But: vulgarisation du ping-pong. Siège social: café de la Verveine, 2, rue du Faubourg-Saint-Jean, le Puy.

28 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. AMICALE LAÏQUE DE PRATS-DU-PÉRIGORD. But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école de Prats-du-Périgord.

29 novembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. SOUS-LIGUE RÉGIONALE DE PROVENCE, COMITÉ RÉGIONAL CÔTE D'AZUR DE LA F. S. G. T. But: pratique de tous les sports. Siège social: 5, rue de la Tour, Nice.

29 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. AMICALE LAÏQUE DE LA COQUILLE. But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école de la Coquille.

29 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. VÉLO-CLUB MONTPONNAIS. But: vélocipédie sous toutes ses formes et culture physique. Siège social: café du Commerce, rue Thiers, Montpon-sur-Isle.

29 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Nancy. CERCLE DES ÉTUDIANTS DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE DE NANCY. But: grouper les étudiants des différentes facultés. Siège social: Cité universitaire, rue Ludovic-Beauchet, à Nancy.

29 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. AMICALE DES ANCIENS DES CHARS DE SAINT-CLAUDE ET DE LA RÉGION. But: grouper tous les camarades ayant servi dans un régiment ou un bataillon de chars et maintenir parmi eux la franche camaraderie, l'amitié et les traditions d'honneur. Siège social: café de l'Industrie, à Saint-Claude.

29 novembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. AMICALE DE L'ÉCOLE SAINT-MACLOU. But: entretenir entre tous ses membres des relations amicales qui faciliteront leurs rapports sociaux et développeront dans leur groupe le sens communautaire. Siège social: 9, avenue du Général-G.-Delarue, Pontoise.

30 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Isère. L'ABEILLE DAUPHINOISE. But: développer et propager l'apiculture. Siège social: café du Commerce, 15, place Grenette, à Grenoble.

30 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. BOXING-CLUB ENDOUMOIS. But: pratique de la boxe. Siège social: 67, rue Robert-Giudicelli, à Marseille.

30 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. AMICALE DES INSPECTEURS ET CHEFS INSPECTEURS DES VIANDES ET DÉRIVÉS ALIMENTAIRES DE LA VILLE DE MARSEILLE. But: entr'aide et défense des intérêts professionnels de ses membres. Siège social: 11, rue de l'Arbre, à Marseille.

30 novembre 1949. Déclaration à la préfecture de Versailles. CONFRATERNELLE DES MÉDECINS PÊCHEURS ET CHASSEURS DE VERSAILLES. But: réunion amicale d'amateurs de pêche et de chasse. Siège social: 59 *bis*, rue Berthier, à Versailles.

1er décembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire. AMICALE DE LA CLASSE 1951 DE CÔTE-CHAUDE. But: grouper les jeunes de la classe 1951. Siège social: café Béraud, 21, rue Noël-Blacet, à Saint-Etienne.

1er décembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Loire. LA MAISON DE LA CULTURE DE SAINT-ETIENNE. But: formation et diffusion de la culture au sens le plus général du mot. Siège social: 2, rue des Arts, à Saint-Etienne.

1er décembre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Allier. L'ECHO DE BETHLÉEM. But: procurer aux familles des lectures et des réunions morales, éducatives et récréatives. Siège social: noviciat des Frères, 87, rue de Paris, à Moulins.

2 décembre 1949. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. ASSOCIATION DE DÉFENSE DE THORENC AU SERVICE DU TOURISME ET DE L'ENFANCE. But: développer le tourisme et doter le village d'un statut type Villars-de-Lans. Siège social: 63, boulevard Carlone, Nice.

2 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de Lille. CLUB DES NAGEURS DE ROUBAIX. But: enseignement et pratique de la natation élémentaire et sportive, water-polo. Siège social: piscine municipale, rue des Champs, Roubaix.

2 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. MOTO-CLUB SARLADAIS. But: organisation d'épreuves sportives. Siège social: café du Palais, à Sarlat.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.